



Lyon 1

TNSPF

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Lyon



**UNIVERSITÉ
DE LYON**

**UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 - INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION, ACADEMIE DE LYON**

VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE :

**INFLUENCE DU CYBER HARCÈLEMENT SUR L'EMPATHIE ET LES
COMPORTEMENTS SOCIAUX DES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ**

**Mémoire présenté pour l'obtention du Master MEEF (Métiers de
l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation)**

Mention : 2er degré

Parcours : Conseiller Principal d'Éducation

Responsable de la mention : BELKIS Nadia

Présenté par :

FAURE Justine

Sous la direction de : POYET Françoise

Examineurs :

POYET Françoise
FAVEL-KAPOIAN Valentine

Année 2023-2024

N° d'étudiant : 12202792

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION	4
Partie 1. Apports théoriques	7
1. 1 Violence en milieu scolaire rôle du climat scolaire	7
1.1.1 Définition de la violence scolaire	8
1.1.2 Causes, conséquences et solutions des violences scolaires	9
1.1.3 Le climat scolaire	11
1.2 Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?	13
1.2.1 Définitions, causes et conséquences	13
1.2.2 Quels sont les différents types de harcèlement	16
1.2.3 Lois, solutions et préventions du harcèlement	20
1.3 Le phénomène du cyber harcèlement	26
1.3.1 Qu'est-ce que le cyber harcèlement ?	26
1.3.2 Le cyber harcèlement sur les réseaux sociaux	30
1.3.3 L'aspect institutionnel du cyber harcèlement : lois et préventions	33
1.4 L'utilisation de l'empathie et l'identification des comportements sociaux des élèves	36
1.4.1 Définition des comportements sociaux et de l'empathie	36
1.4.2 L'alexithymie : émotion ou manque de sentiment	39
1.4.3 Éduquer les élèves à l'empathie	41
1.4.4 Mesurer l'empathie	43
Aparté problématique du sujet	46
Partie 2. Collecte, analyse, présentation et discussion des données sur le terrain / Méthodologie de la recherche et résultats	47
2.1 Collecte et analyse sur le terrain	47
2.1.1 Protocole méthodologique	47
2.1.2 Méthodologie de la collecte des données	49
2.1.3 Méthodologie d'analyse des données	51
2.2 Présentation et discussion des questionnaires élèves	54
2.2.1 Présentation de la population questionnée	54
2.2.1.1 Discussion de l'échantillon	57
	1

2.2.2 L'utilisation des réseaux sociaux par les élèves	57
2.2.2.1 Discussion du résultat	58
2.2.3 Évaluation de l'empathie des élèves avec l'échelle de Likert	58
2.2.3.1 Discussion des résultats sur l'empathie des élèves	64
2.2.4 Études des comportements des élèves dans des situations de cyber harcèlement	65
2.2.4.1 Discussion des résultats sur le comportement social des élèves	69
2.3 Résultats des questionnaires des professionnels du second degré	71
2.3.1 Présentation du public étudié	71
2.3.2 Rapport des professionnels au cyber harcèlement	74
2.3.3 L'utilisation de l'empathie et l'observation des comportements sociaux dans le cas du cyber harcèlement.	76
3.1 Discussion des résultats pour les professionnels questionnés	81
3.1.1 Représentation des professionnels de l'éducation questionnés	81
3.1.2 La perception des professionnels sur le cyber harcèlement au sein des EPLE	82
3.1.3 L'éducation à empathie, un levier potentiel pour la lutte contre le cyber harcèlement	84
3.2 Limites rencontrées lors de l'étude et perspectives	86
CONCLUSION	88
TABLE DES ILLUSTRATIONS	91
BIBLIOGRAPHIE	93
ANNEXES	103
Annexe 1 : « Plan de prévention du harcèlement entre les élèves »	103
Annexe 2. « Le point de vue des collégiens sur le climat scolaire » Direction de l'évaluation de la prospection et de la performance.	104
Annexe 3. Frise chronologique : représentant les dates de création des principaux médias sociaux de 1997 à 2021.	105
Annexe 4. Schéma : « Que faire face à une situation de cyberharcèlement ? »	106
Annexe 5. L'enquête locale de climat scolaire (ELCS) – Un outil pour améliorer la qualité de vie des écoles et des établissements - Les sept piliers du climat scolaire.	107
Annexe 6. « Les jeunes et les réseaux sociaux »	108
Annexe 7. « Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement »	110
Annexe 8. Questionnaire destiné aux élèves de lycées et de collèges	111
Annexe 9. Questionnaire destiné aux Conseillers Principaux d'éducation, aux enseignants et aux Assistants d'Éducatifs	123
Annexe 10 : Éléments de réponses au questionnaires des élèves du second degré	130
Annexe 11 : Éléments de réponses non mis dans les résultats pour les professionnels de l'éducation questionnés	134

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Devenir Conseillère Principale d'Éducation (CPE) a du sens pour moi : en effet, les valeurs, les missions qui animent ce métier sont fondamentales. Qu'il s'agisse de bienveillance, d'engagement, de bien-être pour les élèves, l'adolescence est une période charnière, un tournant qui fait passer l'enfant à une nouvelle étape de sa vie avant d'arriver à l'âge adulte. Comprendre les élèves lors de leur adolescence est essentiel afin de leur permettre d'être en réussite scolaire, mais aussi pour nous professionnels, pour assurer leur bien-être. De plus, en vue des actualités en termes de violence en milieu scolaire, je me suis naturellement orientée vers les rapports et les relations qu'entretiennent les adolescents. Ce sujet m'amène à réfléchir sur les émotions qu'ils peuvent ressentir durant ce chapitre de leur vie. Aussi, cela m'amène à m'interroger sur la dimension sociale qui est essentielle dans leur construction pour devenir des citoyens éclairés qui développent en eux un esprit critique. Ce sujet d'actualité est d'autant plus intéressant pour moi en tant que future Conseillère Principale d'Éducation. En premier lieu, il me semble légitime de remercier les personnes qui m'ont accompagnée et soutenue dans la construction de mon mémoire, qui ne fut pas sans obstacles. En effet, ma réflexion autour du sujet que je souhaitais traiter n'a pas été simple, avec l'aide de ma directrice de mémoire, Françoise Poyet, j'ai vu mon sujet évoluer et grandir pour aboutir à ce que je souhaite réellement traiter. Je tiens à la remercier pour le temps de travail qu'elle m'a accordé et ses conseils indispensables. Par ailleurs, je remercie le proviseur et les CPE du lycée Hippolyte Carnot à Roanne, pour leurs éclaircissements et expériences professionnelles qui m'ont amené à traiter le sujet sous différents prismes. Ainsi, j'ai pu avec eux entretenir des débats et des réflexions me permettant d'évoluer sur ma représentation en tant que CPE dans le cadre de ma recherche. Je tiens à remercier tous les élèves des collèges, des lycées ainsi que les enseignants, assistants d'éducation (AED) et les CPE qui ont participé à mon mémoire en répondant aux questions que je leur avais transmises. Enfin, je remercie mes camarades de master qui m'ont soutenue et accompagnée dans la réalisation de mon mémoire, ainsi que mon entourage qui a pris le temps de lire plusieurs fois mon travail et qui m'a poussée à me dépasser dans mes objectifs. En outre, je souhaite remercier les formateurs de l'INSPE, plus particulièrement madame Nadia Belkis. Ses encouragements, son soutien et sa présence ont été un levier consubstantiel à ma réflexion et à ma volonté de poursuivre mon mémoire.

INTRODUCTION

« Quand un enfant de la République meurt de trop de souffrances à l'école, c'est chacun d'entre nous qui meurt, c'est notre jeunesse, c'est notre avenir, notre pays ! On ne peut pas inscrire Liberté Égalité Fraternité au fronton des écoles et laisser des enfants se faire insulter ou maltraiter à l'intérieur. ». Édité par Nora Fraisse en 2015, montrant le problème vécu par les enfants de la République au sein des établissements scolaires. Des témoignages, des campagnes de lutte, favoriser l'écoute ou encore le développement des émotions sont les outils permettant de résoudre le problème du harcèlement et du cyber harcèlement.

Les violences scolaires subies par les élèves sont de plus en plus fréquentes, selon l'UNESCO « La violence en milieu éducatif est une réalité qui prive quotidiennement des millions d'enfants et de jeunes de leur droit humain fondamental à l'éducation. Selon une estimation de Plan International, 246 millions d'enfants et d'adolescents connaîtraient chaque année la violence dans et aux abords de l'école. ». (UNESCO, 2021). Les violences scolaires sont une préoccupation pour le gouvernement. Ses multiples aspects sont d'autant plus préoccupants, qu'ils soient sous forme de violence physique, mentale ou psychologique, etc. Il s'agit également d'une question vive pour moi, future professionnelle de l'éducation nationale. En tant que futur CPE, les violences en milieu scolaire ne sont pas à prendre à la légère, peu importe leurs formes. Je me dois d'agir pour favoriser le bien-être des élèves, et par ailleurs celui de l'ensemble de la communauté éducative, puisque cela a un potentiel impact sur le climat scolaire de l'établissement et donc sur le travail des élèves et professionnels.

De ces violences scolaires peut découler le harcèlement scolaire qui a été pour la première fois cité dans les années 70, il est désormais un enjeu crucial, au cœur des politiques éducatives visant à le réduire pour le bien-être des élèves dans le but d'un bon climat scolaire (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports, mis à jour en mars 2022). De nombreuses campagnes luttant contre le harcèlement scolaire existent, la plus ancienne datant de 2016-2017 « Liker, c'est déjà harceler » et désormais celle de 2022-2023 se nomme « Et si l'autre, c'était toi ? » et celle de 2023-2024 « Si le jeu blesse, il faut que ça cesse ». (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, 2023) Le gouvernement cherche à prévenir et à agir face au phénomène de harcèlement scolaire.

Toutefois, le harcèlement scolaire peut amener à du cyber harcèlement, celui-ci sort de l'établissement pour être constamment présent au sein de la vie des adolescents. La prévention de cette violence est exprimée également par divers moyens comme des ouvrages ou des films. Par exemple : « Marion 13 ans pour toujours » réalisé par Bourlem Guerdjou et diffusé en septembre 2016 à la télévision. Tiré d'une histoire vraie, il a pour but de susciter chez l'auditeur l'empathie pour la personne afin de montrer les conséquences dévastatrices du harcèlement et du cyber harcèlement. Il est généralement montré au collège pour permettre aux élèves de connaître le sujet en vue de prévenir le harcèlement scolaire. Ce qui m'intéresse d'autant plus à travers ce film, c'est le manque d'empathie des camarades de classe de Marion, ainsi que des adultes. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai souhaité m'intéresser aux violences scolaires, plus particulièrement au cyber harcèlement. L'autre raison est que le numérique est désormais ancré dans nos vies professionnelles et personnelles, il est essentiel de s'intéresser à cet outil qui peut engendrer du négatif comme du positif.

Les générations Z (1997-2010) et Alpha (2010 à 2020) sont celles qui ont grandi avec le numérique. De ce fait, ce sont elles qui souffrent le plus du développement de la nouvelle forme du harcèlement scolaire, le cyber harcèlement, ce nouveau phénomène devient un problème qui s'impose à la maison.

Face aux violences scolaires et plus particulièrement le cyber harcèlement vécu par les adolescents, comment puis-je en tant que CPE réduire ce phénomène ? Est-il possible de s'interroger sur le développement de l'empathie ? Quelles sont les violences scolaires ? Comment les caractériser ? Qu'est-ce que le harcèlement et le cyber harcèlement ? Qu'est-ce que l'empathie ? Est-il possible de développer l'empathie des élèves vis-à-vis du cyber harcèlement ? Est-ce qu'il est envisageable de les sensibiliser sur leurs comportements ? Le cyber harcèlement est-il aussi présent qu'on le croit au collège et au lycée ? Les enseignants du secondaire peuvent-ils éduquer à l'empathie ? Sont-ils qualifiés pour cela ? Les lois mises en vigueur sont-elles respectées au sein des établissements du secondaire ? Les adolescents ont-ils conscience de leurs actes ?

Pour répondre à ces questions, deux parties sont utilisées. La première concerne la partie théorique, j'apporterai les éléments nécessaires pour qualifier plus précisément mon sujet autour des violences scolaires dont font partie le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement pour arriver à l'empathie et aux comportements sociaux véhiculés par les élèves.

Puis dans la seconde partie axée sur l'étude de terrain, je présenterai la méthodologie que j'utilise, ensuite je présenterai les résultats et les discuterai. Par la suite, je réaliserai l'état des lieux de ma recherche, afin d'exposer les limites que j'ai rencontrées et les potentielles perceptives de mon travail sur son évolution.

Partie 1. Apports théoriques

Dans cette première partie, je vais commencer par définir le terme de violence, plus précisément au sein de l'école puisqu'elle devient un problème pour l'État. Étant dupliquée en plusieurs formes, je vais présenter le harcèlement qui est un obstacle pour favoriser un bon climat scolaire. Je vais définir le terme de harcèlement ainsi que ses différents aspects comme le harcèlement moral et sexuel. Ces formes de harcèlement sont de plus en plus au cœur des politiques éducatives. Malgré les différentes lois et les textes autour de cet enjeu, ce phénomène continue à s'accroître ainsi à l'école, je vais parler du harcèlement scolaire qui va au-delà des frontières de l'établissement pour devenir le cyber harcèlement. Je peux constater que ce dernier se développe via les réseaux sociaux, ce qui augmente le taux d'élèves touchés par le harcèlement puis par le cyber harcèlement. De ce terme, je vais chercher à comprendre les émotions et les sentiments que ressentent les élèves confrontés au cyber harcèlement qu'ils soient victimes ou harceleurs, je vais me consacrer essentiellement à l'empathie des élèves et à leurs comportements face à ces situations. Le harcèlement me permet de découvrir ses différentes origines pour ainsi arriver à notre sujet qui est le cyber harcèlement. Je vais le présenter en le définissant. Tout au long de ma réflexion, je vais présenter le rôle de chacun des acteurs intervenants dans les divers phénomènes comme le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, les enseignants, les parents, etc. Par la suite, je vais m'intéresser aux conséquences de ce phénomène sur les élèves, plus particulièrement sur leurs émotions et leurs comportements vis-à-vis des diverses situations qu'ils peuvent rencontrer.

1. 1 Violence en milieu scolaire rôle du climat scolaire

Les premières statistiques dédiées à la violence ont été établies par la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) de 1994. À l'époque, les actes recensés sont peu nombreux en comparaison avec la violence vécue par la société. En 1997, moins de trois cents personnes de l'Éducation nationale. Malgré le fait que la violence scolaire soit peu recensée, l'engouement sur le sujet a fait naître en 2001 le logiciel SIGNA permettant aux directeurs des établissements de faire remonter les incidents liés à la violence. (Lorrain, 2003, p. 23)

Cependant, même si cette initiative fut dans le but de réduire les violences et de les prévenir, le logiciel a pris fin en 2007.

1.1.1 Définition de la violence scolaire

D'après Yves Montoya, professeur à l'université de Bordeaux II, la violence se définit comme « une représentation sociale [qui] dépend de conditions socio-historiques déterminées » (cité par Lorrain, 2003, p. 11). Il en va de même pour Françoise Facy et Sixtine Henry qui la définissent également comme différentes façons d'agir ou de faire d'une personne qui va contre sa volonté par la force ou par intimidation, citée par Dupâquier (1999, p. 7). Toutefois, si je prends à la lettre ces définitions, lorsqu'un élève est forcé de faire quelque chose, cela serait vu comme une violence légitime, Jacques Pain définit la violence comme un crime repéré par le Code pénal (Repris par Dupâquier, 1999, p. 7). Il existe plusieurs formes de violence scolaire : celle dite défavorable au bien-être des personnes comme le vol. Les violences aux personnes qui touchent plusieurs individus comme les incendies volontaires, les cambriolages, etc. Puis, celles dites verbales, morales, physiques et psychologiques ne permettant plus à la personne de travailler.

Certaines violences scolaires sont plus connues que d'autres. Les violences verbales très présentes au sein du collège, regroupant toutes les formes d'insultes. Il y a également les violences physiques, très souvent présentes également au collège, puis il y a les tentatives de vols et ceux qui aboutissent, qui sont très souvent au lycée. Pareillement, la détérioration du matériel qui va parfois de pair avec la dégradation des locaux surtout au lycée avec les tags sur les murs. En termes de violences, il est fréquemment statué comme des incivilités relevant des violences morales à l'égard d'une ou plusieurs personnes. Au sein de l'école, ce terme reprend tous les événements qui sont occasionnellement du fait qu'ils ne soient pas visibles ou impunis. Ils ont pour conséquence de rendre l'atmosphère scolaire moins agréable, ce qui porte atteinte à une personne ou à une collectivité (classe, etc.) (De Saint Martin, 2012/1, p. 119 à p. 126). Également, E. Debarbieux en 2006 propose le terme de micro-violence permettant de définir « les désordres et infractions » répétitives au sein de l'école qui contribuent à un climat scolaire négatif. Plus spécifiquement, ces micro-violences regroupent l'ensemble des interactions entre ces différents acteurs de l'école, ce qui fait qu'elles peuvent être conduites par un seul individu ou par un groupe (De Saint Martin, 2012/1, p. 119 à p.

126). Lorsqu'il y a violence, il est possible de distinguer deux types d'individus, les victimes et les auteurs. Ces victimes sont généralement les élèves surtout au collège, il est rare que ce soit le personnel sauf au lycée professionnel où il est parfois plus souvent la victime. De même, les auteurs de violences scolaires sont le plus souvent les élèves (Lorrain, 2003, p. 24).

1.1.2 Causes, conséquences et solutions des violences scolaires

Les violences scolaires peuvent être réparties dans plusieurs catégories, ce qui me permet de les regrouper, j'ai déjà au préalable parlé des crimes et des délits comme les vols, le racket, etc. Il y a également des incivilités comme les insultes et bousculades, très souvent présentes entre les élèves. Il existe par ailleurs les auto-violences, où l'élève se mutilé, c'est-à-dire qu'il s'entaille les bras pour avoir mal ou pour mettre fin à ses jours. Il y a ainsi, un sentiment d'insécurité où l'élève manque de confiance en lui par exemple. Plus spécifiquement et comme le définit le Code pénal, ces formes de violences sont caractérisées comme des formes de crimes ou de délits qui portent atteinte à la personne, à ses biens ou contre « la Nation, l'État et la vie Publique » (Lorrain, 2003, p. 12).

Pour prévenir ces faits de violences à l'école, le gouvernement met en place des lois pour réduire ces dernières, comme l'Article R.421-20 de 2018 du Code de l'éducation qui « prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires. » (cf. annexe 1). En vue de réduire les faits de violences morales et physiques. Pour prévenir les violences, les établissements ont à leur disposition l'Enquête Local de Climat Scolaire (E.L.C.S) qui permet d'améliorer l'atmosphère de l'établissement, ainsi qu'un plan de prévention en vue d'un climat scolaire serein (cf. annexe 5). La plupart de ces actions permettent de sensibiliser les professionnels et autres acteurs des établissements. Mais le travail avec les témoins de violences scolaires est essentiel, puisqu'avec leur nombre, les établissements peuvent les utiliser pour prévenir les violences (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, 2022).

Dans l'intention de prévenir les violences scolaires, il est essentiel de se consacrer à l'enfant pour comprendre les causes de leurs comportements violents. Par la suite, il est essentiel d'utiliser « le programme d'études des compétences » (Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2019, p. 29) afin de distinguer les actes de violences, pour se protéger et

résoudre les divers conflits sans utiliser la violence, ceci passe également par la gestion des émotions. De plus, il est possible de bénéficier et d'avoir l'opportunité d'une aide utile pour les victimes de ces violences.

Le programme INSPIRE¹ est utilisé à l'échelle mondiale découpé en sept piliers en vue de mettre fin à la violence envers les enfants (INSPIRE, OMS, 2016, cité par l'Organisation Mondiale de la Santé, 2019, p. 29). De ce programme, trois stratégies me semblent essentielles, comme le développement des compétences psychosociales (CPS), qui sont des aptitudes cognitives et émotionnelles permettant de répondre aux difficultés de la vie quotidienne. Elles permettent de résoudre les problèmes, à développer l'esprit critique et créatif, à favoriser la communication, à prendre des décisions, à accentuer les compétences relationnelles, mais aussi la confiance en soi, l'empathie et assurer la gestion du stress et des émotions de l'individu (OMS, 2015, cité par l'OMS, 2019, p. 30). Les enfants peuvent par leurs compétences gérer leurs émotions et résoudre leurs conflits en communiquant sans être agressif pour réduire les risques de comportements violents (OMS, 2016, cité par L'OMS, 2019). Elles améliorent aussi les capacités des établissements sur ce qui limite les comportements violents, en permettant aux élèves de s'impliquer davantage dans l'établissement. De plus, elles peuvent réduire les violences en s'appuyant sur les facteurs de risques tels que la consommation d'alcool et des drogues (Onrust et al., 2016 ; Faggiano et al., 2014, cité par l'OMS en 2019). Pour les enfants de 11 à 18 ans, la réfutation des conduites, le harcèlement sexuel, la gestion des conflits, les différences entre pairs, la lutte contre la consommation d'alcool et de drogues sont étudiées pour lutter contre les violences scolaires (OMS, 2019, p. 31).

Toujours dans le programme INSPIRE, la sensibilisation des enfants aux comportements sains est utilisée pour reconnaître les situations de violence ou de maltraitance qui peuvent se produire en vue d'éviter les situations dangereuses et mettre en place une aide. Ces compétences peuvent protéger les enfants des adultes ayant de mauvaises intentions et utilisant des méthodes violentes (OMS, 2016, cité par l'OMS en 2019, p. 30). Il inspire à discuter des normes sociales et culturelles en vue de promouvoir des relations basées sur l'égalité. En effet, les comportements sociaux et culturels peuvent être liés aux stéréotypes,

¹ Implementation and enforcement of laws Norms and values Safe environments Parent and caregiver support Income and economic strengthening Response and support services Education and life skills. En français : Mise en œuvre et application des lois Normes et valeurs Sûreté des environnements Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants Revenus et renforcement économique Services de lutte et d'appui Éducation et savoir faire pratiques.

mais également au sexe, à l'orientation de genre, à la religion, au handicap, ce qui peut augmenter les risques de menaces et de violences. Ce sont surtout les jeunes âgés entre 11 et 18 ans, qui sont observés dans leurs comportements sociaux comme dans leurs relations amoureuses, leur utilisation des réseaux sociaux (OMS, 2019, p. 31). Enfin, le dernier pilier est la constatation des normes négatives et de celles qui renforcent les relations non-violentes positives établies sur l'égalité pouvant détériorer les justifications de comportements violents (OMS, 2016, cité par l'OMS, 2019, p. 30). De plus, un facteur supplémentaire est à prendre en compte, dans les cas de violence, comme la drogue ou l'alcool qui par une consommation trop élevée peuvent entraîner des violences, il est donc essentiel de faire la prévention contre la toxicomanie en termes de normes sociales afin de restreindre les violences (Onrust et al., 2016 ; Faggiano et al., 2014, cité par l'OMS, 2019, p. 30). Pour les enfants de 11 à 18 ans, il est question d'étudier les comportements sociaux, mais aussi culturels en lien avec les violences pour les relations amoureuses et les violences conjugales, mais également les normes pour les relations interpersonnelles (OMS, 2019, p. 31).

Le fait d'incorporer dans les programmes scolaires la lutte contre la violence à long terme apporte des avantages. Cependant, ceci dépend de la possibilité de l'action et de son adaptation dans le programme scolaire. C'est pour cela que lorsque le programme est construit, il est essentiel de s'assurer que les éléments sont adaptés à l'âge des élèves, que les méthodes utilisées sont à des fins de pédagogie active afin d'aider les élèves à comprendre les informations et faire appel à des intervenants extérieurs compétents. Il faut également revoir le programme et récupérer les observations des différents acteurs concernés, etc (UNESCO, 2016, cité par l'OMS, 2019, p. 32).

1.1.3 Le climat scolaire

Le climat scolaire est essentiel dans le phénomène des violences scolaires. En effet, depuis les années cinquante, le climat scolaire a été étudié. Désormais, une accélération sur le sujet se fait partout dans le monde. Il est complexe de définir ce terme par une définition précise, toutefois il est possible de regrouper les différentes notions qui en découlent comme la motivation, l'engagement, la sécurité et bien entendu la violence (Masson, 2019). Cependant, Jonathan Cohen définit le phénomène de climat scolaire en prenant les expériences de la communauté scolaire. Il reflète de ceci les normes, les objectifs, les

relations entre les individus, les valeurs, l'apprentissage, l'enseignement ainsi que la vie de l'établissement (National School Climate Center, 2007).

Un « bon » climat scolaire serait possible lorsque les élèves sont responsables et respectueux. Ils travaillent en collaboration en vue de favoriser le vivre-ensemble afin d'inciter à une vision partagée de l'école. C'est par l'attitude des différents usagers que les aspects positifs des apprentissages se révèlent. Puisqu'en effet, E. Debarbieux, rappelle que la notion de climat scolaire n'est pas que le bien-être de l'individu, il inclut également la dimension collective, plus spécifiquement les relations entre les individus. Le climat scolaire permet par ailleurs d'améliorer les résultats des élèves et de les faire progresser, mais aussi d'assurer la sécurité de tous (2015, 1.4 à 1.7). De plus, les deux enquêtes de l'Observatoire International de la Violence à l'École (OIVE) (Debarbieux, UNICEF, 2010) et de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP, 2011), mettent en avant le fait que près de 90 % des élèves se sentent bien ou plutôt bien dans leur établissement, dont 86 % n'ont plus peur de l'école (cf. annexe 2). Cependant, environ 14 % disent avoir une relation négative avec les enseignants. Même si ces enquêtes montrent une conclusion positive, dans ces dernières, elles révèlent qu'un élève sur dix est victime de harcèlement scolaire, ce qui crée de l'absentéisme (C. Blaya, 2011, p. 1).

Les relations avec les enseignants sont fondamentales dans le climat scolaire, elles consistent en le respect de la diversité, les décisions et une collaboration, des relations positives, l'entraide entre les individus, la participation des élèves lors des cours, etc. Puis, l'enseignement et l'apprentissage font partie de la construction du climat scolaire à travers les différentes pédagogies. Ainsi que la qualité de l'instruction, les attentes et demandes des élèves pour leur réussite, l'aide apportée, la participation, la valorisation de la créativité, etc. Ensuite, l'autorité permettant la sécurité que Debarbieux différencie en deux : la sécurité physique permettant à chacun d'avoir le sentiment de sécurité ainsi que la sécurité émotionnelle permettant la résolution des conflits et répondre au harcèlement. Le climat scolaire repose également sur l'environnement physique et pédagogique, sur les espaces scolaires qui sont les lieux que fréquentent les élèves et le personnel. Ces derniers permettent aux élèves d'être bien au sein de l'établissement, ce qui favorise l'apprentissage. Pour terminer, une attitude positive des enseignants, privilégiant la bienveillance, permet aux élèves de promouvoir leur bien-être (Masson, 2019). Toutefois, le sentiment d'appartenance fait par ailleurs partie du climat scolaire, il permet d'avoir un lien entre les différents

individus. Il est donc essentiel d'avoir un bon climat scolaire surtout dans le cas où le harcèlement scolaire est présent. Plus récemment, la Direction de l'Évaluation de la Prospection et de la Performance (DEPP), a publié une enquête sur le climat scolaire et les victimisations, entre 2021 et 2022. Réalisée auprès de collégiens, cette dernière montre que malgré une représentation positive du climat scolaire dans leurs établissements, certains élèves sont cependant atteints par certaines violences. Pour cela, il existe sept axes d'amélioration du climat scolaire (cf. annexe 1) (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mars 2023).

1.2 Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?

Selon légifrance, le fait de harceler un individu par des actes répétés ou des comportements inadaptés qui ont pour effet de dégrader les conditions de vie de la victime (c'est-à-dire altérer sa santé physique ou mentale) est condamné par une amende élevée à plus de quinze mille euros et à un an d'emprisonnement. Je vais, dès à présent, délimiter mon sujet, en présentant les effets de cette violence, les lois qui en découlent ainsi que ces formes.

1.2.1 Définitions, causes et conséquences

Le harcèlement vient du verbe d'action harceler. C'est un phénomène que deux chercheurs ont mis en lumière lors d'une observation dans une cour d'école, la situation fut simple, un élève était seul face à un groupe de ses pairs. L'un des deux chercheurs nommé Heinemann qualifie cet acte comme le phénomène de « *mobbing* », ce mot est un dérivé de « *to mob* » traduit en français par assaillir et « *mob* » comme la meute. Ces deux chercheurs mettent en avant le « phénomène de groupe, la disproportion qui résulte principalement du nombre et l'action perpétuée sous l'influence du groupe, son intentionnalité n'étant pas toujours avérée » en 1973 (Even, 2018, p. 27 à p. 28). Appelé school bullying en anglais, la France a choisi de le traduire par « *harcèlement* », également issu du vieux français « *herser* », signifiant retourner la terre avec une herse. Ceci montre la gravité du phénomène et des conséquences, tandis que les autres pays francophones ont fait le choix de parler d'intimidation ou de brimades pour le Canada (V. Fougeret-Linlaud, N. Catheline, F. Chabaud & L. Gicquel, 2016, p. 2). L'essence même de l'acte de harcèlement, c'est l'intentionnalité «

gratuite » de l'agresseur, pareillement, le fait que ceci est fait de manière répétée en vue de blesser « psychologiquement la victime » (H. Romano, 2015, para. 11).

C'est une forme de violence concernant la domination et l'intimidation qui engendre des conséquences sur la vie de la victime et des impacts sur sa santé psychique et physique. Dan Olweus en 1990, lui, s'intéresse plus aux profils des élèves qui s'adressent à l'individu. En effet, il emploie pour la première fois en 1978 le terme de school bullying, pour lui, peu importe comment l'enfant est traité, toutes les façons de faire comme bousculer, persécuter définissent l'acte d'harcèlement. Ce qui ne permet pas à l'individu de sortir de la situation, ce qui fait qu'elle perdure dans le temps. Pour lui, il existe trois critères du bullying, il s'agirait « des actes répétés » ceux dit « [...] perpétrés dans un cadre de disproportion des forces » et « avec une intentionnalité de nuire ». En 1991, il modifie ces trois caractères en disant que le bullying est un « comportement agressif ou intentionnel [...] » (D. Olweus cité par K. Smith en 2002, p. 28-29), se déroulant plus sur le long terme et que ce dernier est « dans une relation interpersonnelle » où la victime se trouve inférieure à un groupe ou à une personne qui a le pouvoir. Toutefois, c'est en 2011 qu'en France, le premier rapport sur le school bullying apparaît, mais également, les premières assises nationales en vue de lutter contre le harcèlement sont organisées par le ministère de l'Éducation nationale. Celui-ci met en avant le phénomène qui est présent dans tous les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), puisqu'en effet, environ 20 % d'élèves en âge d'être à l'école sont concernés dont environ 15 % sont les victimes et entre 4 à 6 % sont les agresseurs. De ces chiffres, approximativement 4 % des victimes deviennent des harceleurs. Ces derniers sont de plus en plus inquiétants, car en France, 5 % des élèves subissent du harcèlement une fois par semaine (V. Fougeret-Linlaud, N. Catheline, F. Chabaud & L. Gicquel, 2016, p. 2).

De plus, l'intimidation véhiculée par le harcèlement peut entraîner des gestes malveillants et une exclusion du groupe intentionnelle (Even, 2018). Les différentes études sur la victimisation mettent en avant l'importance du « ressenti personnel » des victimes contre les violences, ce qui par conséquent rend complexe le déchiffrement des actes, puisqu'en effet, ce que peuvent dire ou faire les élèves, comment chacun ressent ces actes, en prenant compte que ce que peut ressentir l'élève comme du harcèlement peut ne pas l'être par la suite, cela peut dépendre du vécu et des connaissances de l'élève (H. Romano, 2015, para. 11). Plus récemment, en 2015, Nicole Catheline, définit le school bullying comme un acte intentionnel répété régulièrement par un groupe ou un individu qui cherche à nuire. Ceci crée

donc deux acteurs, la personne victimisée et les agresseurs qui sont ainsi dominants sur leur victime, ce qui engendre une relation dissymétrique. En comparaison avec Olweus (1978), je constate qu'il y a des similitudes, tous deux défendent le fait que la répétition continuelle de l'intimidation fait partie des caractéristiques du school bullying. Cependant, Catheline met en avant la relation d'emprise alors qu'Olweus parlait plutôt de disproportion des forces. L'Éducation nationale définit le harcèlement comme étant peu visible, car il peut être fait de différentes façons, que ce soit à travers des attaques physiques, morales ou psychologiques (Le Gouvernement, 2021). Toujours dans la même configuration, le harcèlement est caractérisé par trois termes : « la violence » avec toujours ce rapport de force et de domination, la « répétitivité » sur le long terme et « l'isolement de la victime ». Néanmoins, Hélène Romano met en avant une quatrième caractéristique qui est le manque d'intérêt de l'agresseur, c'est-à-dire que dans le harcèlement, le harceleur ne gagne rien de matériel (C. Even, 2018). Le harcèlement scolaire crée une relation entre le ou les harceleurs et le ou les victimes, ceci pouvant être sur l'aspect moral, physique, matériel, sexuel ou l'accent sur une violence psychologique (H. Romano, 2015, para.11).

Du fait que le harcèlement soit un rapport de force, cela est très difficile pour la victime de s'en échapper, puisque la répétitivité du phénomène entraîne petit à petit l'isolement de la victime, ce qui la rend inapte à se défendre et à demander de l'aide (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en novembre 2022). Les causes en sont multiples : l'apparence physique comme la couleur de peau, le type de cheveux, la taille, etc. L'identité ou le sexe de l'individu est très souvent l'une des causes lorsqu'un garçon est efféminé ou une fille trop masculine, l'orientation sexuelle en fait également partie. Toujours dans un aspect physique, le handicap qu'il soit physique, psychique ou mental, mais aussi le trouble de la communication dans le cas où l'élève bégaye ou bredouille. Puis, il y a l'appartenance à un groupe culturel ou social, les différents centres d'intérêts. Seulement, le harcèlement est de plus en plus présent à la fin de l'école primaire et durant le collège (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, mis à jour en novembre 2022). Les causes peuvent également provenir d'un contexte bien plus vaste, c'est-à-dire à l'échelle de l'établissement. En effet, le climat scolaire, dans le cas où il est dégradé, peut nuire à l'ambiance de l'établissement, les différents acteurs doivent alors favoriser toutes les conditions permettant d'avoir une ambiance propice à des relations saines entre tous les individus de l'établissement. De plus, lorsqu'une situation est propice au harcèlement et

qu'elle est mal identifiée par l'équipe éducative, il est compréhensible que les parents et les élèves ne sachent pas comment se comporter, mais il est essentiel de répondre à ce phénomène en permettant d'avoir des sanctions adaptées à la situation dans une visée éducative (Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en novembre 2022).

De ces causes découlent des conséquences pouvant être graves, multiples. Comme l'absentéisme pouvant entraîner l'échec scolaire puis le décrochage scolaire, mais aussi la désocialisation avec les amis créant une solitude, une anxiété, de la tristesse, de l'insomnie ou encore une dépression. Dans un premier temps, une somatisation comme des maux de tête ou de ventre, des maladies répétitives apparaissent, ce qui peut mener à une conduite d'autodestruction de la victime pour en arriver au suicide. Le harcèlement peut avoir des conséquences sur le développement psychologique, social de l'enfant, d'où la désocialisation de l'élève, mais bien entendu ceci concerne également un sentiment de honte, une baisse d'estime de soi, des difficultés à aller à la rencontre des autres. Ces conséquences peuvent se prolonger à l'âge adulte dans le cas où elles ne sont pas prises en considération. La caractéristique du harcèlement est qu'on entraîne « un processus d'usure psychique » en lien avec « l'accumulation de micro-violences et d'incidents mineurs » (H. Romano, 2015, para. 11). En outre, il arrive que certains élèves victimes de harcèlement soient dans une telle souffrance que la seule solution envisageable pour eux soit de passer à l'acte en mettant fin à leur vie. Cependant, la victime n'est pas la seule à subir les conséquences du harcèlement, les harceleurs s'exposent au risque d'une condamnation à plus de treize ans, ils risquent une peine de prison et une ou plusieurs amendes (site de l'UNICEF, 2019, p. 2).

1.2.2 Quels sont les différents types de harcèlement

Le harcèlement est fondé sur la violence vécue par les élèves à l'école, celle-ci étant sûr des rapports de domination et d'intimidation qui ont pour conséquence de réduire les conditions de vie des élèves victimes de ces violences. Ceci peut avoir un impact sur leur santé physique, morale ou psychique. Peu importe la forme qu'il prend, moral ou sexuel, réel ou virtuel, etc (site du Gouvernement, 2020). En effet, au sein du milieu scolaire, le rapport de force que crée le harcèlement entraîne une domination répétitive de l'harceleur qui peut se caractériser sous plusieurs formes cumulatives comme les intimidations, les moqueries, les

insultes, les humiliations, les menaces, le rejet social, les agressions physiques, le racket, les jeux dangereux, etc (site de l'UNICEF, 2019).

Il est possible de les catégoriser dans le harcèlement moral ou aussi appelé le harcèlement verbal-psychologique (J.-W. Patchin & S. Hinduja cité par N. Hoareau, C. Bages & A. Guerrien, 2006, p. 379), on parle alors d'insultes, de menaces et de moqueries. Pour imager cela, Léa onze ans, est catégorisée de « fille facile » car elle ne porte pas de brassière, Justin est arrivé il y a trois ans dans son collège, mais il n'arrive toujours pas à s'intégrer, car on le décrit comme « l'étranger, celui qui arrive de l'autre cité à qui l'on ne peut pas faire confiance » (H. Romano, 2015, para. 12). Ces paroles blessantes sont dites par leurs pairs qui sont parfois jaloux d'eux, du fait qu'ils soient plus brillants par exemple. Ils cherchent donc à se venger du responsable de leur situation par plusieurs moyens, soit en persécutant la victime violemment, en faisant de lui le « bouc émissaire » du fait de sa vulnérabilité face à l'effet de groupe. De ce fait, les mots sont considérés maltraitants lorsqu'ils sont répétitifs en vue de blesser et d'afficher la victime (H. Romano, 2015, para. 13). Puis, il y a le harcèlement d'appropriation dans le cas de racket.

De plus, lorsqu'il y a des attouchements physiques, une obligation à embrasser l'autre régulièrement, il s'agit alors du harcèlement sexuel (site de l'UNICEF, 2019). Pour illustrer cette catégorie, je prends l'exemple de Robin qui au sein de son lycée est qualifié de « puceau », Lorie découvre sur des blogs qu'elle est surnommée « la chaudasse » et Léna sur les réseaux sociaux des photomontages à caractère pornographique d'elle (H. Romano, 2015, para. 18). Ce type de harcèlement peut être direct à travers des mots et gestes crus, grossiers qui ne choquent pas forcément le harceleur lorsqu'ils sont repris par un professionnel d'éducation. Il peut également être indirect avec les téléphones portables à travers les réseaux sociaux via des rumeurs sur la sexualité de la victime, des photos ou des messages détournés, etc. Il peut découler d'une agression sexuelle subie ou d'une vengeance d'un ex-petit ami ou d'une ex-petite amie qui envoie sans hésitation des photos de l'individu sur les réseaux sociaux (H. Romano, 2015, para. 19).

Le harcèlement physique est le plus courant : par exemple, Thibault reçoit régulièrement des coups de genou lors de l'interclasse et Lilian est souvent tapé sur la tête avant d'aller en classe (H. Romano, 2015, para. 15). Ces actes physiques sont en lien avec le harcèlement moral, ils créent un « climat de terreur » pour les victimes. Ces différences

physiques entre les élèves ne sont pas forcément marquantes, il s'agit plus du danger ressenti par la victime envers le harceleur qui est essentiel (H. Romano, 2015, para. 16). Ensuite, il y a le harcèlement matériel qu'a pu subir Jasmine qui est systématiquement tâchée par des jets d'encre en classe ou hors de la classe. Ces attaques visent les affaires personnelles des victimes, elles peuvent être directes et s'accommoder de violences physiques. La victime découvre ses effets personnels abîmés sans savoir qui en est l'auteur. Ces actes violents peuvent avoir lieu en classe ou lors de la pause méridienne. Les agresseurs s'assurent de faire ceci à une victime paralysée par les répercussions si elle dénonçait ces actes malveillants (H. Romano, 2015 para. 21). L'objectif des harceleurs n'est pas de s'approprier les affaires de la victime, il ne s'agit donc pas de racket, ils cherchent à la déposséder en vue de l'humilier (H. Romano, 2015, para. 22). Moins connu au sein du harcèlement en général, le harcèlement alimentaire est une réalité au sein des cantines. Les victimes voient leur plateau tombé au sol, leur eau est renversée dans leur plat chaud, ce qui le rend immangeable, leur dessert sucré se retrouve salé, etc. Ceci amène à un évitement de la part de la victime, qui se retrouve donc seule pour manger, en étant constamment vigilante sur le comportement des autres (H. Romano, 2015, para. 23).

Mais également, ces formes de violences peuvent prendre celle du cyber harcèlement comprenant les usages d'Internet via des messages texte des réseaux sociaux sur les téléphones portables permettant de harceler ou d'humilier la victime, mais surtout de répandre plus rapidement des rumeurs (J.-W. Patchin & S. Hinduja cité par N. Hoareau, C. Bages & A. Guerrien, 2006, p. 379). Par exemple, Eliott reçoit des menaces de mort sur son téléphone et Erwan découvre sur Internet des rumeurs sur son orientation sexuelle (H. Romano, 2015, para. 24). Depuis quelques années, les nouvelles technologies permettent de mieux communiquer et de transmettre les informations, mais aussi elles troublent le phénomène de harcèlement scolaire, puisqu'il n'a plus lieu exclusivement dans l'espace scolaire. Il est désormais sans aucune limite d'espace et de temps sur les téléphones portables, ordinateurs, tablettes, etc. Il prend donc dorénavant la forme de cyber harcèlement (H. Romano, 2015, para. 26). Exclusivement moral, le cyber harcèlement est aussi sexuel que la pornographie, mais aussi physique avec des menaces mortelles et matérielles. Il peut être de façon directe avec des insultes, mais également indirect comme l'usurpation d'identité (H. Romano, 2015, para. 27). Cependant, il a plusieurs spécificités, comme j'ai pu le dire précédemment, il est sans limite temporelle. En effet, le harcelé peut être victime, vingt-quatre heures sur

vingt-quatre, ce qui ne lui laisse aucune coupure, ce qui crée une insécurité et une « hypovigilance » de peur de recevoir une notification. Il est par ailleurs, sans limites de propagation, le harceleur peut être anonyme en se créant un faux profil avec un autre nom, etc (H. Romano, 2015, para. 27). De plus, il est plus simple d'usurper l'identité d'une personne en s'inscrivant sous son nom via un réseau social. Les harceleurs créent alors de fausses pages sous le nom de la victime qu'ils connaissent parfois très bien. Par le biais de cette page, il peut transmettre des éléments faisant penser qu'il s'agit réellement de la victime pour ensuite l'insulter, la menacer, etc (H. Romano, 2015, para. 27). Comparés au harcèlement scolaire, les harceleurs d'Internet ont plus de facilité à passer à l'acte du fait de la proximité et de l'anonymat, ce que ne permet pas le harcèlement en milieu scolaire. Ils n'ont pas la victime face à eux, ce qui fait que leur capacité de ressentir l'empathie envers la victime devient alors limitée (H. Romano, 2015, para. 28). De ce fait, le harcèlement se traduit par diverses stratégies comportementales qu'il est possible de distinguer en deux catégories. Celles regroupant les comportements au sein des relations directes entre la ou les victimes et les agresseurs, comme les violences physiques, verbales, moqueries, puis les relations indirectes avec les diffusions de rumeurs, une organisation de l'isolement social de la victime. Ces relations ont pour objectif de nuire à la victime sans pour autant être visibles par les autres (Cric & Grosspeter, 1996, cité par R. Fontaine, 2018, p.397-398).

De plus, il est essentiel de savoir que le harcèlement est souvent « polymorphe », l'élève subit alors tous types de violences (H. Romano, 2015, para. 11). Dont celui du cyber harcèlement qui, avec l'utilisation des outils numériques, entraîne une nouvelle forme de relation (Blaya, 2015, cité par R. Fontaine, 2018, p. 398). Ce qui crée un conflit entre le harcèlement conventionnel et le cyber harcèlement sur la question de la conservation du statut des enfants dans leurs implications dans ces deux formes de violence (R. Fontaine, 2018, p. 398). Toutefois, il s'avère que le pourcentage de jeunes impliqués dans ces violences n'est pas significatif (Blaya, 2013, cité par R. Fontaine, 2018, p. 398). Cependant, il ne faut pas oublier que le cyberharcèlement permet aux harceleurs de continuer leur intimidation (Roger, Fontaine, 2018, p. 398).

1.2.3 Lois, solutions et préventions du harcèlement

En France, le Code pénal permettant de sanctionner les actes de violence du harcèlement n'est pas conçu pour les victimes, mais pour les harceleurs. Les preuves émises doivent pouvoir être en lien avec la victime et la responsabilité des auteurs, si ceci n'est pas envisageable alors l'affaire est classée sans suite par le procureur. Si c'est un juge, il s'agit ainsi d'une ordonnance de non-lieu. Pour illustrer, si un élève accuse un autre élève de lui donner des coups de pied dès qu'ils sont en sport et qu'il n'y a aucun témoin, ainsi la plainte déposée est classée, puisque la parole de la victime n'est pas suffisante, même en cas de traces physiques ou d'ordonnance médicale. Ceci est très souvent le cas dans le harcèlement scolaire.

Cependant, pouvoir dénoncer et s'exprimer sur ces faits, permet à la victime d'aller mieux si la procédure est très clairement suivie, en exposant les règles du Code pénal par exemple. Dans le cas où l'affaire est classée, cela ne veut pas dire que les faits n'existent pas, mais que les charges retenues contre l'auteur sont insuffisantes et ne permettent pas de le sanctionner juridiquement (H. Romano, 2015, para. 84). En cas de harcèlement, la victime ne peut pas porter plainte seule, elle peut signaler ce qu'elle vit en déposant une main courante auprès de la police ou de la gendarmerie. Lorsque la victime est mineure et qu'elle souhaite être impliquée dans la procédure, elle doit être représentée par une personne majeure comme un parent, un tuteur, etc. À contrario, si la victime est majeure, alors, elle peut porter plainte contre le ou les auteurs, qu'ils soient mineurs ou non. De plus, la victime peut porter plainte jusqu'à six ans après le harcèlement et il n'est pas possible pour la victime de dénoncer les parents de l'auteur, mais ils peuvent payer une indemnisation à la victime (site du service-public, vérifié le 10 mars 2022). Dans le cas où un membre du personnel éducatif commet une erreur, les parents peuvent demander une indemnisation lorsqu'ils sont par exemple conscients des faits mais qu'ils n'ont mis aucune sanction contre les auteurs. En vue d'une demande d'indemnisation, la famille doit saisir un tribunal civil, les sommes de litige sont donc mis en évidence, en cas d'un « litige inférieur ou égal à dix milles euros » alors il s'agit du tribunal de proximité. Lorsqu'il s'agit d'un litige supérieur à la somme, c'est un tribunal judiciaire. Dans le cas où le harcèlement a eu lieu en école publique, c'est l'État qui indemnise les parents de la victime. En école privée, c'est à la direction d'indemniser les parents (Site du service public, vérifié le 10 mars 2022).

En cas de harcèlement moral, l'article 222-33-2, modifié par la Loi du 4 août 2014, de l'article 40, met en avant « Le fait de harceler autrui par des propos ou des comportements répétés ayant [...] pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. » (Légifrance, Code pénal, 2014). Puis, il y a l'article 222-33-2-2 modifié par la Loi du 2 mars 2022, de l'article 13 dit que : [...] « harceler une personne par des propos ou des comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail. L'infraction est également constituée : [...] [De] propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée [...], alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ; [...] [les] comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition. Les faits [...] sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. » Ce qui entraîne des conséquences telles « [qu']une incapacité totale de travail supérieur à huit jours » mais aussi lorsque le fait est commis par un mineur et lorsque la personne est vulnérable dû à son âge, à une maladie, etc (Légifrance, Code pénal, 2022). Dans le cas de harcèlement scolaire, il y a l'article 222-33-2-3 de la Loi du 2 mars 2022, article 11, il est valable quand le harcèlement moral est commis à l'encontre d'un élève par n'importe quel individu de l'établissement. « Constituent un harcèlement scolaire les faits de harcèlement moral défini aux quatre premiers alinéas de l'article 222-33-2-2 comme ils sont commis à l'encontre d'un élève par toute personne étudiant ou exerçant une activité professionnelle au sein du même établissement d'enseignement. ». De cela, le harcèlement est alors condamné de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de quarante-cinq mille euros, car il a pour conséquence de ne plus permettre à la victime de travailler durant huit jours ou non. Toutefois, puisque les faits conduisent la victime au suicide ou à des tentatives (TS)² ainsi les peines sont de dix ans d'emprisonnement et de cent cinquante mille euros d'amende.

² TS : Tentative de Suicide

Lors de violence, l'article 222-7 met en avant que « Les violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner sont punies de quinze ans de réclusion criminelle. » (Code pénal, article en vigueur en 2023). En termes de Droit à l'éducation, l'article L111-6 de la loi du 2 mars 2022, l'article 1 met en vigueur : « Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du Code pénal. » (Code de l'éducation, 2022). Les établissements d'enseignement du primaire, du secondaire et du supérieur publics et privés doivent prendre les mesures nécessaires en vue de lutter contre le harcèlement. Ces dernières ont pour but de prévenir l'apparition de situations de harcèlement en apportant une réponse permettant d'orienter les victimes, les témoins et les auteurs. De plus, chaque année, les élèves et parents sont informés des risques liés au harcèlement et au cyber harcèlement (Code de l'éducation, 2022).

En termes de prévention, depuis novembre 2012, le ministère a choisi de mettre en place une prévention de lutte contre les violences scolaires, c'est une délégation ministérielle qui en a la charge. Lorsqu'elle a été créée, c'est près de cinq cents Assistants de Prévention et de Sécurité (APS) à temps plein qui ont été recrutés. Les personnes recrutées doivent, dans la continuité des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) et des surveillants, accentuer une politique de prévention, contribuer à la résolution des situations aggravantes rendant défaillante la sécurité des élèves et des biens. Ils doivent assurer le bon fonctionnement de l'établissement et le rétablir si besoin. En cas d'incident violent, les APS peuvent intervenir avec les Équipes Mobiles de Sécurité du rectorat (EMS). La délégation ministérielle a plusieurs missions qui ont été fixées par Vincent Peillon (Site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en novembre 2022). Elle va agir en collectivité afin de favoriser et d'entretenir un climat scolaire serein, mais également mettre en place les mesures initiales des travaux d'elle-même dans le but d'établir le bilan en vue de la mise en place « des assistants de prévention et de sécurité depuis la rentrée 2012. ». Elle va par ailleurs assurer une formation convenable aux personnels chargés de la prévention et de la gestion de ces violences scolaires. Ceci permet d'optimiser la prévention du harcèlement scolaire et de le traiter pour ensuite installer des protocoles permettant de diriger les menaces et les crises dans

les établissements scolaires, en vue d'améliorer l'accompagnement des victimes de violences en souffrance. Elle va ainsi agencer la forme des sanctions et des punitions pour permettre une justice qui répare l'erreur commise. Enfin, elle évalue le climat scolaire et met en avant les solutions permettant de prévenir le harcèlement (site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en novembre 2022).

En 2013, le prix national « Mobilisons-Nous contre le harcèlement » voit le jour. Mis en place chaque année dans les établissements scolaires, il permet de récompenser les initiatives innovantes permettant la prévention de violences comme les vidéos ou les affiches. L'objectif est de permettre aux élèves du primaire, du secondaire et les structures périscolaires de se mobiliser collectivement en les rendant acteurs de la prévention. Le prix national est pareillement valable pour l'équipe pédagogique et éducative culturelle. La récompense est financière, elle permet de financer les futurs projets de l'établissement en vue de lutter contre le harcèlement. Il y a ainsi des supports médias destinés aux élèves, aux professionnels et aux parents comme un site internet contre le harcèlement scolaire contenant divers supports vidéo mettant en scène des situations de harcèlement, mais aussi des vidéos de témoignages permettant d'illustrer ce que ressentent les victimes, les harceleurs et les témoins en vue de prévenir individuellement et collectivement. Enfin, il y a sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse des interviews de documentaires réalisés en 2012 (site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en novembre 2022).

Depuis 2018, l'usage du téléphone portable à l'école jusqu'au collège est interdit, dans ce même mouvement une sensibilisation à leur usage et leur risque est mise en place pour lutter contre le harcèlement. La campagne de lutte de 2022-2023 est nommée « Et si l'autre, c'était toi ? », c'est un court et long métrage mis à la disposition des établissements. Il a été « réalisé par des élèves de l'Espace Jeunesse et du collège Louis Braille d'Esblay (Seine-et-Marne), lauréats de la mention "coup de cœur des professionnels de la communication" » du prix « Non au harcèlement de 2021-2022 ». Les élèves sont issus d'un collège et d'un Espace Jeunesse de Seine-et-Marne. Ce clip permet de rendre les élèves acteurs. En France, il est possible de compter près de vingt-trois mille ambassadeurs en collège (2022) contre dix mille, il y a deux ans (cf. annexe 7). Ils sont initiés à l'observation des situations de harcèlement ce qui leur permet de devenir des indicateurs d'alerte en vue d'éviter l'isolement des victimes, ils sont aussi formés pour sensibiliser leurs pairs via un support numérique (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en 2022).

De plus, un outil comme le numéro vert est très utile pour contacter une tierce personne, il s'agit d'un numéro gratuit destiné aux jeunes, aux parents ou encore aux professionnels. Le numéro est le suivant : « 0800 807 010 » pour « Stop Harcèlement » et « Net Écoute » au « 0800 200 000 » et pour les parents, professionnels, mais aussi les élèves, le « 3020 » est le service d'appel gratuit permettant de signaler le harcèlement scolaire. Il est disponible du lundi au vendredi de 9 heures à 20 heures et le samedi de 9 heures à 18 heures. Il a été créé par l'École des parents et des éducateurs du département d'Île-de-France. Il est pour les élèves, les familles, les victimes et professionnels témoins des situations de harcèlement. Si lors de l'entretien téléphonique une situation de harcèlement est repérée, alors les référents harcèlements de l'Éducation Nationale vont avoir les informations nécessaires pour agir via une application sécurisée fournie par le ministère (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en 2022).

Ces numéros destinés aux victimes de harcèlement et à leurs familles, permettent une prise en charge des familles et des victimes par leur service. Il existe également différents numéros académiques permettant de signaler la situation de harcèlement, il y a trois cents quatre-vingts référents harcèlement répartis en France pour traiter les situations de harcèlement. Les personnes en charge de ces situations sont des interlocuteurs.trices pour les familles qui vont les accompagner afin d'apporter des solutions. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est le « 0 800 409 409 ». Depuis la rentrée 2022, dans toutes les écoles élémentaires et les collèges publics, le programme de lutte contre le harcèlement scolaire (pHARe) est obligatoirement mis en place. Depuis la rentrée 2023, le programme s'étend au lycée. Il a pour mission de mesurer le climat scolaire, de prévenir et d'intervenir sur les situations de harcèlement scolaire, mais aussi de créer et de former une communauté de personnel et de professionnels pour la protection des élèves. Il va aussi associer les parents et autres partenaires afin de communiquer et de faire connaître le programme. De plus, il est nécessaire de mobiliser à la fois, le Conseil de la Vie Collégienne (CVC), le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), le Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE). Ceci permet de suivre l'impact des différentes actions mises en place et mises à disposition donnant accès à diverses ressources. En termes d'action, une formation d'un groupe protecteur pour les élèves, composée de cinq personnes au minimum par collège, est nécessaire. Ils sont formés à la prise en charge du phénomène de harcèlement par la « Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP) » (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en 2022). Elle se

distingue par un accompagnement personnalisé des victimes en vue de le partager avec les harceleurs, ils deviennent alors acteurs de la résolution du problème. Ils mettent en œuvre un protocole permettant de répondre aux situations de harcèlement. Il y a dix heures d'apprentissages par an, du cours préparatoire à la troisième qui est consacrée à la lutte contre le harcèlement, mais également à l'acquisition de compétences psychosociales des élèves. La MPP favorise aussi la sensibilité des familles et des professionnels de l'établissement aux phénomènes et elle s'engage à former des élèves ambassadeurs au collège. En complément de ce programme pHARe, « la journée nationale de lutte contre le harcèlement » (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, date non connue) qui s'est déroulée le 9 novembre 2023. Il y a aussi le prix « Non au harcèlement » (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, 2023), puis, il y a le « Safer Internet Day », rassemblement annuel en vue de sensibiliser à l'utilisation du numérique pour les jeunes, les familles et à toute la communauté éducative. Le but étant de restreindre et de démotiver les comportements responsables du harcèlement en ligne.

En 2023, c'est à partir du 7 février et tout le long du mois que la journée internationale pour un internet sécurisé est construite en France par Internet sans crainte (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, date non connue). Par la suite, pour les établissements ayant participé au programme pHARe durant deux ans, ils auront l'opportunité d'améliorer leur travail sur le climat scolaire en passant au stade deux du programme sur un prolongement de trois années, il s'agit d'un niveau labellisant plus marquant incluant une enquête locale de climat scolaire (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en novembre 2022). Enfin, le gouvernement met en place un nouveau plan de lutte contre le harcèlement scolaire, leurs objectifs étant de former tous les professionnels de l'éducation à lutter contre le harcèlement. Désormais, l'auteur de harcèlement sera exclu de l'établissement, ce ne sera plus la victime qui quittera l'établissement (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en septembre 2023). Par la suite, un plan interministériel a été présenté par l'ancienne Première Ministre Élisabeth Borne : « 100 % prévention, 100 % détection et 100 % solution », ceci est le point d'ancrage pour lutter contre le harcèlement scolaire. Puis, l'ancien Ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal annonce la mise en place de cours d'empathie au sein du cursus scolaire, dans un premier temps à école élémentaire dès janvier 2024 (site du Gouvernement, 27 septembre 2023).

1.3 Le phénomène du cyber harcèlement

Il y a une trentaine d'années, le terme de cyber harcèlement n'était pas utilisé, désormais, il fait partie du vocabulaire de la violence en milieux scolaires. Employé lorsque les jeunes sont sur Internet, il est en quelque sorte le cadet du harcèlement scolaire (C. Blaya, 2018/3). En effet, dans le même contexte que son aîné, le cyber harcèlement entraîne des risques d'expériences négatives en termes de violence (UNICEF, 2016). Les individus les plus touchés par ce phénomène sont les jeunes, étant le plus sur les réseaux sociaux, ils sont la proie de malveillance de la part d'utilisateurs des outils numériques. Ainsi, pour mieux appréhender le cyber harcèlement, il est essentiel de définir les réseaux sociaux.

Puisqu'en effet, depuis la fin et le début des années 2000, les réseaux sociaux ont connu un accroissement conséquent, devenus très utilisés chez les particuliers, en 2005, les réseaux plus commerciaux comme Amazon et Ebay sont les plus visités, cependant très rapidement, ils seront remplacés par YouTube ou encore Facebook, qui est encore actuellement très utilisé. Même si depuis les années 2010, Instagram, snapchat, etc. Sont de plus en plus présents chez les jeunes et les personnes âgées de 30 - 40 ans (D. Cardon, 2011/1). Les réseaux sociaux deviennent désormais le lieu de socialisation des individus, puisque le temps passé sur les réseaux est plus élevé que sur la messagerie électronique.

On parle alors d'identité numérique, faire la distinction entre le réel et le virtuel devient difficile, car il faut savoir faire la distinction entre la sphère publique et celle du privé. Néanmoins, Internet devient un outil faisant partie de la vie quotidienne, que ce soit pour communiquer avec sa famille, ses amis, etc. Il est également utilisé pour harceler et insulter (Nations Unies, L. Hackett, 2017). Ce qui n'est pas sans conséquence, car les utilisateurs utilisent une nouvelle façon d'exposition d'eux-mêmes (D. Cardon, 2011/1). Pour mieux identifier les différents réseaux sociaux et leur création, une frise chronologique est disponible en annexe page 105 (cf. annexe 3).

1.3.1 Qu'est-ce que le cyber harcèlement ?

Les violences via les outils numériques prennent diverses formes, elles apparaissent dans le courant des années 90, durant le développement de l'accès aux nouvelles technologies dans les pays anglo-saxons, on parle alors du cyberbullying. L'arrivée de ces nouvelles formes

de violences dites virtuelles posent questions, puisqu'elles ne laissent pas de traces visibles sur le corps des victimes (Quinche, 2011, p. 1). C'est en Amérique du Nord, que le cyber harcèlement fut étudié à partir de 2004 par Ybarra et L. Michell, puis par la suite de nombreux auteurs comme Q. Li en 2007, J.W. Patchin et S. Hinduja en 2008. Ensuite, des chercheurs européens comme Smith en 2008 qui dans l'historique des travaux d'Olweus s'intéressent à ce phénomène. En englobant toutes les recherches et informations données par ces différents chercheurs, le cyber harcèlement se caractérise par une action agressive, volontaire, répétitive envers un individu vulnérable ne pouvant se défendre seul via les outils numériques (C. Blaya, 2018/3, p. 421 à 439). Au sein de ce phénomène, les victimes sont insultées ou bien humiliées via des photos ou vidéos, qui peuvent être affichées sur les réseaux sociaux. Le cyber harcèlement a une caractéristique à prendre en compte puisqu'en effet, les élèves concernés par ce sujet ne sont pas forcément ceux subissant des formes de harcèlement scolaire. Avec la rapidité d'Internet, les jeunes peuvent publier énormément d'éléments sur leur vie privée (V. Linlaud, 2014, p. 23).

En 2011, environ 48 % des 8-17 ans ont un compte Facebook (V. Linlaud, 2014, p. 24). Contre 93 % en 2018, ce qui montre l'engouement du réseau social Facebook. Cependant, en 2021, les jeunes de 16 à 25 ans ne sont plus que 54 % sur ce réseau social, désormais cette population est sur Instagram (82 %) mais également sur SnapChat avec 74 % des jeunes de cette tranche d'âge. Dorénavant, Facebook est celui qui est le plus supprimé par la génération Z. De plus, depuis l'arrivée de TikTok en 2016, de plus en plus de jeunes y sont inscrits, approximativement 38 %. De ce fait-là, un constat est fait, le nombre de jeunes cyber harcelés sur les réseaux sociaux, initialement de 5 % en 2020, passe à 17 % en 2021 (Bercy Numérique, mis à jour en 2023), selon un sondage effectué en 2022 auprès des 18-25 ans, 60 % d'entre eux ont déjà subi du cyber harcèlement (Le journal La Croix, 2022). Il y a donc une augmentation considérable du phénomène, ce sont surtout les filles qui seraient touchées (22 %) que les garçons (13 %) (Bercy Numérique, mis à jour en 2023) (Pour plus de statistiques sur le sujet, cf. annexe 6).

De plus, même si désormais la grande majorité des jeunes sont sur les réseaux sociaux, près de la moitié sont surveillés par leurs parents. Malgré le fait que 88 % des jeunes publient des photos d'eux, laissent le libre accès à leur profil. Ce besoin d'être sur les réseaux sociaux, crée une nouvelle forme de socialisation, une toute nouvelle communauté permettant une autonomie parfois prématurée selon l'âge. Ce qui laisse place à un espace sans aucune

limite d'expression et de prises d'informations. En 2014, une application nommée « ask » permettait à n'importe quel individu de poser des questions anonymement à une personne (V. Linlaud, 2014, p. 24).

Pour définir ce phénomène, la tâche n'est pas simple, comme pour les précédents termes que j'ai présentés, une définition précise et inchangée n'est pas possible, à cause du manque de clarté autour de sujet. De plus, le cyber harcèlement est très souvent utilisé de manière générique puisque son emploi est destiné à une description des violences via Internet, il est alors question de cyberviolence. Ce phénomène de cyberviolence peut prendre diverses formes comme l'humiliation, les menaces, les insultes, les rumeurs, les images ou photos à caractères pornographiques ou bien intimes, etc. Il existe également le « *happy slapping* », il s'agit de filmer une personne étant dans une situation d'infériorité se faisant agresser, puis la vidéo est diffusée via les réseaux sociaux (V. Linlaud, 2014, p. 24).

En prenant les différentes descriptions du phénomène, le cyber harcèlement serait sur la même base que le harcèlement ou encore de la discrimination, mais à l'échelle d'Internet. L'acte de répétition n'est pas forcément dans toutes les définitions des auteurs, car la cadence des messages et des réseaux sociaux utilisés se déroule plus sur la durée que sur le moment. Dans tous les cas, le déséquilibre de pouvoir entre la victime et l'agresseur, l'anonymat qui avantage les réseaux et l'intention de nuire reste présent pour définir le cyber harcèlement. En 2009, l'observation des droits de l'internet interpelle sur le taux d'implications des jeunes de 12 à 18 ans puisque environ 60 % des jeunes sont victimes, 49 % en sont les auteurs et 79 % en sont témoins (Quinche, 2011, p. 1).

Les Nations unies rappellent « [qu'] il est important de reformuler la question [sur les violences en ligne] pour comprendre qu'une personne n'est jamais victime de violences en raison de son origine ethnique, sa sexualité, sa religion ou son handicap. Une personne est harcelée à cause de l'attitude négative de l'agresseur ou de circonstances. » (L. Hackett, 2017). La violence subie qu'elle soit en ligne ou dans la vie quotidienne, ses conséquences peuvent être dévastatrices pour la santé physique ou mentale des jeunes, celles-ci représentent un facteur de stress. Les jeunes attachent une importance à leur identité religieuse, sexuelle, de genre, ou en cas de handicap, etc. Ce qui fait que ces particularités sont utilisées par les harceleurs, ce qui crée souvent une perte de la confiance de la victime et crée de l'insécurité. Le harcèlement physique est le plus courant, du fait de l'influence des célébrités, ce qui crée

une pression médiatique, les jeunes suivent les modes, ils sont conditionnés à conformer leur style à un idéal. Toutefois, le fait de se conformer peut créer des troubles du comportement alimentaire (anorexie ou boulimie) ou des Troubles Dysmorphiques du Corps (dysmorphie) (TDC) (L. Hackett, 2017).

Par ailleurs, l'isolement de la victime est l'une des principales conséquences du cyber harcèlement, lorsqu'il est question de parler du phénomène. Les victimes se dirigent en premier lieu vers leurs amis ou bien leurs parents, ce qui pourrait montrer une absence de confiance envers les professionnels des établissements scolaires. Également, le stress et l'anxiété sont des réactions qui peuvent parfois aboutir à une détresse émotionnelle, du fait que la cyberviolence ne s'arrête jamais. Il n'y a aucune limite, en comparaison avec le harcèlement scolaire où la victime quitte l'établissement et n'est plus en contact avec ses agresseurs (C. Blaya, 2011, p. 12). La peur fait par ailleurs partie des conséquences, le manque de concentration en classe et sur le travail pouvant ainsi entraîner le décrochage scolaire. Les victimes se sentant occasionnellement impuissantes ressentent de la colère, du désespoir et une perte de contrôle. Les garçons seraient en comparaison avec les filles plus dépressifs (C. Blaya, 2011, p.12-13).

Pour mieux comprendre le phénomène, je prends l'exemple de Megan Meier, une jeune fille de treize ans, qui s'est suicidée par pendaison. Elle entretenait une relation amicale puis amoureuse via Myspace (réseau social) avec un jeune homme de son âge qui vivait non loin de chez elle. La relation a très vite dérivé à des insultes et de l'intimidation qui a fait passer Megan à l'acte de pendaison. Il s'est avéré que la personne qui lui parlait à l'autre bout était en réalité une mère d'une ancienne amie, qui souhaitait se venger des rumeurs colportées par Megan. Sachant que sa fille était atteinte de trouble de l'attention et qu'elle était dépressive (Cohen-Almagor, 2020 & Quinche, 2011, p1). Plus en détail, la particularité du cyber harcèlement est que la victime n'est parfois pas touchée directement, cependant dans le harcèlement, l'individu peut être violenté physiquement. Ce qui crée un nouvel espace public pour les auteurs de cyber harcèlement, qui vont utiliser les rumeurs et diffamations transmises par une tierce personne pour atteindre la victime. Mais alors, que dit la loi sur ce genre de situation, qu'est-ce qui est mis en place pour répondre à ce phénomène qui depuis quelques années prend de l'ampleur (Cohen-Almagor, 2020 & Quinche, 2011, p1).

Cependant, le harcèlement scolaire, le cyber harcèlement prennent plusieurs formes, c'est ce que classifie Nancy Willard en 2007. Elle distingue le « *Flaming* », il s'agit d'échanges rapides, mais violents entre différents individus, les contenus sont généralement des insultes vulgaires via les réseaux sociaux ou par une messagerie instantanée comme Discord. Puis, elle différencie le « *Harassment* » qui est l'envoi très perpétuel de messages agressifs et brutaux. Par la suite, il y a la « *Dénigration* », qui reprend les ragots, rumeurs et autres moyens permettant de détruire la réputation de la victime en l'isolant de ses amis via les blogs, Facebook, etc. Ensuite, elle présente « l'impersonation ou masquerade », ceci regroupe tous les moyens permettant d'usurper l'identité de la personne en vue de nuire. La juriste Parry Aftab nomme alors cette forme de cyber harcèlement comme étant le « *bullying by proxy* ». C'est-à-dire que la personne utilise l'identité de la victime pour insulter les autres. Par la suite, elle identifie le « *Outing ou trickery* » qui regroupe la publication des informations intimes et/ou fondamentales de la victime. La forme la plus dangereuse de celle-ci, c'est le « *sexting* » qui est la diffusion de photo intime ou à caractère sexuel. Puis je retrouve selon elle « [l']exclusion », la victime est mise à l'écart du groupe sur les réseaux sociaux ou autre. Pour finir, elle nomme le « *Cyberstalking* » qui est en quelque sorte la traque sur Internet, la victime n'a plus de répit, elle reçoit très régulièrement des messages inappropriés ou des photos dérangeantes sont diffusées, cette méthode est utilisée surtout lors de rupture amoureuse. Sa particularité est qu'elle concentre plusieurs formes du cyberbullying (J.-P. Bellon & B. Gardette, 2014, p. 19 à 20).

1.3.2 Le cyber harcèlement sur les réseaux sociaux

Marion, 2013 (13 ans), Dinah, 2021 (14 ans), Ambre, 2022 (11 ans), Lucas, 2023 (13 ans), Linsay, 2023 (13 ans) & Nicolas, 2023 (15 ans) ce sont les noms d'enfants qui ont subi du harcèlement scolaire et du cyber harcèlement, ceci les a conduits au suicide. Leurs histoires sont différentes, mais leurs points communs sont le cyber harcèlement et le suicide. Je parle de ces enfants du fait qu'ils ont été très médiatisés, Marion a été retrouvée par sa mère pendue dans sa chambre, sa mère a construit suite à cette tragédie l'association : « Marion la Main tendue » avec un lieu : « La maison de Marion », elle permet d'accueillir les enfants et familles des victimes de harcèlement et de cyber harcèlement. Créée dans la lutte contre les violences des enfants, elle s'est implantée dans la ville de Paris en juin 2012 (Site de la ville

de Paris, mis à jour en novembre 2022).³ Dinah a également été retrouvée pendue en octobre 2012 chez elle, plusieurs plaintes ont été déposées par la famille (TF1 info, septembre 2021).⁴ Ambre a mis fin à ses jours en sautant du quatrième étage le 25 décembre 2022 en laissant une lettre d'adieu à ses parents en affirmant qu'elle était victime de harcèlement scolaire (TF1 info, janvier 2023).⁵ Plus récemment, l'affaire de Lucas, 13 ans, décédé en janvier 2023, s'est suicidé suite à du harcèlement scolaire qu'il subissait au collège du fait de son homosexualité.⁶ Ce qui mobilisa le Ministère de l'Éducation Nationale, qui mettra en place dès le mois de mai 2023 une campagne de sensibilisation contre l'homophobie (TF1 info, 2023). Puis Lindsay qui après plusieurs mois de (cyber) harcèlement de la part de ses camarades de classe, a commis l'acte irréparable du suicide. Ce qui n'a pas été sans conséquence, en effet, le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Pap Ndiaye, parle « d'échec collectif » (TF1 info, 2023).⁷ Nicolas a subi pendant plusieurs mois dans son établissement du harcèlement, mais également du cyber harcèlement de la part de ses camarades de classe. Malgré plusieurs appels à l'aide de sa part, mais aussi de sa famille, il a mis fin à ses jours peu de temps après la rentrée scolaire de 2023. Cet acte suicidaire supplémentaire n'a pas laissé indifférent le ministre nouvellement nommé Gabriel Attal, mais aussi la Première ministre Élisabeth Borne (TF1 info, 2023).

En mai 2015, une application gratuite sur smartphone nommée « GOSSIP », qui a pour fonction de permettre aux utilisateurs de lancer des rumeurs anonymement, a pu montrer l'investissement et l'intérêt que portent les individus sur ce type d'application. Ceci limite l'action des responsables politiques puisque leurs interventions pourraient nuire à la liberté d'expression de chacun (H. Romano, 2015, para. 27). Bien d'autres applications existent comme je l'ai précédemment évoqué. Aussi, je souhaite plus particulièrement m'intéresser aux rôles des utilisateurs au sein du phénomène du cyber harcèlement. En effet, dans ce phénomène en ligne, il est essentiel d'évoquer la cyberviolence, les victimes sont alors des cyber victimes (L. Saint-Louboue, 2020, p. 3). En effet, les jeunes sont les plus vulnérables sur Internet et donc sur les réseaux sociaux, ce qui a pour conséquence une exposition réelle. Mais, inconsciemment, les cyber victimes participent au phénomène en se livrant via les réseaux sociaux. Ceci est dû au fait que les jeunes utilisateurs cherchent à trouver un moyen

³ <https://www.marionlamaintendue.com/>

⁴ <https://urlr.me/GKWkC>

⁵ <https://urlr.me/FPTBb>

⁶ <https://urlr.me/G7BwJ>

⁷ <https://urlr.me/XT3J6>

d'exister et de se valoriser en ligne envers les autres. Les inconvénients des réseaux sociaux sont que les jeunes ont plus de facilités à braver l'interdit (parler à une personne inconnue, qu'ils ne voient pas et se livrer sur leurs vies sexuelles) ce qu'ils ne feraient pas forcément dans la vie réelle, ils se sentent alors plus en sécurité (L. Saint-Louboue, 2020, p. 3).

En outre, l'utilisation du smartphone crée un engrenage dans lequel l'élève a la possibilité d'utiliser son téléphone constamment, durant la journée ou même au milieu de la nuit, à l'écart des parents. L'accessibilité des différentes ressources que propose Internet n'est pas contrôlée, ce qui laisse accès à des sites inaccessibles normalement pour leurs âges (Exemple : les sites pornographiques accessibles pour les 18 ans et plus ou les réseaux sociaux qui ne sont pas accessibles pour les moins de 13 ans). De plus, l'utilisation des réseaux peut entraîner les jeunes à faire des recherches sur des sujets plus tabous comme la sexualité, ce qui peut mener à chercher plus loin que leur volonté de départ et devenir prédateurs d'informations. Les victimes sont donc prises dans cet engrenage dont elles n'arrivent pas à sortir par peur de répercussion, car elles n'ont pas forcément la maturité ou le recul nécessaire pour s'opposer à une personne inconnue (L. Saint-Louboue, 2020, p. 3). Les conséquences du cyber harcèlement sur les victimes sont bien réelles et durent dans le temps. Dans le cas par exemple de « *sextorsion* » les préjudices sont des symptômes somatiques ainsi que psychiques, ce qui reste identique aux agressions physiques. C'est-à-dire que les victimes ont du mal à se concentrer. Ainsi, on remarque des absences à l'école, des difficultés à dormir, mais aussi une baisse considérable de leur estime qui s'accompagne d'un sentiment de honte, mais aussi de culpabilité. Ces comportements peuvent entraîner une automutilation qui a pour conséquence une tentative ou un suicide. Il est possible aussi que la victime s'isole et se survictimise (L. Saint-Louboue, 2020, p. 4). Lorsque des images sont utilisées pour être mises en ligne, elles sont généralement utilisées comme moyen de pression ou d'échange. Exemple de L. Saint-Louboue dans son ouvrage : « La face cachée des réseaux sociaux : le cyber harcèlement chez les mineurs de 2020. À titre d'illustration, la jeune victime française du dossier de sextorsion évoquée supra s'était rendu compte un an après les faits qu'un individu avait mis en ligne une cagnotte pour vendre ses photos pornographiques récupérées sur un site. Des individus avaient ainsi payé plus de 250 euros pour les obtenir. L'enquête ouverte par le groupe Internet permet d'identifier un jeune homme de 17 ans, qui le fait pour gagner de l'argent ! Il avait également mis des photographies de ses amies collégiennes et fait des

montages pornographiques. » (L. Saint-Louboue, 2020, p.4). Cet exemple montre les dangers d'exposition de photos intimes à une tierce personne.

En terme, de profil type des cyber auteurs, il est possible de distinguer trois traits de caractères communs : « un fort charisme » où l'élève est connu de tous par sa popularité ou par ses actes intéressés : « Intelligent, manipulateur » il sait comment utiliser sa victime et on remarque une « absence d'empathie », il ne regrette pas ses actes (L. Saint-Louboue, 2020, p. 4). Du fait des réseaux sociaux, il est parfois complexe pour les services de police de trouver les cyber auteurs. En effet, les auteurs peuvent être issus d'un pays différent de la victime, l'utilisation multiple de supports informatiques de la victime et de l'auteur demande du temps et des compétences informatiques. Le manque de coopération des fournisseurs de services internet, la prolifération des points d'accès comme la WI-FI en accès libre augmentent les difficultés d'identifications. Il est possible de relever également, le retard de prise de parole des enfants qui, ayant bravé un interdit, sont réticents à assumer leurs actes par peur d'être jugés par leurs parents. Cependant, lorsqu'une victime est reconnue, il se peut qu'elle n'ait jamais manifesté son mal-être en gardant le silence (L. Saint-Louboue, 2020, p. 4).

1.3.3 L'aspect institutionnel du cyber harcèlement : lois et préventions

En cas de cyber harcèlement, le gouvernement préconise aux personnes de ne pas répondre aux messages, mais aussi aux commentaires malveillants, ceci pourrait amplifier l'envie des individus et montrerait alors l'intérêt que porte la personne aux messages. Il est aussi essentiel d'en parler à une tierce personne de confiance, que ce soit de la famille, à l'école ou autre, le fait de s'isoler accentue le mal-être (cf. annexe 4). Il est essentiel de garder les preuves en faisant des captures d'écrans ou de conserver les photos ou autres éléments concernant le cyber harcèlement, ceci pourra servir comme preuve lors du signalement de la situation pour déposer plainte. Afin d'éviter ce phénomène, une autre solution est possible, la victime peut se retirer des réseaux-sociaux ou alors paramétrer son compte en le rendant privé ou en réduisant l'accès à certaines personnes. Elle peut aussi bloquer les individus prenant contact avec elle. Elle peut également signaler les comportements ou contenus inappropriés auprès des plateformes pour qu'ils soient bloqués. Il est possible de demander un déréférencement, c'est-à-dire que le moteur de recherche ne prendra plus en compte les recherches émises par les individus sur la personne. Pour cela, la plupart des moteurs de

recherche mettent à disposition en ligne des formulaires pour demander un déréfèrement. En cas d'injures, de diffamations, de menaces, de discriminations, de violences ou de mises en danger, il est bénéfique de signaler ceci à la plateforme dédiée du ministère de l'Intérieur⁸. Aussi, la victime peut déposer plainte au commissariat de police ou dans une brigade de gendarmerie. Si ceci n'est plus possible pour elle, alors, elle peut écrire au procureur de la République du tribunal judiciaire duquel elle dépend en fournissant les preuves accablantes. Si besoin, une association de « France Victimes » peut accompagner la victime (site Cyber Malveillance, 2022).

Le 3018 est un numéro en ligne gratuit du lundi au samedi de 9 h à 23 h, c'est un service d'écoute anonyme et confidentiel pour les victimes de cyber harcèlement ou de violences numériques. Il peut intervenir sur les réseaux sociaux en aidant les victimes à supprimer les contenus néfastes pour eux (site Cyber Malveillance, 2023). C'est un service d'appel national, chaque année, il prend en charge plusieurs appels afin d'écouter, d'informer et même de conseiller les personnes. (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en 2022). Par prévention, si une personne est témoin des actes de ses pairs, il ne faut en aucun cas aimer la publication malveillante, ne pas les diffuser et ne pas les partager, sinon cela rendrait la personne complice des actes d'autrui et pourrait être utilisée à charge contre elle devant un juge. Qu'il s'agisse de défendre la victime, il est essentiel de ne pas participer aux messages et aux commentaires pour éviter d'accentuer négativement la situation. Il est plus essentiel d'accompagner et d'aider la victime en signalant les faits. Si les parents de la victime s'en rendent compte, alors ils doivent en parler avec les professionnels de l'établissement comme le CPE, le professeur principal, le chef d'établissement en les informant de la situation. Dans le cas où le harceleur serait scolarisé dans la même structure que sa victime, l'établissement a alors une marge de manœuvre lui permettant de trouver des solutions, comme : exclure le harceleur définitivement ou le sanctionner. Les parents peuvent également accompagner leur enfant pour porter plainte, car il est essentiel qu'il soit accompagné d'une personne majeure lorsqu'il souhaite s'engager dans une procédure judiciaire (Assistance et prévention du risque numérique au service des publics, 2022)⁹. Les actes que vivent les enfants à l'école comme les violences physiques, morales, verbales, etc.

⁸ <https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>

⁹ <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

peuvent se prolonger en ligne par les réseaux sociaux, mais aussi les SMS, par courriel, etc (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis à jour en 2022).

Ceci est considéré comme un délit et est donc puni d'un an d'emprisonnement, mais aussi de quinze mille euros d'amende, selon l'article 226-4-1 du Code pénal (H. Romano, 2015, para. 27). Désormais, la loi sanctionne les actes de malveillance en ligne telle que l'usurpation d'identité en utilisant un ou plusieurs éléments sur l'individu qui pourrait nuire à sa réputation ou qui pourrait être utilisé pour nuire à une tierce personne. En effet, une fois l'identité appartenant à l'individu, il peut l'utiliser en employant des termes inappropriés comme des insultes ou des obscénités, ce qui peut rendre la situation imprévisible du fait qu'elle peut se répandre très rapidement en ligne. Par conséquent, il est impossible d'arrêter la situation sans faire appel à un service spécifique comme le numéro vert : « Net Écoute : 0800 200 000 » (H. Romano, 2015, para. 27).

Lorsque l'auteur de cyber harcèlement est mineur, les sanctions à son égard peuvent varier, selon l'âge de l'auteur et l'âge de la victime si elle a plus ou moins de quinze ans. Dans tous les cas, lorsque le harceleur est mineur, ce sont les parents qui deviendront responsables civilement, c'est-à-dire qu'ils devront indemniser les victimes. Plus précisément, quand l'auteur a moins de treize ans, des règles et des mesures sont applicables, mais elles sont spécifiques. Quand la victime a moins de quinze ans, la peine maximum encourue est de dix-huit mois d'emprisonnement et de sept mille cinquante euros d'amende. Dès l'instant où l'auteur est majeur, la sanction varie, selon l'âge de la victime si elle a plus de quinze ans. Par exemple, lorsqu'elle a moins de quinze ans, le harceleur peut avoir au maximum trois ans d'emprisonnement et quarante-cinq mille euros d'amende, si la victime a plus de quinze ans alors, il risque deux ans d'emprisonnement et trente mille euros d'amende (site du Service public, vérifié en novembre 2022).

En vue de lutter efficacement contre le cyber harcèlement, plusieurs moyens préventifs ou bien rétroactifs peuvent être utilisés comme la prévention auprès des jeunes sur leur utilisation d'Internet, mais aussi des réseaux sociaux. Ceux qui sont déjà pris en considération dans les collèges et le lycée avec des actions permettant de communiquer avec les jeunes sur l'usage d'Internet et l'utilisation des réseaux sociaux. Sachant que sur les réseaux sociaux, la victime peut signaler un utilisateur en cas de propos obscènes, de menaces, etc. Le ou les modérateur(s) peuvent alors bloquer et bannir l'utilisateur, mais ceci

est possible, selon leurs critères, ce qui fait que ceci ne dépend plus de la loi (L. Saint-Louboue, 2020, p. 4). Le ministère de l'Intérieur met en avant le fait que pour signaler un contenu illicite sur Internet, celui-ci doit être public comme un site internet, un blog, un forum ou les réseaux sociaux. Si c'est une urgence, il est conseillé de contacter le 17, sinon pour faire un signalement les personnes peuvent se rendre sur le site du Service public : PHAROS¹⁰.

1.4 L'utilisation de l'empathie et l'identification des comportements sociaux des élèves

L'empathie serait selon Boulanger & Lançon en 2006 « [...] la capacité à se mettre à la place d'une autre personne pour comprendre ses sentiments [...]. L'empathie s'exprime donc à travers différents phénomènes comme la projection, l'identification et l'altruisme » (C. Boulanger & C. Lançon, 2006, p. 1). Différente de la sympathie qui se caractérise par une « contagion émotionnelle », « il ne s'agit pas de partager un sentiment [...] » (C. Boulanger & C. Lançon, 2006, p. 2). Il est possible de comprendre que l'empathie ne consiste pas à partager avec l'autre ses sentiments, mais de se mettre à la place de l'autre pour comprendre ses sentiments.

1.4.1 Définition des comportements sociaux et de l'empathie

Le comportement social est un problème notable en milieu scolaire, pour répondre à ce dernier, les habiletés sociales ne suffisent pas dans le cas de transfert, de maintien et dans l'apprentissage de nouveaux comportements qui restent propres à chaque personne. Dans la majorité des cas, les garçons sont le plus souvent ceux qui ont des comportements inadaptés, c'est-à-dire agressifs et violents (Kaufmann, 1997). Le fait d'avoir « la compétence sociale [adaptée] relève [...] d'habiletés [...] [telle que] l'estime de soi, le sentiment d'efficacité personnelle, la cognition sociale et la résolution de problèmes interpersonnels » (Cloutier, 1996 ; Scheier et al., 2000) (M. Gendron & al., 2005).

¹⁰<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosSI/>

L'utilisation du numérique génère de nouveaux comportements, mais également de nouvelles formes de relations (C. Blaya, 2011, p. 3). Lors du phénomène de cyber harcèlement, les victimes ne sont pas les seules à subir les conséquences des violences, puisqu'en effet, les agresseurs sont par ailleurs affectés par leurs comportements. Ceci entraîne chez eux des problèmes psychologiques, de délinquance, d'addictions le plus souvent aux substances illicites, mais aussi dans leur entourage. Les agresseurs auraient peut-être tendance à avoir des difficultés scolaires, à être délinquant ou avoir des problèmes de comportement. De plus, certains obtiennent des scores conséquents lors des tests de dépression. Les individus initialement victimes qui deviennent agressifs ou inversement sont très anxieux et ont une faible estime d'eux-mêmes (C. Blaya, 2011, p. 13).

Plus spécifiquement, certaines recherches sur le harcèlement scolaire montrent l'importance des différences de genre, en effet, les garçons auraient le plus souvent des comportements agressifs, voire violents, mais ils seraient ainsi les plus victimisés, du moins pour ceux qui n'accepteront pas d'adopter des conduites masculines (C. Blaya, 2011, p. 11). En 2002, Wiseman met en avant les comportements et expressions violentes, selon le genre, les garçons font le plus souvent usage de la violence physique alors que les filles sont plus sujettes à utiliser la violence verbale et à être manipulatrices. De ce fait, ceci montre une différence notable, qui pourrait faire supposer que les filles seraient celles qui harcèlent le plus via les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) (C. Blaya, 2011, p11). Cette hypothèse fait consensus entre différents auteurs qui pensent que les garçons seraient les plus présents dans le cas de cyber harcèlement, mais Dooley en 2009 met en avant le fait que ce sont les filles qui utilisent les SMS et mails la plupart du temps. Sachant que ce sont elles qui ont le plus de facilité à échanger des informations intimes, ce qui peut entraîner des risques de divulgation sur les réseaux sociaux (C. Blaya, 2011, p. 11).

Les comportements prosociaux, comme le partage, la générosité, ainsi prendre soin d'une tierce personne, etc. Ces comportements peuvent autant avoir un impact négatif et positif sur la santé mentale des individus. De ce fait, il faut prendre en considération que les enfants développent également des comportements perturbateurs, selon s'ils sont à l'école ou s'ils restent à la maison, ils peuvent être parfois associés à des troubles du comportement (E. Girard, M. Terradas & C. Matte-Gagné, 2005/4). En effet, il faut prendre conscience que les variations individuelles des comportements prosociaux peuvent permettre de connaître à l'avance l'évolution des troubles de comportement chez les jeunes. Cela peut créer chez eux

des capacités empathiques et sociales, mais ces habiletés prennent du temps, comme la capacité à comprendre la perception d'autrui ou encore la compréhension entraînant des conséquences sociales et émotionnelles, etc (Arsenio & Fleiss, 1996 ; Hugues, Dunn, & White, 1998 ; Hugues, White, Sharpen, & Dunn, 2000) (E. Girard, M. Terradas & C. Matte-Gagné, 2005/4). L'empathie serait alors reliée aux comportements prosociaux pour les enfants ayant des troubles de comportements en comparaison avec ceux qui n'en ont pas. Puisqu'en effet, les compétences émotionnelles sont essentielles dans la socialisation des individus, ceci leur permet de s'adapter à l'environnement et développer sa sensibilité envers les autres, il en va de même pour les émotions dans le phénomène de harcèlement (B. Stassin, 2019, p. 176). Ces comportements peuvent être des médiateurs entre les troubles de comportements et l'empathie (E. Girard, M. Terradas & C. Matte-Gagné, 2005/4). En effet, dans le phénomène du cyber harcèlement, le niveau d'empathie des victimes et des agresseurs serait inférieur aux autres individus non impliqués (C. Blaya, 2011, p. 13).

Selon Hoffman, l'empathie serait un concept limpide, puisque ce phénomène consiste à ressentir ce que ressent l'autre (Hoffman, 1984). Le terme d'empathie vient de la traduction allemande « *Einfühlung* », ce qui par conséquent prend racine de la philosophie allemande romantique vers la fin du XVIII^e siècle (T. Lipps & A. Nakov, 2013). Pour Freud, l'empathie serait l'aboutissement et non le commencement, c'est-à-dire que l'identification est inconsciente comparée à l'empathie qui l'est, ou du moins, elle est préconsciente. Toutefois, l'empathie est parfois associée à la sympathie, ce qui met en avant la véritable nature humaine. Vers la fin des années 50, l'empathie devient un sujet d'étude pour les psychanalystes. L'école Kohut met en avant les modèles théoriques et techniques de l'empathie dans la « Psychologie du soi » (Lewis A. Kirshner, 2004, p. 2). Cette école va mettre en avant les troubles narcissiques de la personnalité des parents qui auraient des conséquences sur l'enfance, du fait du manque d'empathie, ceci montre la nécessité de cette dernière.

L'empathie serait un usage de connaissance, l'individu utilise dans ce phénomène l'observation empathique lorsqu'il doit réunir « des matériaux psychologiques » a contrario, il utilisera une perception non empathique lorsqu'il n'est pas question de la vie intérieure de l'homme (H. Kohut, 1974, p.313). Depuis l'apparition de la notion d'empathie, celle-ci a montré qu'elle pouvait avoir plus de signification. De ce fait, elle peut encore être signifiée comme une transmission émotionnelle, une capacité à se projeter émotionnellement dans

l'autre ainsi que de son état mental et à être capable de comprendre et de ressentir la souffrance de l'autre (D. Favre, J. Joly & C. Reynaud et al., 2005/1).

Pour mieux définir l'empathie, T. Lipps, A. Nakov (2013) distinguent quatre types de ce phénomène, comme l'empathie de l'humeur, vu comme la façon dont on ressent une couleur, ou plus précisément l'excitation de l'âme comme cause fondamentale de la perception de la couleur dans la conscience se diffusant dans un type d'humeur. La distinction de la couleur permet de ressentir l'humeur, ce qui permet de se projeter dans l'objet sans implication personnelle. Ils ont également distingué trois types d'empathie différentes. Donc, l'empathie relevant des affects des autres, c'est la capacité à comprendre les individus d'un point de vue des mimiques et de dévoiler ses expériences psychiques. Puis ils relèvent l'empathie en source de connaissance, qui est vue comme une empathie intellectuelle, plus exactement comme un jugement fondé sur l'appréciation que peut créer l'empathie entre perceptions et l'âme. Pour terminer, ils distinguent l'empathie esthétique et éthique. Dites esthétique, lorsqu'il est question de positif et de négatif, qu'ils nomment beau et repoussant. L'empathie éthique permet la conscience de la réalité de l'objet (T. Lipps & A. Nakov, 2013).

Pour terminer, l'empathie se distingue sous deux formes, celle dite émotionnelle qui se caractérise par la réaction émotionnelle des individus lors d'un face-à-face. Puis, l'aspect cognitif, permettant de se mettre à la place de l'autre émotionnellement, peut se révéler néfaste lorsqu'elle est utilisée pour manipuler l'autre, mais également du meilleur dans le cadre de l'éducation. Seul l'état physique peut permettre de comprendre l'état émotionnel de l'individu, ce qui prend tout son intérêt dans le cadre scolaire (O. Zanna & B. Jarry, 2018, para. 14-15).

1.4.2 L'alexithymie : émotion ou manque de sentiment

Le harcèlement scolaire comme le cyber harcèlement entraîne un échec, une incapacité à verbaliser ses émotions, être en incapacité à se mettre à la place de l'autre (V. Fougeret-Linlaud, N. Catheline, F. Chabaud & L. Gicquel, 2016, p. 1). Dans le domaine de la psychologie de la santé et plus spécifiquement dans la médecine psychosomatique, un intérêt pour l'alexithymie est observé depuis près de vingt ans. Ceci s'explique par des individus ayant des difficultés à lier l'identification et l'expression de leurs émotions. Ce sont généralement des personnes qui ne consultent pas des professionnels, mais leur parcours les

amène à devoir consulter dans le cas de troubles du comportement, de stress post-traumatique ou bien d'addiction à des substances psychoactives comme les drogues, l'alcool (C. Jouanne, 2006, p. 3). L'alexithymie de l'étymologie grecque est « l'absence de mot pour “ exprimer les émotions ” : a = l'absence ; lexis = mot ; thymos = humeur, affectivité, sentiment, émotion. » (F. Farges & S. Farges, 2002, p. 3).

L'alexithymie peut être également caractérisée par la perte de l'affect, l'individu utilise l'action pour contourner les conflits et les situations stressantes, une restriction dans l'expression des émotions et l'individu n'arrive pas à décrire ce qu'il ressent (P.E. Sifneos, 1972, citées par C. Jouanne, 2006, p. 4).

L'alexithymie est, pour Céline Jouanne, « une inhabilité à pouvoir faire des connexions entre les émotions et les idées, les pensées, les fantasmes, qui en général les accompagnent » (C. Jouanne, 2006, p. 4). Pour compléter, les diverses recherches cliniques définissent le terme comme étant « un concept multidimensionnel » dirigé par des « composantes émotionnelles », elles sont essentielles à la définition de l'alexithymie. Les individus peuvent avoir des accès de colère, des crises de larmes, mais ils sont dans l'incapacité de verbaliser leurs sentiments (V. Linlaud, 2014, p. 118) les « composantes cognitives » posant un problème sur l'utilisation de la pensée, avec une pauvreté de la vie imaginaire (C. Jouanne, 2006, p. 4). Puis autour de quatre caractéristiques :

- L'individu n'arrive pas à exprimer verbalement ses sentiments envers autrui, ce qui est indispensable dans le phénomène de l'alexithymie (C. Jouanne, 2006, p. 4).
- Il est dans l'incapacité de déterminer et de distinguer ses sentiments corporels (C. Jouanne, 2006, p. 4-5).
- Il a une imagination pauvre qui se reflète dans le rêve avec un contenu pauvre, réaliste et dans l'incapacité de le raconter, qui serait dû aux difficultés d'exprimer ses émotions. Pour Pedinielli, il est complexe de séparer la faible activité imaginaire et celle normale qui n'est pas exprimée par le sujet (C. Jouanne, 2006, p. 5).
- Les pensées tournées sur les sensations intérieures se caractérisent chez les individus par une description minutieusement détaillée des faits, événements, des symptômes physiques produisant des émotions non exprimées (C. Jouanne, 2006, p. 5).

On retrouve donc une corrélation entre l'alexithymie et l'individu qui est la victime, mais également entre une empathie peu existante et les harceleurs (V. Fougeret-Linlaud, N. Catheline, F. Chabaud & L. Gicquel, 2016, p. 1).

On peut distinguer deux types d'alexithymie, celle dite primaire, qui serait innée, permettant d'avoir un type de personnalité stable dans la durée et qui est très peu sensible aux traitements, sous l'idée d'un facteur biologique inné. En effet, on retrouve une transmission défaillante du système limbique (rôle dans la mémoire et les émotions) au néocortex qui est dans les réalisations cognitives permettant ainsi de visualiser la situation. Ce dysfonctionnement entre les deux entraînera une modification des émotions et de l'autonomie, ce qui par conséquent développera un trouble psychosomatique (V. Linlaud, 2014, p. 120). Le deuxième type d'alexithymie dit secondaire est un second état d'angoisse du fait d'une maladie somatique ou d'un traumatisme physique, psychologique. On peut parler alors d'un mécanisme permettant de protéger l'individu contre ses émotions lorsqu'il est vulnérable (V. Linlaud, 2014, p. 121).

1.4.3 Éduquer les élèves à l'empathie

Depuis 2013, le cyber harcèlement apparaît au programme de l'enseignement moral et civique, ceci est dû à la loi du 8 juillet 2013 contre la lutte des diverses formes de harcèlement qui devient une priorité pour tous les établissements scolaires. Bérengère Stassin met en avant le fait qu'il est absolument essentiel de lutter contre toutes ces formes de harcèlement dès le plus jeune âge, que ce soit dans le cadre familial ou scolaire. De son affirmation, elle amorce deux leviers d'action, dont une éducation à l'empathie, mais également une éducation aux médias et à l'information (E.M.I) (B. Stassin, 2019, para. 11).

L'empathie peut-elle alors s'apprendre ? Sachant que dès le plus jeune âge nos enfants assimilent déjà cette faculté. Cependant, le fait d'être empathique est généralement tourné vers ceux qui ressemblent à l'individu ou avec l'entourage, ce qui peut mettre à distance le sens moral de l'individu. Pour inciter l'individu à se tourner vers les autres, il faut alors favoriser une éducation à l'empathie ouverte. Elle consiste à permettre à la personne de prendre en compte les personnes qui lui sont inconnues, ceci est propice lorsqu'elle se trouve dans une société démocratique et égalitaire pouvant développer de l'empathie vers des personnes

étrangères (O. Zanna & B. Jarry, 2018, para. 12). L'empathie est alors un processus qui par l'expérience du corps permet de reconnaître autrui comme semblable (O. Zanna & B. Jarry, 2018, para. 13). L'enjeu de l'éducation à l'empathie au sein de l'école permet d'assurer les émotions des élèves. En effet, sans elles, sans pouvoir les comprendre en l'interprétant ou en ne les reconnaissant pas, cela ne permet pas de responsabiliser moralement les individus. Ceci est essentiel dans le cas de mineurs délinquants, ils peuvent avoir des tendances psychotiques, ce qui entraîne des difficultés à utiliser leur empathie. Ils sont capables de comprendre ce que ressentent leurs interlocuteurs, mais ils n'arrivent pas à le ressentir, ce qui parfois ne leur permet pas d'aider quelqu'un. Cette capacité, à écouter ou encore à ressentir les émotions s'apprend, elle consiste à reconnaître et à s'approprier les émotions pour s'adapter à l'environnement humain qui l'entoure et ceci devrait avoir lieu à l'école en vue d'éviter une « alphabétisation émotionnelle » (O. Zanna & B. Jarry, 2018, para. 29).

Selon les mêmes auteurs, les enjeux relatifs à une éducation à l'empathie s'axent sur une évolution de la gestion des émotions des individus en vue de lutter contre les violences scolaires, dont le harcèlement et le cyber harcèlement. Puis, ils préconisent une participation solidaire à l'éducation au développement durable, mais également à la formation des futurs citoyens et d'accentuer le travail en équipe/groupe (A.-L. Bole-Richard & N. Maraux, mis à jour le 31 mars 2021).

Pour illustrer une éducation à l'empathie, M. Basque, K. Le Goaziou, I. De Lisle & O. Mathon dans leur ouvrage « Je crois en toi » : pourquoi et comment valoriser les enfants. Ils mettent en scène un jeu de bienveillance invisible. Le déroulement se passe ainsi : Au début d'une période choisie par les professionnels de l'éducation, chacun des élèves pioche au hasard le nom d'un camarade de classe. Chacun des élèves doivent discrètement veiller sur leur camarade, leur objectif étant de ne pas se faire démasquer. Une variante peut être apportée, les élèves peuvent aider d'autres élèves pour brouiller les pistes. À la fin de la semaine, du mois, etc. Les élèves doivent par la suite écrire sur un papier le nom de leur supposé ange-gardien. Ensuite, les élèves peuvent exprimer leur ressenti sur l'expérience, les émotions et les stratégies qu'ils ont utilisées pour ne pas être démasqués. Finalement, ceci permet aux élèves de remercier leur ange gardien pour clore le jeu. Par conséquent, cette expérience peut permettre aux élèves de prendre conscience de leurs propres capacités afin qu'ils s'y attachent (M. Basque, K. Le Goaziou, I. De Lisle & O. Mathon, 2016).

1.4.4 Mesurer l'empathie

La mesure de l'empathie n'est pas simple. En effet, il n'existe pas une seule échelle de mesure pour cette dernière. Par mes recherches, j'ai pu constater que de nombreux chercheurs se sont questionnés sur l'empathie et en ont par leur propre mesure créé une échelle. Pour commencer en 1969, Robert Hogan crée une échelle d'empathie (H.E.S). C'est un auto-questionnaire composé de soixante-quatre items permettant une réponse simple, vraie ou fausse. Son raisonnement vient de divers tests psychométriques de la personnalité d'un individu (J. Bardou-Roux & U. Paultre, 2015, p. 48). Hogan avait une vision de l'empathie comme la « capacité à prendre le point de vue moral de l'autre » (C. Belaube, 2016, p. 23). De ses résultats, Hogan a pu montrer, par le développement moral de Kohlberg, les différents paliers de la moralité en montrant que « plus un score est important, plus l'individu a tendance à être plus précis socialement et sensible aux nuances des relations interpersonnelles » (J. Bardou-Roux & U. Paultre, 2015, p. 48). A contrario, les personnes avec un score moins élevé sont « hostiles, froides, voire insensibles aux émotions d'autrui. » (J. Bardou-Roux & U. Paultre, 2015, p. 48). Toutefois, cette échelle serait plus intéressante dans le cas de mesure « des capacités sociales » (J. Bardou-Roux & U. Paultre, 2015, p. 48). De ce fait, je peux identifier l'échelle de Marx Davis de 1983. L'empathie serait pour lui composée de quatre paliers, au sein de l'indice de réactivité interpersonnelle (I.R.I). Ce questionnaire est composé de vingt-huit items répartis en quatre sous-échelles des quatre paliers, qui sont les suivants :

- « La prise perspective » : qui est la flexibilité d'adopter le point de vue de l'autre ;
- « La sollicitude ou préoccupation empathique » ;
- « La détresse personnelle » : qui permet de ressentir et de comprendre la détresse des autres ;
- « La fantaisie » : représentant l'imaginaire, ce qui permettrait de se projeter dans les émotions de personnages virtuels (J. Bardou-Roux & U. Paultre, 2015, p. 48).

Ces trois autres sous-échelles permettent de noter l'empathie affective alors que la première sous-échelle permet d'évaluer l'empathie cognitive. Les items sont cotés de zéro (« ne me décris pas bien. ») à quatre (« me décrit bien ») (J. Bardou-Roux & U. Paultre, 2015, p. 48).

En complément, il est possible de trouver le questionnaire de Reniers créé en 2010 ainsi nommé « *Questionnaire of Cognitive and Affective Empathy* » (C. Belaube, 2016, p. 27). En effet, il est utilisé pour évaluer l'empathie cognitive et celle dite affective. Il s'agit d'un auto-questionnaire de trente-et-un items, qui contient quatre réparties en cinq sous-échelles, chacun d'entre eux permettent de constater le ressenti de la personne, selon la situation donnée d'après l'échelle de Likert, c'est-à-dire que l'on utilise respectivement « pas du tout d'accord » et « tout à fait d'accord » (C. Belaube, 2016, p. 27). Il évalue, au sein de ses composants, la contagion émotionnelle représentant le « reflet automatique des sentiments de l'autre », puis, il utilise la « réactivité proximale » dans la « réponse émotionnelle à l'observation de l'humeur [...] d'un contact social proche ». Ensuite, il met en avant la « créativité périphérique » selon la réaction des individus dans un « contexte social distant », enfin la « prise de perspective » selon comment l'individu se met à la place de l'autre. Ainsi, l'empathie dite affective est évaluée par les trois premières composantes. De ce fait, plus le score est élevé, plus l'individu est perçu en tant que personne empathique affective. Lorsqu'il cherche à questionner l'empathie cognitive de l'individu, il utilise les deux derniers items, plus le score est élevé, plus l'empathie est élevée (C. Belaube, 2016, p. 28). Cependant, ce modèle d'évaluation d'empathie fut démontré par d'autres auteurs lors d'études par des questionnaires évaluant les particularités psychopathiques, mais aussi impulsives, colériques, etc. Enfin, ils ont pu souligner que l'empathie affective est en corrélation néfaste avec l'agressivité ou la colère par rapport à l'empathie cognitive. Néanmoins, cette dernière est en analogie négative avec l'impulsivité (C. Belaube, 2016, p. 29). Enfin, il n'existe pas d'échelle permettant de mesurer les émotions négatives ou positives des individus. Il est toutefois possible de distinguer l'échelle de « repressive coping style », permettant de distinguer les sujets qui essaient de minimiser leur « conscience d'affects négatifs », c'est-à-dire ceux qui utilisent des menaces, ce qui montre un niveau de stress conséquent du sujet sur ses propres émotions négatives (cf. Weinberger, 1979, 1990, cités par D. Favre, J. Joly, C. Reynaud & L.-L. Salvatore, 2005, p. 13). Ce qui ne permet pas d'estimer les émotions des individus. Pour expliquer les émotions, il est essentiel de prendre acte de « la contagion émotionnelle », mais aussi la « mesure de la coupure » vis-à-vis des émotions et de la mesure de l'empathie. De ce fait, apporter la Contagion émotionnelle Empathie Coupure (C.E.C) des émotions permettraient d'analyser plus en détail les comportements violents des jeunes. Le test « *Balanced Emotional Empathy Scale* » (B.E.E.S) voit sa dernière version composée de trente items associés à l'échelle divisée en deux donc de quinze items positifs et les quinze autres

négatifs. Toutefois, lorsque le score des sommes est calculé, il est possible de constater qu'il y a une corrélation négative qui se spécifie aux risques de comportements ou d'attitudes violentes (cf. Mehrabian, 1997, cités par D. Favre, & al., 2005, p. 13-14). Cette corrélation négative peut également être positive, ce qui peut être constaté comme un indicateur de changement indirect d'un sujet à contenir son agressivité (D. Favre, & al., 2005, p. 14).

Aparté problématique du sujet

Le harcèlement fait bien partie des violences scolaires, il en va de même pour le cyber harcèlement. Le fait que ce type de violence ait lieu via le numérique engendre un manque d'empathie, du fait de la distance entre le harceleur et le harcelé. Même si des solutions sont présentes pour anticiper ces actes de violences et les prévenir, je me questionne sur l'utilisation de l'empathie par les enseignants et comment le ressentent les adolescents ainsi que leurs comportements. Ce qui me permet d'arriver à une question centrale : *L'éducation à l'empathie, permettrait-elle de diminuer les conséquences du cyber harcèlement à l'école ?*

D'après les différentes recherches effectuées sur le sujet, je peux émettre quatre hypothèses pour répondre à cette question :

- Ce phénomène crée des comportements sociaux incompatibles avec ceux attendus par l'école pour un collégien et un lycéen, ce qui impacte le climat scolaire.
- Le cyber harcèlement va au-delà de l'établissement scolaire, ce qui limite les actions des CPE, AED et enseignants.
- Ce phénomène engendre une réduction d'empathie envers les autres du fait de la distance que crée le numérique entre les adolescents, ce qui les rend moins sensibles à la souffrance des autres.

La problématique sera donc la suivante : *En quoi le cyber harcèlement influe-t-il sur l'empathie et les comportements sociaux des élèves du second degré ?*

Partie 2. Collecte, analyse, présentation et discussion des données sur le terrain / Méthodologie de la recherche et résultats

2.1 Collecte et analyse sur le terrain

2.1.1 Protocole méthodologique

Cette étude de terrain a pour objectif de répondre à la fois à la question centrale posée, qui je le rappelle est la suivante : *L'éducation à l'empathie permettrait-elle de diminuer les conséquences du cyber harcèlement à l'école ?* Mais également, je cherche à répondre aux hypothèses exposées en m'intéressant aux sentiments des élèves sur le phénomène du cyber harcèlement et ce qu'ils peuvent éprouver dans ce cas-là. Pour les professionnels, mon objectif est de voir leur point de vue sur une éducation à l'empathie pour limiter le cyber harcèlement.

J'ai donc élaboré deux questionnaires, ceci me semble être la méthode la plus intéressante. C'est un outil qui me permet de questionner plusieurs personnes au même moment, de façon anonyme et il ne permet pas de confronter les avis ni de les influencer. Le public visé dans cette étude sont les élèves du second degré, c'est-à-dire du collège (6^e, 5^e, 4^e et 3^e) au lycée (seconde, première et terminale), je vise par ailleurs les conseillers principaux d'éducation (CPE), les assistants d'éducatrices (AED) et les enseignants de collège et de lycée. J'ai créé deux questionnaires, l'un axé sur la mesure de l'empathie et le comportement vis-à-vis du cyber harcèlement et un autre concernant l'utilisation de l'éducation à l'empathie auprès des élèves lors de cyber harcèlement pour les professionnels de l'éducation. Concernant celui destiné aux élèves, j'ai par la suite souhaité séparer les réponses des collégiens et des lycéens, cependant, je n'ai pas eu assez de réponses nécessaires de la part des lycéens, ce qui ne m'a pas permis de continuer l'étude d'une éventuelle variante.

L'un des établissements utilisés pour ma recherche est mon lieu de stage de première année de Master. Il s'agit d'une cité scolaire en milieu semi-rural, constituée d'un lycée général et technologique (LGT) et d'un lycée professionnel (LP). Je l'ai transmis par mail au conseiller principal d'éducation, qui l'a transféré directement au chef d'établissement afin

d'avoir son approbation. Ils ont ainsi autorisé la diffusion des deux questionnaires auprès des élèves et des professionnels via « l'ENT », ce qui m'a permis de récupérer instantanément les réponses du fait qu'il s'agissait d'un lien « google drive » par l'extension « google forms ». Ceci permet aux élèves et aux professionnels de répondre quand ils le souhaitent, il s'agit bien de réponses volontaires. Cet établissement compte près de mille trois cents élèves, ce qui me permet d'avoir une marge sur le nombre d'élèves ne répondant pas aux questionnaires. Étant donné qu'il s'agit d'un grand établissement, cela me permet d'avoir également plusieurs professionnels. Il y a une grande majorité de garçons, du fait que le lycée propose des filières industrielles. Par conséquent, lors de la prise en main des résultats, le nombre de réponses sera plus élevé du côté des garçons que celui des filles. Dans cet établissement, il y a trois CPE, huit AED et plus de quarante enseignants.

Pour étoffer mes résultats, j'ai lors de mon stage, pris contact avec deux autres établissements, dont un collège issu de milieu semi-urbain, catégorisé comme réseau d'éducation prioritaire (REP) de deux cents quatre-vingt-dix élèves, âgés entre dix à quinze ans, comprenant une CPE, quatre AED et plus de quinze enseignants. De plus, au sein de cet établissement, j'ai pris contact avec le directeur de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) afin d'inclure une probable variante dans mes résultats. J'ai également pris contact avec un autre collège issu de milieu urbain. De plus, j'ai, par une connaissance, pu faire passer les questionnaires dans un lycée général, technologique et professionnel en milieu urbain défavorisé, il accueille environ deux mille élèves âgés entre quinze et dix-huit ans.

Afin d'élargir mes résultats et d'avoir un échantillon conséquent, j'ai par ailleurs partagé le questionnaire destiné aux professionnels sur un groupe social présent sur le réseau social Facebook nommé : « Le CPE et la Vie Scolaire dans tous ses états » composé de CPE, de futurs CPE, de CPE contractuel et stagiaires, mais aussi d'AED. Au total, j'ai partagé mes questionnaires à plus de deux mille personnes comprenant les élèves et les professionnels des quatre établissements dont, je le rappelle, deux collèges, mais également deux lycées généraux, technologiques et professionnels. Dans le cas où je n'aurais pas de retour, je ferai en sorte de le distribuer dans chaque établissement pour le faire avec eux, ce qui rendrait le questionnaire obligatoire. Selon les établissements ou les demandes des chefs d'établissements, je m'adapte à eux en proposant les questionnaires en format papier et numérique, je privilégie tout de même le numérique en vue de gagner du temps et de limiter

l'utilisation de papier. Les questionnaires sont directement transmis aux CPE des établissements afin qu'ils le retournent à leur chef d'établissement ou bien au directeur adjoint afin d'avoir leur validation. Au total, j'ai reçu 46 réponses de la part des élèves du second degré et les professionnels de l'éducation m'ont apporté 29 réponses.

Les questionnaires distribués complétés sont anonymes dans le but de faciliter l'expression de tous. De ce fait, la localisation géographique des établissements, n'est pas connue, je relève seulement le sexe, l'âge, le niveau d'étude, les années d'expérience, etc. J'ai pour objectif de ne pas présenter le cyber harcèlement aux élèves, c'est pour cela que je n'emploie à aucun moment le terme, mais aussi pour ne pas les induire dans une réflexion négative. Les résultats obtenus sont donc issus d'un échantillon représentatif d'une partie de la population.

Dans le cas où je n'aurai pas de réponse de la part des élèves ou des professionnels, je réaliserai un rappel sur Pronote pour le notifier aux individus. Étant donné que mon temps de récolte des données est très limité, il réduit donc mon champ d'action et de recherche sur le terrain. Je continue de ce fait mes recherches de terrain dans un cadre serein, du fait que la plupart des établissements acceptent de diffuser les questionnaires. Ce qui me permet d'avancer progressivement, sachant que le phénomène de cyber harcèlement est un sujet d'actualité constant et qui soulève encore des questions au sein des politiques éducatives, mais aussi pour les auteurs, que ce soit en sociologie, en sciences de l'éducation, etc.

2.1.2 Méthodologie de la collecte des données

Le premier questionnaire à destination des élèves du second degré est composé de deux parties, avec des questions fermées ou ouvertes avec des propositions. Pour celui destiné aux professionnels de l'éducation, les questions sont orientées sur les comportements des élèves, ce qui peut entraîner une négligence d'un climat scolaire serein ainsi que sur leurs champs d'action vis-à-vis du cyber harcèlement. (cf. annexe 9). Plus précisément, le questionnaire destiné aux élèves est composé d'une première partie permettant d'identifier, leur genre et leur âge en vue de constater si ces derniers ont une influence sur l'empathie et les comportements. Dans ce cadre-là, je propose les réponses suivantes : un garçon, une fille, ne souhaite pas répondre.

Je questionne également les élèves sur leur utilisation et leur consommation des réseaux sociaux en vue de distinguer les différents supports utilisés. La seconde partie est axée sur la mesure de l'empathie des élèves sur le cyber harcèlement, sous l'échelle de Likert avec : « 1 : Je ne suis pas du tout d'accord » ; « 2 : Je ne suis pas d'accord » ; « 3 : Je suis un peu en désaccord » ; « 4 : Un peu d'accord » ; « 5 : Je suis d'accord » ; « 6 : Je suis tout à fait d'accord ». En vue de mesurer sous forme de pourcentages les réponses des élèves et mettre en avant leurs niveaux d'empathie sur des situations de cyber harcèlement. Cette partie est composée de dix situations créées à partir de mes recherches effectuées dans la première partie de mon mémoire axée sur les comportements sociaux des élèves.

Toujours dans l'optique de répondre à mes hypothèses, la troisième partie est destinée à interroger les comportements des élèves sur le cyber harcèlement. Je leur propose dix questions, permettant de savoir quelles sont leurs réactions, leurs comportements vis-à-vis de situations données, qu'ils ont pu ou qu'ils pourraient subir via les réseaux-sociaux. Si par exemple, ils ont déjà reçu des photos ou des propos sur un autre élève sur Internet, je souhaite connaître leurs réactions, est-ce qu'ils vont réagir et prévenir un adulte ou bien partager l'information, etc. J'ai pris la décision de faire un questionnaire rapide, qu'ils peuvent réaliser chez eux quand ils veulent. Ce même questionnaire a été réalisé avec un nombre limité de questions dont la majorité sont fermées afin de conserver leur attention jusqu'à la fin.

- Le questionnaire des élèves du 2nd degré¹¹ : (cf. annexe 8)

Le deuxième questionnaire est destiné aux professionnels des établissements du second degré, c'est-à-dire les enseignants, les conseillers principaux d'éducation et les assistants d'éducation (cf. annexe 9). Mon choix s'est porté sur eux, du fait que les enseignants peuvent utiliser leurs cours pour éduquer à l'empathie comme les cours de français, d'Éducation Physique et Sportive (EPS), en Enseignement Moral et Civique (EMC), etc. Puis, j'ai choisi de questionner les membres de la vie scolaire du fait de mon projet professionnel. En effet, ces acteurs sont les premiers à devoir intervenir dans certaines situations. Afin d'étayer mes propos et d'apporter une réponse plus élargie, en vue de prendre conscience des actes réalisés autour du phénomène. Je m'intéresse à leur point de vue en tant que professionnelle sur l'utilisation de l'éducation à l'empathie.

¹¹ <https://docs.google.com/forms/d/1K-gdDtINIKmux1t3onEStsTXEq9I9m-C1JtoAH4FyVY/edit>

Ce questionnaire est constitué de trois parties, la première sur la présentation des professionnels en vue d'identifier leur sexe, leur profession, leur âge, etc. Cette partie est composée de trois questions ouvertes et deux fermées. La seconde, est ciblée sur le cyber harcèlement, je questionne les professionnels sur leurs connaissances du phénomène en vue d'avoir par la suite leur point de vue sur le cyber harcèlement et les situations auxquelles ils sont peut-être confrontés. Dans une dernière partie, je les interroge sur les émotions et les comportements des élèves, afin de connaître leurs expériences et leurs utilisations de l'éducation à l'empathie dans le phénomène. Dans l'optique de récolter leur opinion sur le sujet et de concevoir leurs utilisations de cet outil en vue de limiter le cyber harcèlement, j'ai également mis en avant une méthode employée par Omar Zanna et Bertrand Jerry qui vise à éduquer à l'empathie, afin de voir si à l'avenir, ils pourraient utiliser les différents jeux.

- Questionnaire des professionnels du 2nd degré¹² : (cf. annexe 9)

2.1.3 Méthodologie d'analyse des données

Dans l'analyse des données récoltées, je dois faire appel à l'analyse qualitative du fait des diverses formes de questions, sollicitant des réponses longues ou courtes propres à chacun des questionnés. C'est pour cela que je vais faire appel à la méthode d'Aurélien Bayle. En effet, dans son analyse « des MOOC “ Bio-informatique : algorithmes et génomes ” », elle réalise une analyse des réponses issue de ces divers questionnaires. Le fait d'utiliser des questions ouvertes et fermées dans mon questionnaire, entraîne une différenciation de l'analyse des réponses.

En effet, les questions ouvertes entraînent des « réponses variées, sur la forme comme sur le fond » (A. Bayle, 2018, p. 3). Lorsque, je prends par exemple l'une des questions ouvertes du questionnaire des professionnels : « Si oui, pourriez-vous décrire une situation ? (contexte, le nombre d'élèves concernés, solutions apportées, etc.) ». Il est facile de comprendre que les réponses vont être variées, ce qui peut entraîner une difficulté de traitement des données. Puisqu'en effet, les réponses des individus peuvent varier en termes de quantité de mots utilisés.

¹² <https://docs.google.com/forms/d/1A7lOr77tYoXFPHxynhKFzRVIUIKehB9-BYOzrIm4l-k/edit>

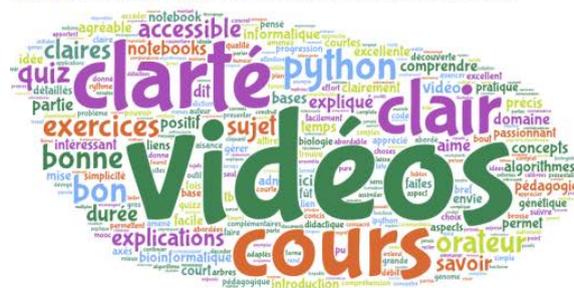
Afin de représenter les questions fermées, je vais utiliser des graphiques avec le logiciel « google forms » ce qui me permettra d'avoir des réponses claires. Concernant les données ouvertes, j'extrais les réponses dans le but de les transférer sur un traitement de texte, pour faciliter la prise en main des données et leur traitement. Les outils utilisés dépendent du type de réponses. Dans le but de faciliter cette analyse, il serait par exemple intéressant d'utiliser un fichier tableur pour « coder les commentaires et les analyser ». Pour cela, il est essentiel de prendre connaissance de l'ensemble des réponses dans le but d'avoir une idée globale sur le contenu des réponses.

Par la suite, je vais effectuer un nettoyage des données, en rectifiant les coquilles et les abréviations qui pourraient fausser l'identification automatique de certains mots. Je supprimerai également les signatures et autres mises en formes, afin d'avoir un paragraphe correspondant à un commentaire. Tout ceci me permettra de sauvegarder le fichier. Je prendrai ainsi en compte, le fait que certaines personnes ne répondent pas à toutes les questions du questionnaire, le manque de réponses ou une réponse hors sujet sera alors catégorisé en « RHS » et seront présents dans les éléments de réponses et d'analyses (A. Bayle, 2018, p. 5).

J'utiliserai par la suite, le logiciel « AntConc » créé et développé par L. Antony, qui est un outil facilitant l'analyse de texte comportant différentes fonctionnalités. Cet outil est gratuit et accessible à « tous les systèmes d'exploitation » (A. Bayle, 2018, p.5). Afin d'analyser les données, il suffit d'importer le traitement de texte où sont enregistrés les éléments de réponses. Le logiciel va alors créer trois colonnes, la première contient les mots clés issus des réponses, la deuxième leur fréquence d'utilisation et enfin la dernière colonne met en avant le classement selon le nombre de parutions des mots clés. Ces derniers sont donc classés du plus fréquent au moins fréquent. Ce qui me permet d'avoir la liste brute des différents mots, généralement, ce sont les « “stop words” » c'est-à-dire les mots les plus utilisés comme les articles, les pronoms, etc. Le logiciel AntConc permet de filtrer ces mots, ce qui permet donc de conserver les autres mots considérés comme étant les plus pertinents pour la recherche. Je prendrai, selon la liste, les dix termes les plus employés, afin d'avoir les éléments essentiels et donc d'identifier le plus utilisé.

Toutefois, cette forme d'analyse relève des limites, en effet le classement automatique peut me permettre d'aller plus rapidement, mais peut aussi me freiner, à savoir que certains

mots peuvent être mal écrits ou être similaires comme des synonymes par exemple ou encore des mots ayant la même racine ou le même sens. Ce qui impose de refaire un tri par la suite afin de rassembler ces mots et d'avoir un regroupement des termes de la même famille. Selon A. Bayle, pour faciliter ce tri, elle conseille d'utiliser « Lefff (lexique des formes fléchies du français) de Sagot (2010) », puisqu'il est possible d'importer des listes (A. Sagot, 2018, p. 7). De cette façon, je peux affiner la quantification des termes. Suivant la fréquence des différents mots relevés, il est possible de les exposer par la suite sous forme de nuage de mots afin de mettre en avant les termes et apporter plus de clarté en identifiant les mots essentiels. Pour réaliser un nuage de mot, il est possible d'utiliser « Word Art » à partir du fichier et du tri réalisé sur AntConc (A. Sagot, 2018, p. 9). Par conséquent, j'utiliserai cette méthode pour visualiser les mots clés utilisés par les professionnels lors de la définition des termes d'empathie et de cyber harcèlement.



Nuage de mots des points positifs des résultats de l'enquête de A. Bayle, 2018

Certaines des questions posées ne demandent pas de réponse personnelle, mais des réponses claires et fermées. C'est-à-dire que les questionnés doivent répondre par oui ou non, sauf lorsque des propositions sont faites. J'ai utilisé une analyse statistique pour soumettre un support visuel des chiffres dans le but d'apporter des réponses claires et faciles à comprendre. De plus, pour approfondir l'analyse, je vais réaliser un diagnostic des réponses apportées par les graphiques. Dans le but d'identifier les différentes anomalies, autrement dit où les données apportées soulèvent des questions auxquelles on ne peut répondre. Par la suite, déterminer les relations de cause à effet, pour découvrir des informations cachées dans les données qu'il est possible d'identifier par les résultats. Pour cela, je vais utiliser des graphiques circulaires, mais également, selon les résultats, des graphiques linéaires, des histogrammes, etc. Ce qui me permet d'avoir un aspect visuel sur les réponses fermées n'ayant pas besoin d'être classés.

Au sein du questionnaire destiné aux élèves du second degré, j'utilise l'échelle d'empathie de Likert, afin de récolter les données, j'ai utilisé une analyse quantitative. J'ai donc séparé en deux les items, c'est-à-dire que les items : « Je suis tout à fait d'accord ; je suis d'accord ; je suis un peu d'accord », montre que les élèves sont empathiques, selon la situation donnée. Au contraire, les items : « Je suis un peu en désaccord ; je ne suis pas d'accord ; je ne suis pas du tout d'accord », montre que les élèves ne sont pas empathiques, selon la situation donnée.

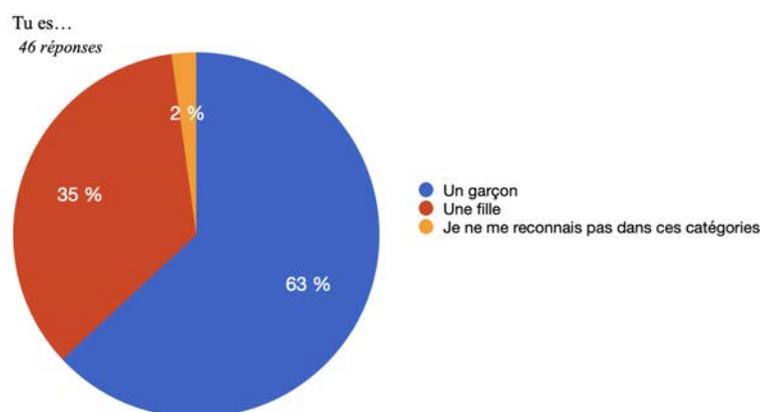
Par la suite, nous pourrions faire la moyenne de toutes les enquêtes afin de savoir s'ils sont au-dessus ou en dessous de cette moyenne. Dans le but de visualiser les résultats, je mettrais ces différents chiffres sous forme de diagramme. Ce qui nous permettra de voir la part d'élèves ne ressentant pas ou peu d'empathie et ceux qui sont empathiques (M. Moradiant Sorkhi, R. Letafati & S. Sadidi, 2021, p. 12-13).

2.2 Présentation et discussion des questionnaires élèves

2.2.1 Présentation de la population questionnée

Dans cette partie, je vais présenter la population étudiée afin de présenter par la suite les résultats obtenus en décrivant les différents graphiques et tableaux.

Graphique n°1 : Descriptif du sexe de la population étudiée.



Dans le cadre de ma recherche, ce questionnaire est destiné aux élèves du second degré, ce qui comporte les élèves de collège et de lycée. Ce graphique présente la part de

filles, de garçons et d'élèves ne se reconnaissant pas dans ces catégories. Il est possible d'observer que la majorité des réponses viennent des garçons, ils sont 29 soit 63 % contre 16 filles soit 35 % ici représentés en bleu et 1 élève soit 2 % qui ne se reconnaît pas dans les catégories de genre proposé.

Graphique n°2 : Descriptif de l'âge des élèves

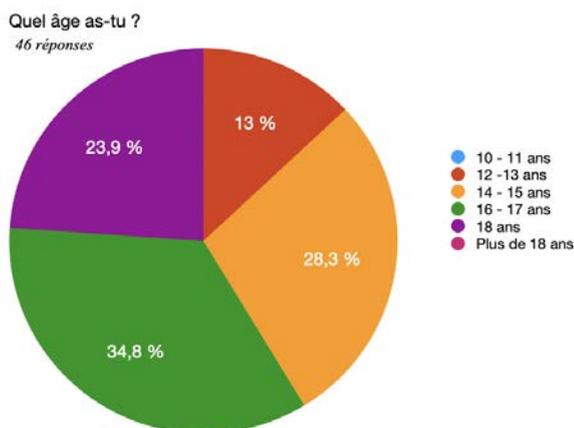


Figure 2 : Présentation de l'âge des élèves

De ce fait, mon questionnaire est destiné aux élèves du second degré. Ils sont âgés entre 10 ans et 18 ans parfois plus. C'est pour cela que nous pouvons constater qu'il y a 16 élèves soit 34,8 % âgés entre 16 et 17 ans questionnés contre 13 soit 28,3 % des 14-15 ans et 11 élèves soit 23,9 % âgés de 18 ans. Enfin, les élèves de 12-13 ans sont 6 soit 13 % des élèves questionnés. Pour finir, je n'ai pas d'élèves âgés de 10 à 11 ans, ni de 18 ans questionnés.

Graphiques n°3 : Descriptif du niveau d'étude des élèves

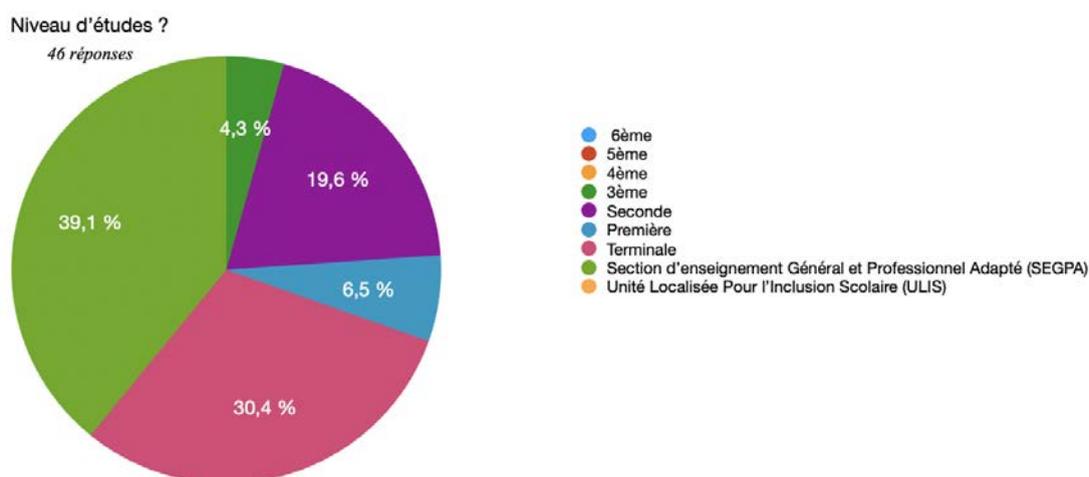


Figure 3 : Représentation du niveau d'études des élèves

La population étudiée est assez vaste, mais nous pouvons constater que nous n'avons pas d'élèves de 6ème, de 5ème et de 4ème du cursus classique de l'école et faisant partie du dispositif ULIS. Il y a donc 18 élèves soit près de 40 % issus de la classe de SEGPA mais également 14 élèves soit 30,4 % en classe de terminale. Puis, nous avons 9 élèves de seconde soit 19,6 %, 3 élèves soit 6,5 % sont en classe de première et 2 élèves sont en 3ème. Au total, il y a 20 collégiens soit 43,4 % et 26 lycéens soit 56,6 %. Ce qui permet d'avoir d'une part des élèves de collège et d'autre part de lycée relativement égale.

Graphiques n°4 : Présentation du type d'établissement que fréquentent les élèves questionnés.

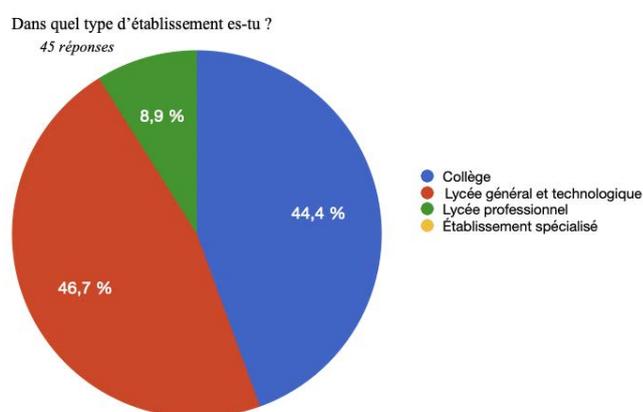


Figure 4 : Lieu où sont scolarisés les élèves

Dans le but de mieux connaître le public étudié, j'ai choisi de questionner les élèves sur leur établissement afin de savoir dans quel type d'établissement ils se trouvent. Il y a donc 21 élèves soit 46,7 % scolarisés dans un lycée général et technologique, puis 20 élèves soit 44,4 % sont des collégiens. Enfin, 4 élèves soit 8,9 % questionnés sont scolarisés en lycée professionnel.

Graphique n°5 : Part des élèves qui utilisent les réseaux sociaux.

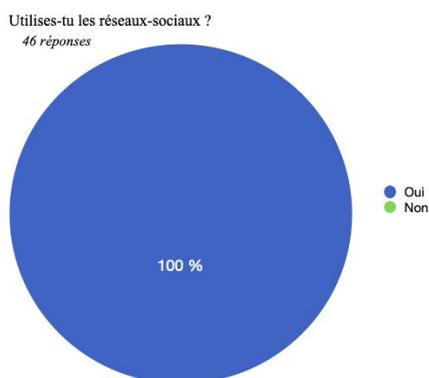


Figure 5 : Représentation du nombre d'élèves qui utilisent les réseaux-sociaux

Ce graphique représente les élèves qui utilisent les réseaux sociaux comme il est possible de le constater la totalité des élèves ont un ou plusieurs réseaux sociaux (soit 46 = 100 %).

2.2.1.1 Discussion de l'échantillon

En résumé, le public questionné est une majorité de filles (29 soit 63 % contre 16 soit 34, 8 % de garçons) qui ont en grande partie entre 16 et 17 ans puis 14-15 ans, suivi des 18 ans et des 12-13 ans. Avec un niveau d'étude du lycée suivi du niveau collège. La majorité des questionnés ont tous un ou plusieurs réseaux sociaux, ce qui crée une nouvelle forme de socialisation d'après Linlaud et qui favorise une nouvelle communauté mettant en avant une autonomie prématurée comme ici, dans la récupération des questionnaires (V. Linlaud, 2014, p. 24), je peux constater que certains élèves de 12-13 ans font partie de la recherche alors que selon le site du gouvernement « la vie publique », la majorité numérique pour s'inscrire seul sur les réseaux sociaux est de 15 ans. L'âge minimum pour s'inscrire sur les réseaux sociaux est quant à lui de minimum 13 ans¹³.

2.2.2 L'utilisation des réseaux sociaux par les élèves

Graphique n°7 : Descriptif du temps passé sur les réseaux sociaux par jour des élèves du second degré.

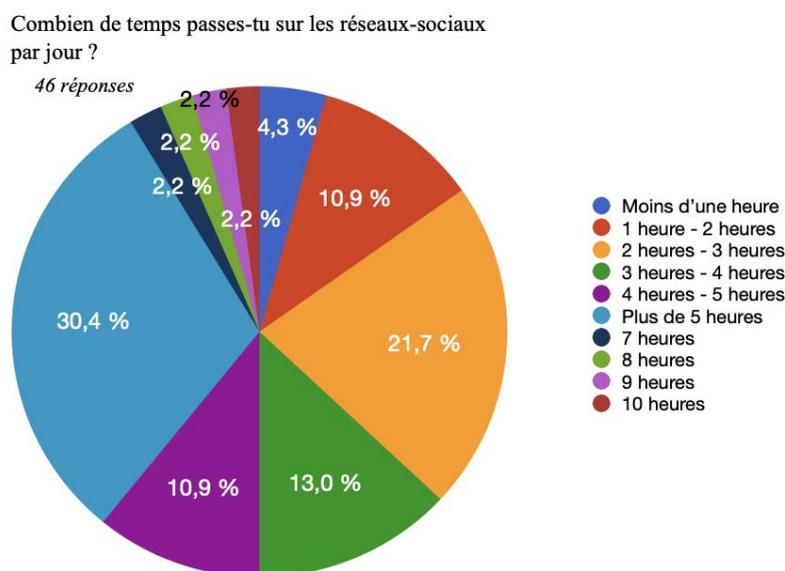


Figure 6 : Présentation des heures passées sur les réseaux sociaux auprès des élèves

Les heures passées sur les réseaux sociaux sont très variées. 14 élèves soit 30,4 % des questionnés passent plus de 5 heures sur les réseaux sociaux. 10 élèves soit 21,7 % passent

¹³ <https://www.vie-publique.fr/loi/288274-majorite-numerique-15-ans-reseaux-sociaux-loi-7-juillet-2023>

entre 2 et 3 heures par jour sur les réseaux sociaux. 6 d'entre eux soit 13 % passent 3 à 4 heures par jour sur les réseaux sociaux, 10 élèves soit 10,9 % utilisent les réseaux 1 à 2 heures par jour (5 élèves) et de 4 heures à 5 heures (5 élèves). 2 élèves soit 4,3 % passent moins d'une heure sur les réseaux sociaux. Enfin, 1 élève soit 2,2 % passe 7 heures, puis un autre soit 2,2 % passe 8 heures, sur les réseaux sociaux, il en va de même pour 1 autre et dernier élève qui passe 9 heures et 10 heures par jour sur ces supports numériques.

2.2.2.1 Discussion du résultat

Ce résultat est alarmant puisqu'en effet selon une étude menée par « Médiamétrie », les français passent en moyenne « 2h18 par jour sur internet en 2022 »¹⁴. Ceci montre que les élèves questionnés plus haut sont largement au dessus de la moyenne des français. Ils passent 3h22 de plus sur leur téléphone que la moyenne nationale. L'étude menée par « Médiamétrie » en 2022 montre la constante évolution de ses chiffres et souligne donc l'importance de réguler la consommation du numérique pour les élèves de 10 à 18 ans.

2.2.3 Évaluation de l'empathie des élèves avec l'échelle de Likert

Graphique n°8 : « Je me suis moqué de la dernière photo publiée par un(e) amie car je la trouvais drôle. Je peux comprendre que mon avis le (la) blesse. »

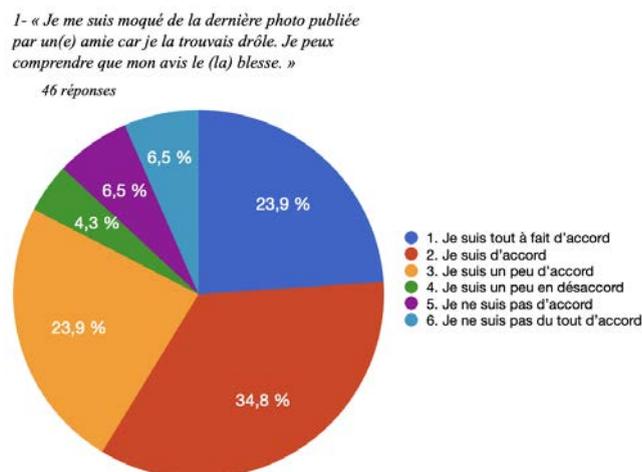


Figure 7 : Présentation des réponses apportées par les élèves sur une affirmation donnée

¹⁴ <https://www.mediametrie.fr/fr/lannee-internet-2022>

16 élèves soit 34,8 % sont *d'accord* avec le fait que leur avis peut parfois blesser les autres. 11 soit 23,9 % sont *tout à fait d'accord* et 11 soit 23,9 % également sont *un peu d'accord*. À l'inverse 3 élèves soit 6,5 % *ne sont pas d'accord* et 3 autres élèves soit 6,5 % *ne sont pas du tout d'accord*. Enfin, nous avons 2 élèves soit 4,3 % qui sont *un peu en désaccord*.

Graphique n°9 : « Lorsque je communique sur les réseaux sociaux. Je suis capable de prendre conscience qu'il y a une personne derrière l'écran. »

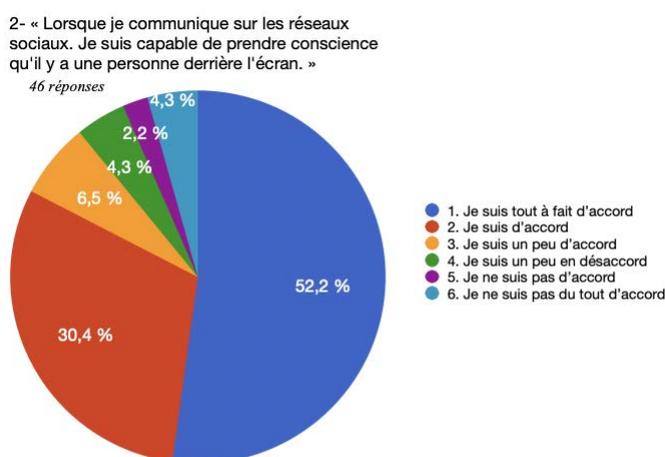


Figure 8 : Les élèves ont-ils conscience qu'une personne se trouve derrière l'écran d'un outil numérique ?

Plus de la moitié des élèves questionnés soit 24 sur 46 représentant 52,2 % sont *d'accord* avec l'affirmation donnée. Suivi par 14 élèves soit 30,4 % qui sont *tout à fait d'accord* avec cette affirmation. Par la suite, nous avons 3 élèves soit 6,5 % qui *ne sont pas du tout d'accord*, 2 élèves 4,3 % sont *un peu d'accord* et également 2 autres élèves soit 4,3 % *ne sont pas du tout d'accord*. Enfin, 1 élève *n'est pas d'accord* avec l'affirmation, il représente 2,2 % des questionnés.

Graphique n°10 : « *Durant une conversation de la classe sur Snapchat, un camarade se moque d'un(e) autre élève, ce(tte) dernier(ère) ne répond pas. Je comprends son silence.* »

3- « *Durant une conversation de la classe sur Snapchat, un camarade se moque d'un(e) autre élève, ce(tte) dernier(ère) ne répond pas. Je comprends son silence.* »

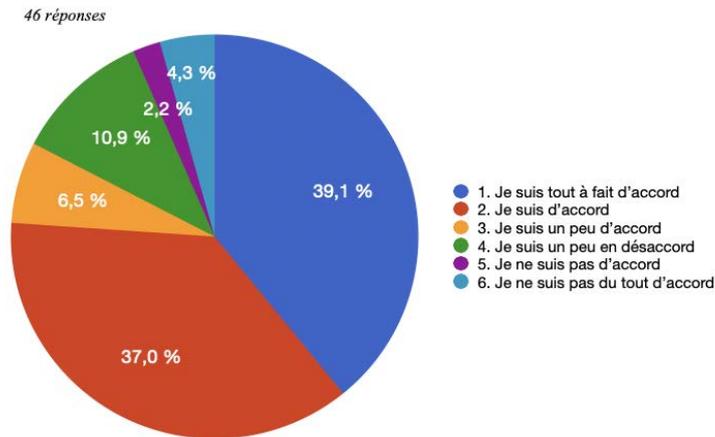


Figure 9 ; Les élèves sont-ils capables de comprendre l'autre ?

Ce graphique montre que 18 élèves soit 39,1 % sont *tout à fait d'accord* et 17 soit 37 % également sont *d'accord* avec le fait que la personne moquée ne s'exprime pas. Ensuite, 5 élèves soit 10,9 % sont *un peu en désaccord* avec cette affirmation. Puis, 3 élèves soit 6,5 % sont *un peu d'accord*, 2 élèves soit 4,3 % ne sont *pas du tout d'accord*. Enfin, 1 élève soit 2,2 % *n'est pas d'accord*.

Graphique n°11 : « *Lorsqu'un(e) camarade ne donne plus de nouvelle sur les réseaux sociaux suite à une publication gênante, je suis capable de comprendre son choix.* »

4- *Lorsqu'un(e) camarade ne donne plus de nouvelle sur les réseaux sociaux suite à une publication gênante, je suis capable de comprendre son choix.*

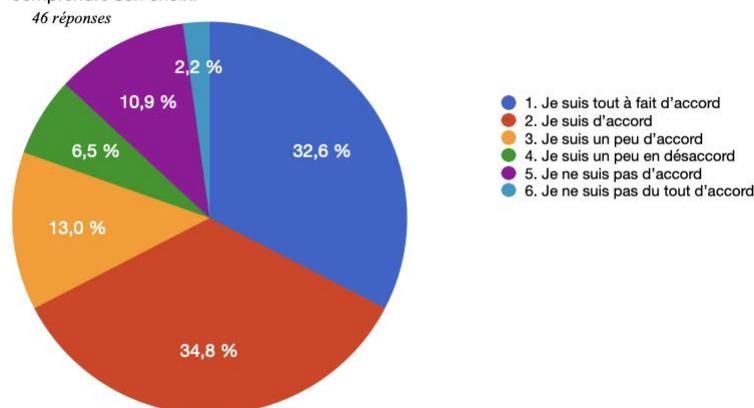


Figure 10 : Représentation de la compréhension des élèves à une situation donnée

Il est possible de remarquer que 16 élèves soit 34,8 % sont *d'accord*, puis 15 élèves sont *tout à fait d'accord* avec le fait qu'ils peuvent comprendre la raison pour laquelle un élève ne donne pas de ses nouvelles. Ensuite, 6 élèves soit 13 % sont *un peu d'accord* avec cette affirmation. Mais, 5 élèves *ne sont pas d'accord*, 3 d'entre eux soit 6,5 % sont *un peu en désaccord* et 1 élève soit 2,2 % *n'est pas du tout d'accord*.

Graphique n°12 : « *Lorsqu'un(e) camarade n'est pas bien à cause d'une rumeur lancée sur les réseaux sociaux, je suis capable de le (la) comprendre.* »

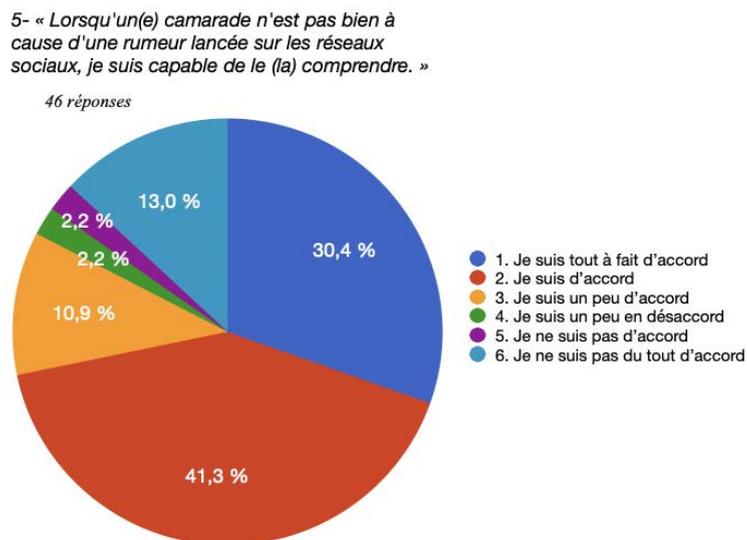


Figure 11 : Les élèves sont-ils sensibles aux rumeurs sur un ou une camarade ?

Les élèves sont *d'accord* avec le fait qu'ils sont capables de comprendre l'élève concernée, ils sont 19 soit 41,3 % à l'être, également 14 d'entre eux soit 30,4 % sont *tout à fait d'accord* avec cette proposition. Toutefois, 6 élèves soit 13 % *ne sont pas du tout d'accord*. Puis, 5 élèves soit 10,9 % sont *un peu d'accord*. Enfin, 1 élève soit 2,2 % est *un peu en désaccord* et un autre *n'est pas d'accord*.

Graphique n°13 : Les élèves sont-ils en capacité d’agir lorsqu’un élève est tagué sur une publication “twitter” et que ce contenu est humiliant pour lui ?

6- Quand un élève est "tagué" sur une publication "twitter" et que le contenu est humiliant pour lui, je suis capable de ressentir sa honte et son humiliation

46 réponses

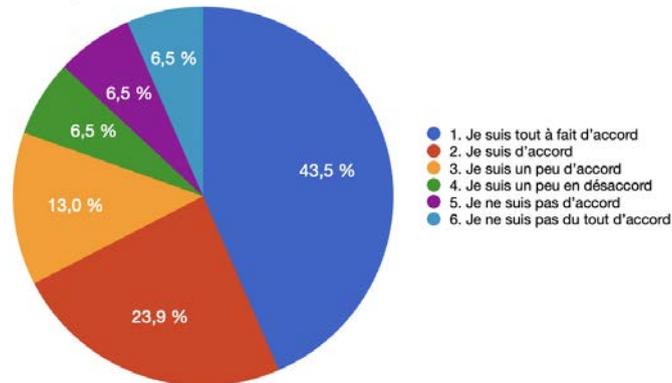


Figure 12 : L'impact des réseaux sociaux sur les élèves

La majorité des élèves sont *tout à fait d'accord* avec 41,3 % soit 20 élèves, puis 11 d'entre eux soit 23,9 % sont *d'accord*. Enfin, 6 élèves soit 13 % sont *un peu d'accord* avec cette proposition. Puis, trois catégories où 3 élèves soit 9 différents (6,5 % pour chacune des catégories), sont *un peu en désaccord*, *ne sont pas d'accord* et *ne sont pas du tout d'accord*.

Graphique n°14 : « Je suis en capacité d'agir, si plusieurs publications gênantes sur un élève sont mises sur les réseaux sociaux. »

7- « Je suis en capacité d'agir, si plusieurs publications gênantes sur un élève sont mises sur les réseaux sociaux. »

46 réponses

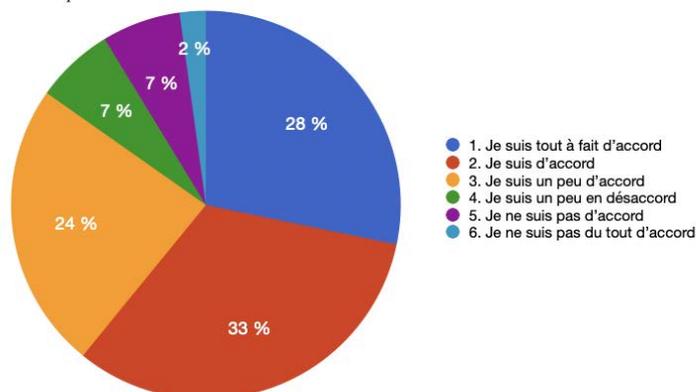


Figure 13 : Les élèves sont-ils en capacité d'agir ?

Pour la majorité des élèves interrogés, ils se sentiraient en capacité d’agir dans une telle condition. Soit 15 élèves représentant 33 % qui sont *d’accord*, 13 élèves soit 28 % sont *tout à fait d’accord* puis, 11 élèves soit 24 % *sont un peu d’accord*. 3 élèves soit 7 % sont un *peu en désaccord*, il en va de même pour les 3 autres élèves qui *ne sont pas d’accord*. Enfin, 1 élève soit 2,2 % *n’est pas du tout d’accord* avec l’affirmation donnée.

Graphique n°15 : Est-ce que les élèves comprennent les raisons pour lesquelles un élève ne peut pas parler à un adulte des publications sur les réseaux-sociaux ?

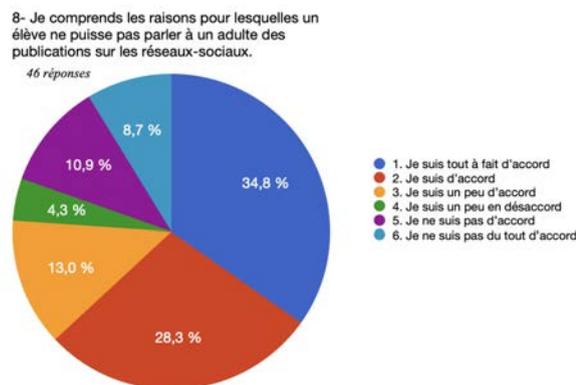


Figure 14 : Les élèves sont-ils capable de parler aux adultes ?

16 élèves soit 34,8 % disent être *tout à fait d’accord* de comprendre les raisons pour lesquelles un élève ne peut pas parler à un adulte des publications sur les réseaux sociaux. Puis, 13 élèves soit 28,3 % sont *d’accord*, 6 élèves soit 13 % un *peu d’accord*, 5 élèves soit 10,9 % *ne sont pas d’accord* et 4 élèves soit 8,7 % *ne sont pas du tout d’accord*. Enfin, 2 élèves soit 4,3 % *ne sont pas du tout d’accord*, ils ne comprennent pas ces élèves présentés dans la situation.

Graphique n°16 : « Je pense que les réseaux sociaux, mettent une distance avec les autres. »

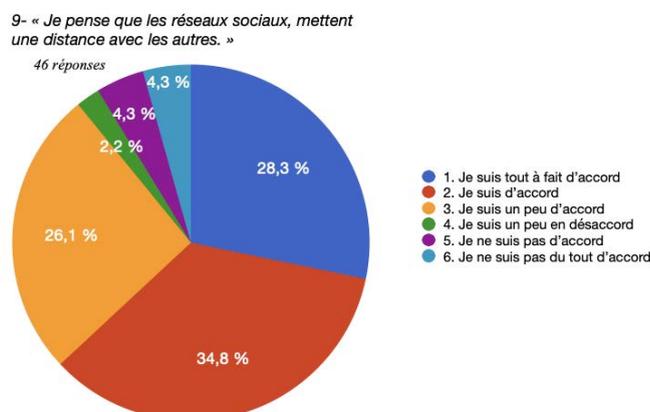


Figure 15 : Les élèves pensent-ils que les réseaux-sociaux mettent de la distance entre eux ?

16 élèves soit 34,8 % estiment que oui les réseaux sociaux créent une distance entre eux. 13 élèves soit 28,3 % sont *tout à fait d'accord* avec la majorité. Puis, 12 élèves soit 26,1 % sont *un peu d'accord*. Mais, 2 élèves soit 4,3 % d'entre eux *n'est pas d'accord* avec cette affirmation, il en va de même avec 2 autres élèves qui *ne sont pas du tout d'accord*.

2.2.3.1 Discussion des résultats sur l'empathie des élèves

Comme il est possible de le constater, les élèves questionnés font preuve d'empathie dans les différentes situations présentées lors du questionnaire. Cependant, à certains moments, j'ai pu constater sur le graphique 12 que quelques élèves dans ce cas-là ne font pas ou peu preuve d'empathie (8 sur 46). En effet, huit élèves ne comprennent pas qu'un camarade peut se sentir mal lorsqu'une rumeur est publiée sur lui. Pour cause, la particularité du cyber harcèlement, selon l'Association jeunesse et Droit est que : « [Le] cyberharcèlement chez les adolescents : explications et outils, les auteurs et les témoins n'ont pas la capacité de percevoir la véritable réaction de la ou les victimes “ce qui les temps à être moins empathiques.” » (Association jeunesse et Droit, 2013/8, p. 34-38, para. 25). Que les élèves agissent ou non, ils ont tous un rôle, que ce soit celui de témoin, de victime ou de l'harceteur, dans certaines situations, « ils ne perçoivent pas directement les conséquences de leurs actes et ressentent donc moins un sentiment d'empathie » (Association jeunesse et Droit, 2013/8, p. 34-38, para. 25). Affirmation également tenue par la province de Liège (2018, p. 7). Ce qu'affirment les résultats du dernier graphique (graphique 16) du fait que les élèves sont d'accord avec le fait que les réseaux sociaux créent de la distance entre eux. Il s'agit, « [de] l'effet cockpit : un jeune qui n'oserait pas “agresser” quelqu'un dans la vraie vie peut être tenté de le faire sur la toile. L'absence de contact physique direct [...] plus téméraire [...] tendance à le déresponsabiliser de ses actes. » (Province de Liège, 2018, p. 7).

De plus, après avoir consulté les réponses individuelles, j'ai pu remarquer que quelques élèves avaient très souvent répondu de manière antipathique, ce qui m'interpelle. Selon Céline Even : « Les adolescents ayant un faible niveau d'empathie sont plus susceptibles de s'adonner au cyberharcèlement ». Il serait alors intéressant d'interroger ces élèves sur leur rapport aux autres afin d'analyser leur empathie affective. Il serait ainsi question d'associer les cyberviolences et le manque de compréhension d'émotions chez ces élèves, ce qui donnerait ensuite lieu à de l'alexithymie. Il est essentiel de souligner que les

élèves qui font preuve de peu d'empathie sont des collégiens relevant de la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (SEGPA). Toutefois, aucune recherche ne prouve que les élèves issus de ce dispositif seraient plus facilement propices à être moins empathiques voire faire preuve d'alexithymie lors de cyber harcèlement, etc.

2.2.4 Études des comportements des élèves dans des situations de cyber harcèlement

Graphique n°18 : Que font les élèves s'ils reçoivent une photo personnelle d'un camarade ? (réponse à choix multiples)

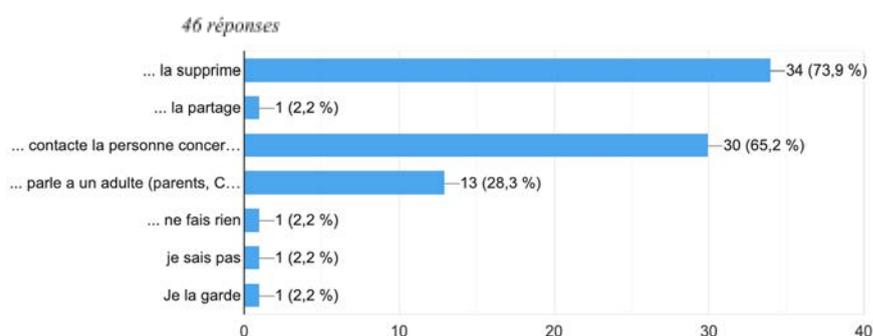


Figure 16 : Représentation des comportements des élèves lorsqu'ils reçoivent une photo personnelle d'un camarade.

La question posée permettait de choisir plusieurs réponses. De ce fait, nous pouvons observer que la majorité des élèves supprimerait la photo avec 34 élèves soit 73,3 %. 30 élèves soit 65,2 % auraient également contacté la personne concernée par la publication. Une plus petite minorité avait informé un adulte de la situation, soit 13 élèves. Concernant le reste des réponses seulement une personne aurait partagé la photo, une autre n'aurait rien fait et un élève l'aurait gardé.

Graphique n°19 : Moqueries sur l'aspect vestimentaire (réponse à choix multiples).

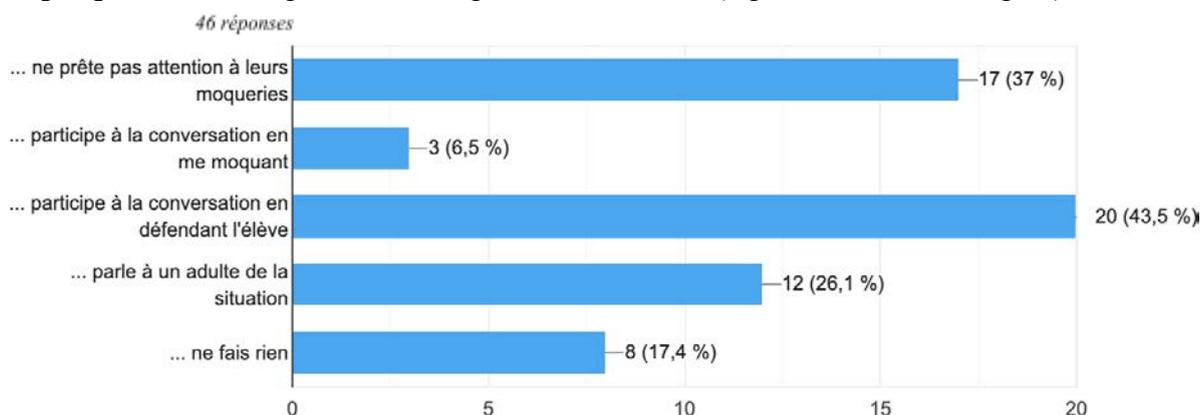


Figure 17 : Quel est le comportement des élèves lors de moqueries sur internet ?

La majorité des élèves soit 20 représentant 43,5 % auraient participé à la conversation pour défendre l'élève concerné, 17 d'entre eux soit 37 % n'auraient pas porté attention à leurs moqueries. Ensuite, 12 élèves soit 26,1 % auraient parlé à un adulte de la situation. 8 élèves soit 17,4 % ne feraient rien et 3 élèves soit 6,5 % se seraient moqués des vêtements de l'élève.

Graphique n°20 : Est-ce qu'avoir l'avis d'un(e) ami(e) est essentiel pour les élèves ?

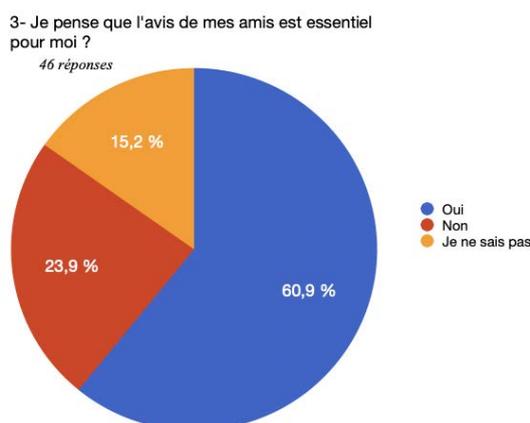


Figure 18 : L'avis des autres est-il important pour les élèves questionnés

Oui, 28 élèves soit 60,9 % des élèves ont besoin de l'avis de leurs amis contre 11 élèves soit 23,9 % qui ne sont pas d'accord et 7 élèves soit 15,2 % ne savent pas.

Graphique n°21 : Les élèves ont-ils peur d'ouvrir une notification lorsqu'ils sont en conflit avec quelqu'un ?

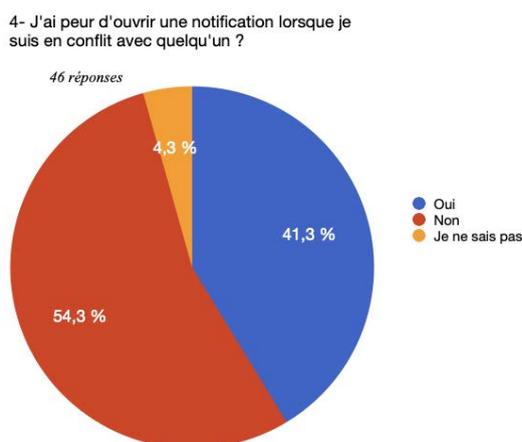


Figure 19 : La peur du conflit influe-t-elle le comportement des élèves ?

Plus de la moitié des élèves soit 25 représentant 54,3 % n'ont pas peur de répondre à une notification même lorsqu'ils sont en conflit avec une tierce personne. Cependant, 19 élèves soit 41,3 % ne sont pas confiants lors de cette situation.

Réponse écrite n°3 : Pour quelles raisons les élèves ont-ils peur de consulter des notifications lorsqu'ils sont en conflit avec une tierce personne ?

La principale cause de cette peur est, selon les élèves, le fait qu'ils « angoisse[ent] de la réponse » ou de « se qu'elle va me dire » ; « stress de perdre la personne » ou « peur que ça me blesse » ; « quelque chose de mal ». Également, cette peur peut être la volonté de ne pas vouloir se « battre avec les filles » ; la peur que ce soit bizarre. De plus, cette peur peut venir du fait que ce conflit découle d'éléments embarrassants comme les « menaces » ou encore que l'élève « n'aime pas les conflits » mais aussi de la jalousie par moments.

Graphique n°23 : Est-ce que les élèves ont déjà reçu des insultes et/ou des menaces par téléphone ?

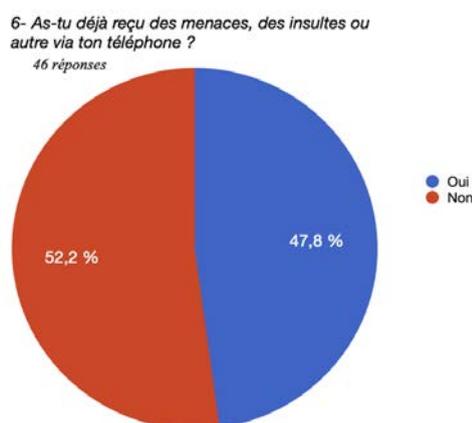


Figure 20 : Les élèves ont-ils déjà reçu des menaces ou w insultes ?

22 élèves soit 47,8 % ont déjà reçu des menaces et/ou des insultes par téléphone contre 24 élèves soit 52,2 %.

Graphique n°24 : Si “oui”, de quel genre de personne s’agit-il ?

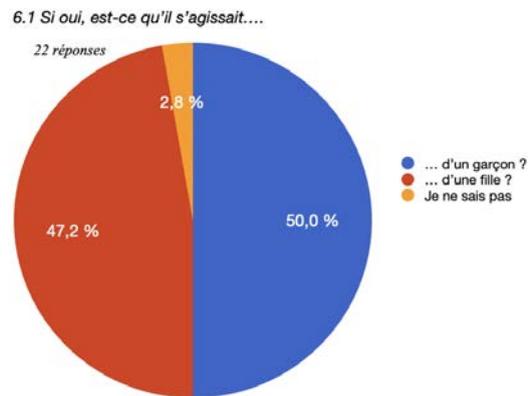


Figure 21 : Représentation du genre qui serait le plus à même d'insulter ou d menacer via le numérique

Parmi les élèves ayant reçu des insultes et/ou menaces par téléphone, la moitié d’entre eux ont reçu des menaces ou autres de la part de garçons (18 soit 50 %), suivis tout de même de très près par les filles avec 17 soit 47,2%.

Graphique n° 27 : Les élèves ont-ils besoin de se venger d'une personne à travers les réseaux sociaux lorsqu'ils sont en colère après elle ?

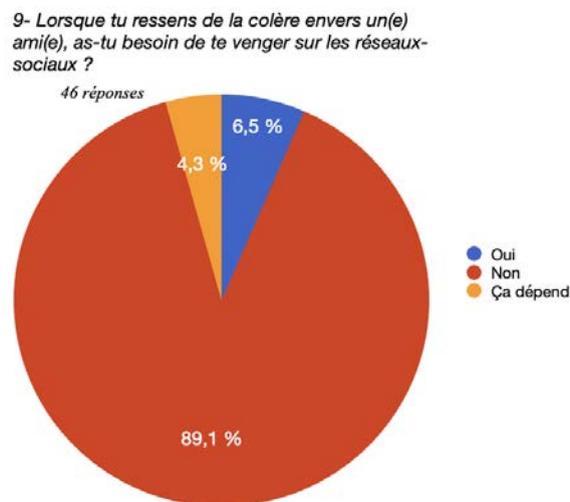


Figure 22 : Les élèves se vengent-ils sur les réseaux sociaux ?

41 élèves soit 89,1 % des élèves ne ressentent pas le besoin de se venger d’une personne par l’intermédiaire des réseaux sociaux lorsqu’ils sont en colère après elle. Mais, 3 élèves soit 7 % auraient besoin de se venger et 2 autres élèves réagiraient selon la situation.

Graphique n°28 : Est-ce que pour les élèves, utiliser les réseaux-sociaux pour se moquer, serait plus facile pour éviter de se faire prendre ?

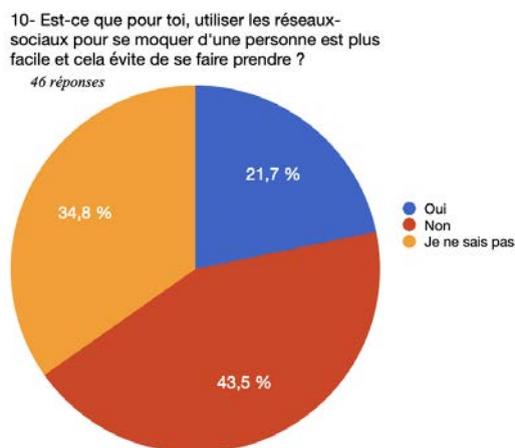


Figure 23 : L'anonymat des réseaux sociaux serait-il un moyen pour ne pas se faire prendre ?

Dans un premier temps, ce graphique présente que 20 élèves soit 43,5 % pensent que les réseaux sociaux ne permettent pas de se moquer d'un camarade sans se faire prendre par une tierce personne. Contre 16 élèves soit 34,8 % qui ne savent pas répondre et 10 élèves soit 21,7 % sont d'accord avec l'affirmation proposée.

2.2.4.1 Discussion des résultats sur le comportement social des élèves

Les résultats nous montrent que les élèves questionnés ont un comportement relativement positif en cas de cyberharcèlement. Dans un premier temps, les résultats mettent en avant qu'il n'y a pas une majorité de filles cyber harceleurs comme le présentait C. Blaya : « [...] supposer que les filles seraient celles qui harcèlent le plus via les [...] TIC. » (C. Blaya, 2011, p. 11). Lorsque l'on questionne les élèves sur le genre de la personne qui les ont cyberintimidés, il est possible de constater que les deux genres sont représentés. Pourtant C. Blaya, spécifie dans son ouvrage, « [...] que les filles seraient celles qui harcèlent le plus via les [...] TIC. » (C. Blaya, 2011, p. 11), ce qui n'est pas représentatif des résultats obtenus, cette tendance pourrait avoir changé avec la pandémie de la Covid-19, qui a incité les jeunes à rester à la maison et à créer leur nouveau lieu de socialisation sur les réseaux-sociaux. On peut noter que, selon le contexte, certains élèves manifestent parfois des comportements relativement négatifs, selon les situations.

Il est possible de remarquer que certains élèves ont parfois un comportement relativement négatif, selon les situations. Dans l'une d'elles, quelques élèves pourraient partager une photo intime d'un ou d'une camarade qu'ils auraient reçue, ce qui soulève une question sur le rapport aux autres et le respect pour la vie privée d'autrui. De plus, il n'est pas possible de connaître l'identité de celui qui a envoyé la photo, on peut se demander s'il s'agit d'un élève leader d'un groupe. Selon F. Quinche, « [l'] autorité a plutôt la forme d'un respect des "leaders", qui en général sont les élèves les plus populaires, les plus admirés des autres ou les plus craints. ». En conséquence, les élèves réactifs partageront la photo ou la sauvegarderont et ainsi de suite. Ils peuvent être manipulés par le « leader » ou ils peuvent être eux-mêmes le « leader » et gagner le respect par cette forme. (F. Quinche, 2011, p. 4). Cet aspect du leadership m'amène à l'effet de groupe qui en résulte, tout comme le fait que l'importance de l'opinion des autres dans certaines des questions soulevées fait partie du cyber harcèlement.

De plus, j'ai remarqué que les élèves interrogés développent un sentiment de peur quant à la rapidité avec laquelle les rumeurs ou autres pouvaient se propager. Par conséquent, lorsque les élèves ont des conflits avec des amis, certains ressentent de la peur, du stress et de l'anxiété. Ces élèves se considèrent alors comme des victimes potentielles. Comme le suggèrent les deux auteurs, les victimes peuvent ressentir davantage d'émotions négatives comme le stress, l'inquiétude, la colère, la tristesse, la peur, etc. (Beran & Li, 2005, cités par A. Gillet, 2018, p. 16). De même, par les résultats obtenus, les élèves montrent une diminution de leur confiance en eux, du fait qu'ils demandent l'avis de leurs amis pour leurs vêtements ou autre. Ceci s'explique par un autre résultat obtenu lors de l'une des premières situations sur des moqueries dû à une photo de vêtements, ce qui entraîne des « répercussions sur le développement personnel de ces jeunes », engendrant « une diminution de la confiance en soi et une altération de l'image de soi, une dévalorisation, une faible estime de soi, un repli sur soi et [...] de la honte. » (Hinduja & Patchin, 2010 cités par A. Gillet, 2018, p. 16). Tout ceci a des conséquences graves sur le bien-être des élèves et leur santé mentale, c'est ce que met en avant le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en 2023. En effet, les conséquences du cyber harcèlement seraient plus inquiétantes que celles du harcèlement scolaire, du fait de sa particularité, puisque les auteurs peuvent être anonymes, le partage d'information est très rapide, etc (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, 2023). Ce qui d'après les résultats obtenus peut éloigner les élèves émotionnellement, près de la

moitié d'entre eux ont déjà reçu une ou plusieurs menaces, ceci rend l'acte beaucoup plus facile pour l'auteur. En conséquence, cela crée une distance importante entre les individus. En effet, effectuer un acte malveillant via un outil numérique est beaucoup plus simple que de le faire en face, ce qui entraîne une vengeance plus accessible dans certains cas, c'est ce que met en avant Céline Even (2019), en citant Kowalski, « certaines caractéristiques de la communication en ligne [...] la reproductibilité, le manque de réactivité émotionnelle, le caractère incontrôlable, la permanence relative et l'accessibilité 24h/24, rendent plus facilement réalisables les mauvais comportements en ligne » (R.M. Kowalski, 2014 ; cité par C. Even, 2018, p. 33).

2.3 Résultats des questionnaires des professionnels du second degré

Pour ce questionnaire, j'ai récolté près de trente réponses de professionnels, ce qui correspond à mes attentes. Je vais dans un premier temps présenter cette population en apportant entre autres leur genre, leur âge, etc (voir annexe 9).

2.3.1 Présentation du public étudié

Graphique n°1 : Représentation du genre de la population étudiée.

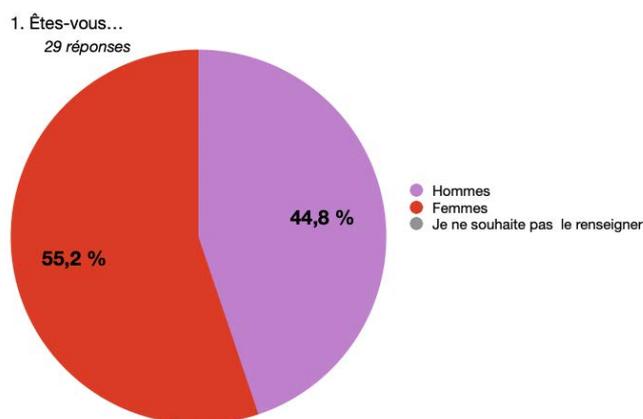


Figure 24 : Représentation du genre de professionnels questionnés

Il est possible de constater que 16 femmes représentent 55 % des questionnés suivies de très près par 13 hommes soit 45 %.

Graphique n°2 : Présentation de l'âge des questionnés

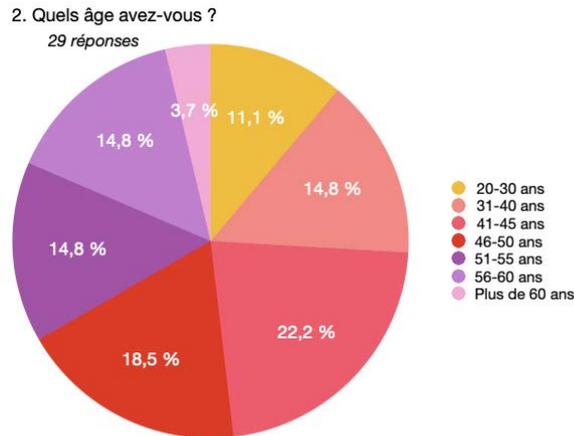


Figure 25 : Présentation des tranches d'âges des professionnels

La population étudiée affiche un âge très varié, 6 professionnels soit 22,2 % d'entre eux ont entre 41 ans et 45 ans, suivi de près avec 5 professionnels soit 18,5 % par les professionnels âgés de 46 à 50 ans. Aussi, les personnes âgées de 31 à 40 ans représentent 14,8 % soit 4 professionnels, 4 d'entre eux soit 14,8 % sont âgés de 50-60 ans, suivis de 4 professionnels soit 14,8 % de 51 à 55 ans et 56 ans à 60 ans. Enfin, la minorité est représentée par les 20-30 ans avec 3 professionnels soit 11,1 % et les plus de 60 ans avec 1 seul professionnel soit 3,7 %.

Graphique n°3 : Représentation de l'ancienneté dans les professions d'éducation (CPE, Enseignant, AED).

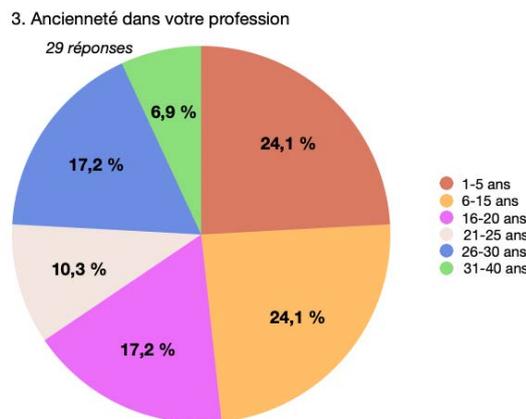


Figure 26 : Représentation d'expériences des professionnels

La majorité des personnes interrogées ont 6 à 15 ans d'expériences, soit 7 professionnels représentant 24,1 % et il en va de même pour ceux qui ont entre 1 an à 5 ans

d'expériences. Puis, 5 d'entre eux ont une ancienneté dans leur profession de 16 à 20 ans et de 26 à 30 ans, ce qui représentent 17,2 % chacun. Enfin, 10 % soit 3 professionnels ont une ancienneté de 21 à 25 ans et 6,9 % d'entre eux sont expérimentés de 3 à 40 ans, ils sont 2.

Graphique n°4 : Description du type d'établissement où exercent les professionnels.

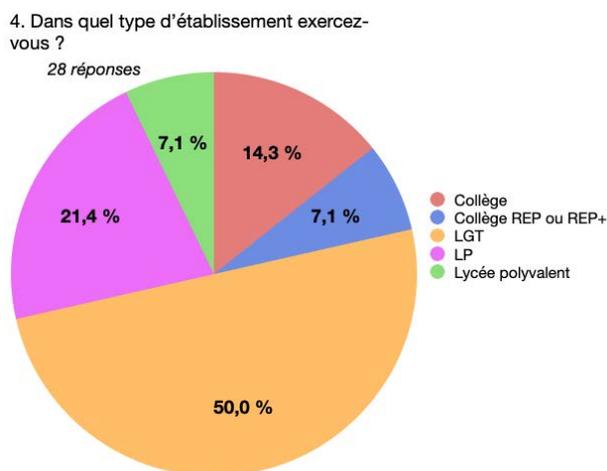


Figure 27 : Présentation du type d'établissement où exerce les professionnels de l'éducation

La grande majorité des professionnels interrogés, soit 14 exerçant dans un lycée général et technologique, représentent 50 %. Puis, 6 soit 21,4 % des questionnés sont en lycée professionnel, par la suite, 4 exercent en collège soit 14,3 %. Enfin, 2 soit 7,1 % sont en collège REP/REP+ et 2 autres sont en lycée polyvalent.

Graphique n°5 : Représentation des professions.

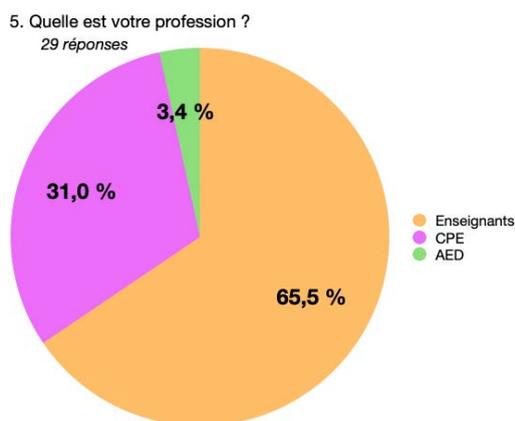


Figure 28 : Représentation du type de profession des questionnés

La plupart des professionnels questionnés sont des enseignants, ils représentent 19 enseignants soit 65,5 % des réponses, suivi par 9 CPE soit 31 % et enfin 1 Assistant d'Éducation (AED) soit 3 %.

2.3.2 Rapport des professionnels au cyber harcèlement

Nuage de mot n°1 : Qu'est-ce que le cyberharcèlement pour les professionnels questionnés ?



Figure 29 : Mots clés des définitions des professionnels

Comme nous pouvons le constater sur le nuage de mot ci-dessus, le terme qui est le plus revenu au sein des définitions des professionnels de l'éducation est Réseaux sociaux (26 fois), suivis des termes de Harcèlement et d'Humiliations (cf. annexe 11).

Graphique n°8 : Est-ce que les professionnels ont déjà dû faire face à des situations de cyber harcèlement ?

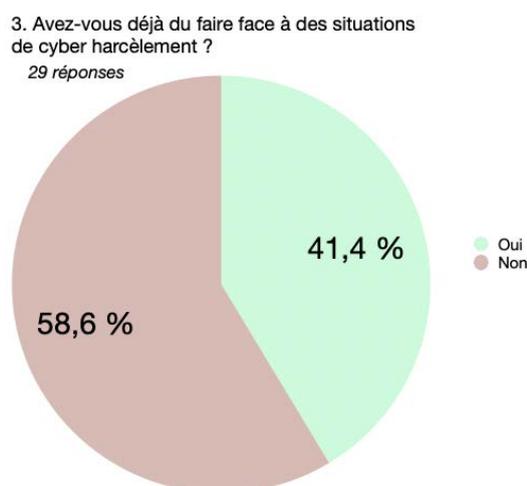


Figure 30 : Représentation des professionnels qui ont vécu du cyber harcèlement

La majorité, soit 17 représentant 58,6 % n'ont jamais été confronté à une situation de cyber harcèlement, contre 41,4 % pour ceux qu'ils l'ont déjà été soit 12 professionnels.

Graphique n° 9 : Les professionnels sont-ils formés pour lutter contre le cyber harcèlement ?

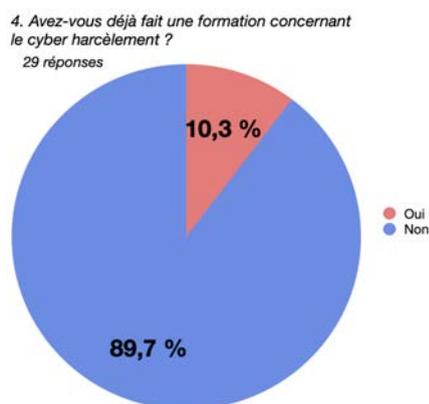


Figure 31 : Présentation du taux de professionnel qui ont suivi une formation sur le cyber harcèlement

3 soit 10,3 % des professionnels questionnés sont formés sur le cyber harcèlement contre 26 professionnels soit 90 % qui ne le sont pas.

Tableau n°5 : Méthode de sensibilisation au cyber harcèlement par les professionnels

Parmi les personnels questionnés huit d'entre eux ont présenté rapidement leurs actions de sensibilisation face au cyber harcèlement (une réponse n'étant pas valable n'a pas été mise dans les résultats) :

« Brainstorming avec des 6ème autour des notions de cyberharcèlement. 3 grandes catégories : les moyens, les causes et conséquences, le cadre légal »	« Le pôle médico-social intervient pour expliquer le harcèlement, et nous faisons intervenir l'association e-enfance. »
« Travail en éducation morale et civique : cours, travaux de groupe et exposés, chaque année. »	« En collège avec les élèves quand on leur présente internet en 6ème notamment, les réseaux sociaux, la protection des données... »
« incluse dans le cadre la sensibilisation contre le harcèlement »	« Parler de la responsabilité sur les réseaux sociaux ; parallèlement nous faisons intervenir la BPDJ sur cette thématique, et la professeur documentaliste l'aborde également dans le cadre de l'EMI »
« Suite à suspicion, rappels des convenances et des conséquences »	« Documents extraits de la presse ou d'associations étrangères qui évoquent le phénomène. »

Figure 32 : Outils de sensibilisation au cyber harcèlement des professionnels questionnés

2.3.3 L'utilisation de l'empathie et l'observation des comportements sociaux dans le cas du cyber harcèlement.

Réponse écrite n°2 : Qu'est-ce que l'empathie pour les professionnels questionnés ?

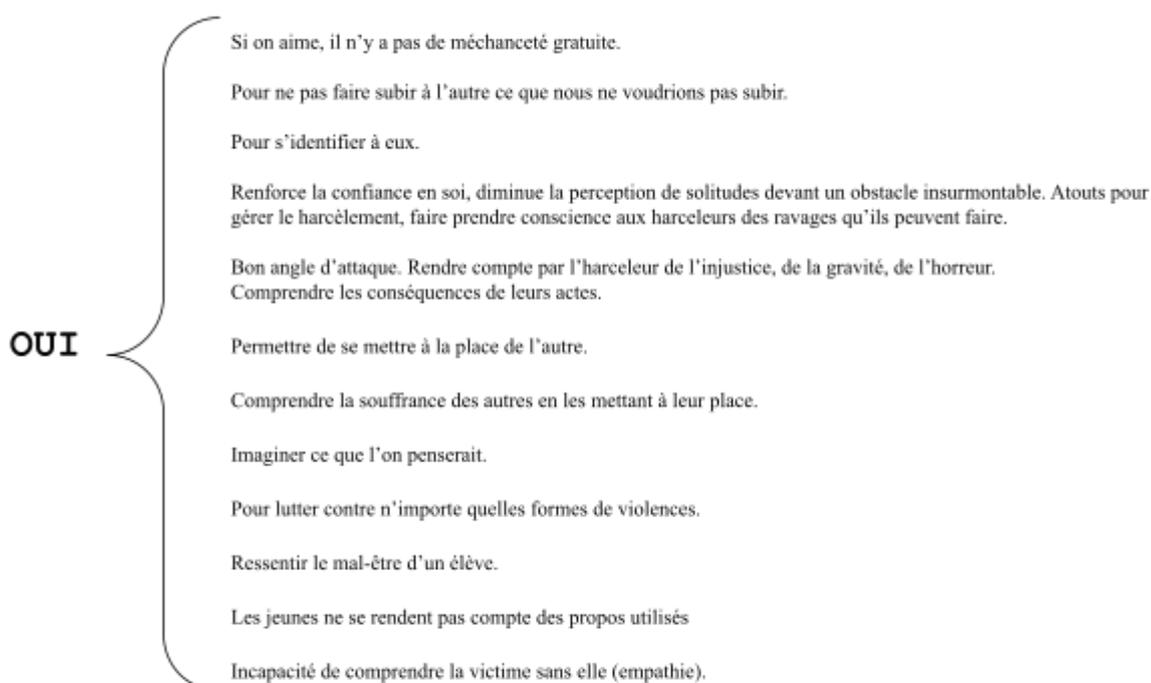


Figure 33 : Mots clés de la définition de l'empathie selon les professionnels questionnés

Il est possible de constater que pour les professionnels l'empathie correspond à cette mise à la place de l'autre et à comprendre ce qu'il ressent tout en ayant une écoute active.

Tableau n°8 : L'empathie comme moyen de lutte contre le cyber harcèlement (cf. annexe 11)

Afin de constater l'ensemble des réponses, je les ai mises sous forme de schéma résumé, afin de catégoriser en trois parties : “*Oui ; Oui mais,... ; Non*”.



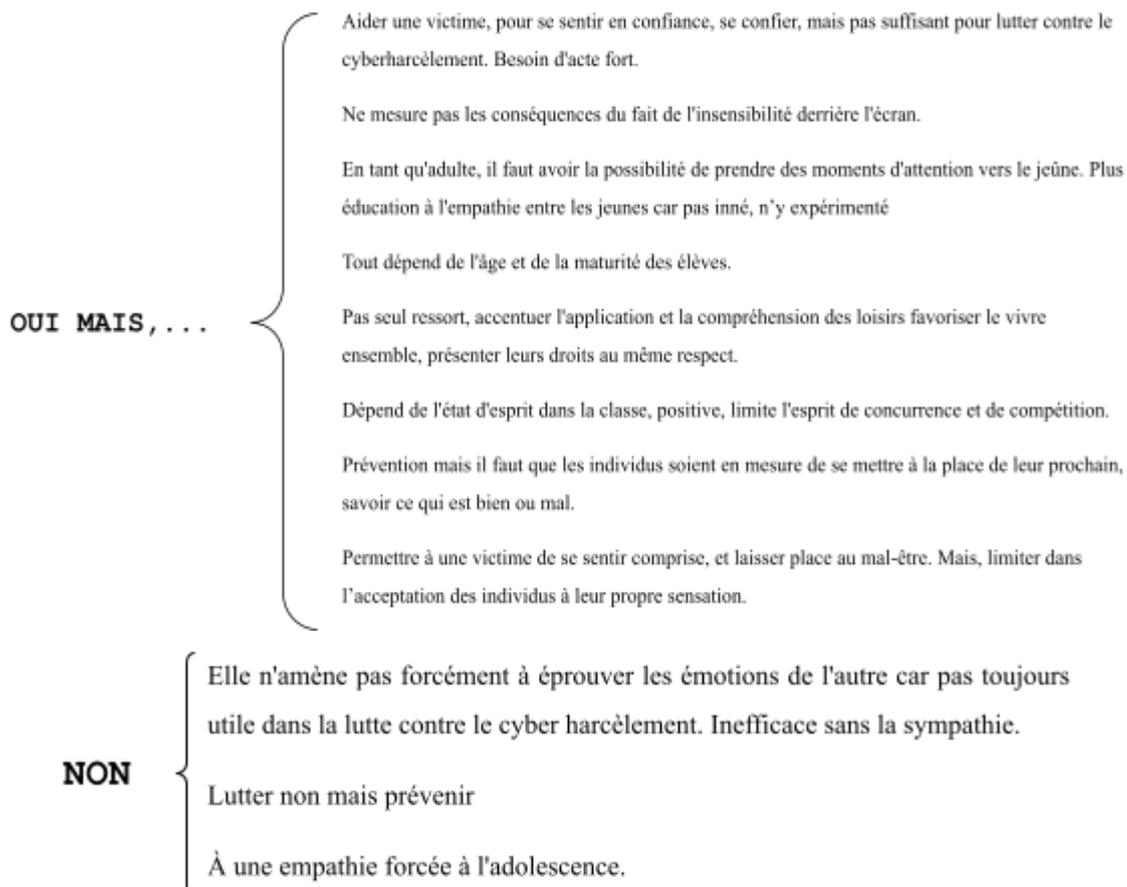


Figure 34 : Représentation de l'opinion pour les professionnels questionnés sur l'utilisation de l'empathie comme moyen de lutte contre le cyber harcèlement

Graphique n°12 : Les professionnels ont-ils déjà utilisé dans leur carrière professionnelle l'éducation à l'empathie dans des situation de cyber harcèlement ?

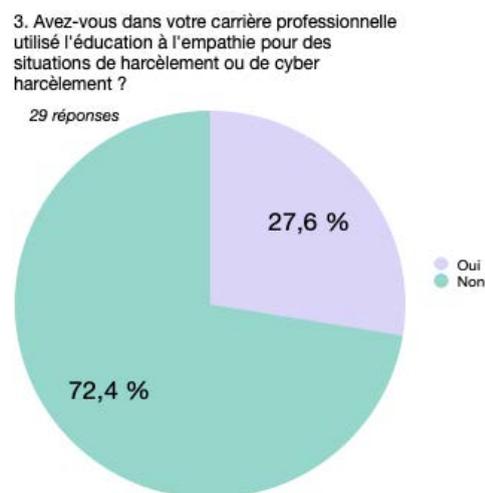


Figure 35 : Représentation de l'utilisation de l'éducation à l'empathie dans des situations de cyber harcèlement

L'éducation à l'empathie n'est pas très utilisée par les professionnels dans le cas du cyber harcèlement avec 21 professionnels soit 72,4 % contre 8 professionnels soit 28 % qui l'ont utilisé.

Graphique n°16 : Représentation des professionnels qui pensent que les élèves sont moins empathiques dans des situations de cyber harcèlement.

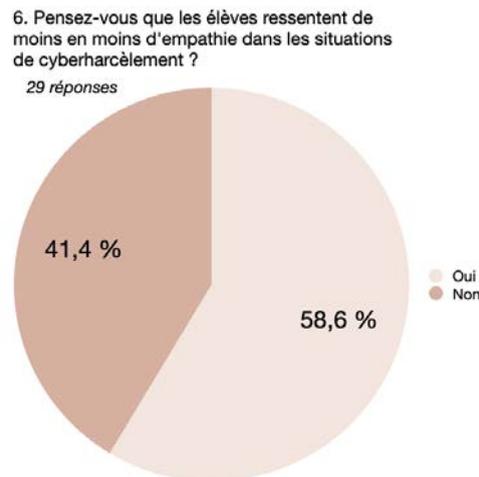


Figure 36 : Représentations des professionnels sur l'empathie des élèves

Une majorité de oui avec 17 professionnels soit 58,6 % indique que les élèves seraient moins empathiques dans des situations de cyber harcèlement contre 12 soit 41,4 % qui pensent que non.

Graphique n°17 : Est-ce que les professionnels pensent que les élèves sont de plus en plus violents entre eux dans le cas du cyber harcèlement ?

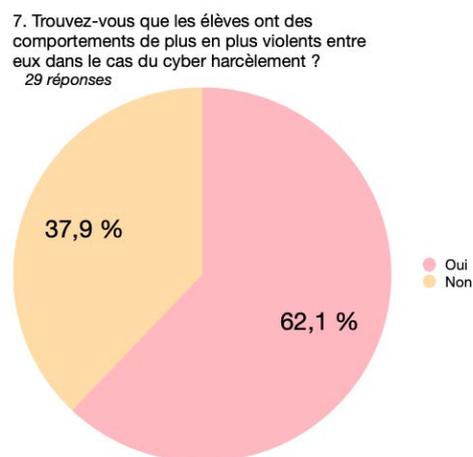


Figure 37 : Représentations de l'avis des professionnels sur les relations violentes

Oui, pour 18 professionnels soit 62,1 %, les élèves sont plus violents entre eux lors de situations de cyber harcèlement. Contre 11 soit 37,9% qui ne le pensent pas.

Graphique n°18 : Est-ce que les professionnels pensent que les actes de violences des élèves ne correspondent pas à leurs statuts d'élèves ?



Figure 38 : Représentation du point de vue des professionnels sur les actes de cyber violences

75 % soit 21 personnes pensent que oui, le comportement des élèves lors du phénomène de violence ne correspond pas à leurs statuts d'élèves contre tout de même 25 % soit 7 professionnels qui ne sont pas en accord avec la majorité.

Graphique n° 19 : Est-ce que le climat scolaire est impacté pour les professionnels ?

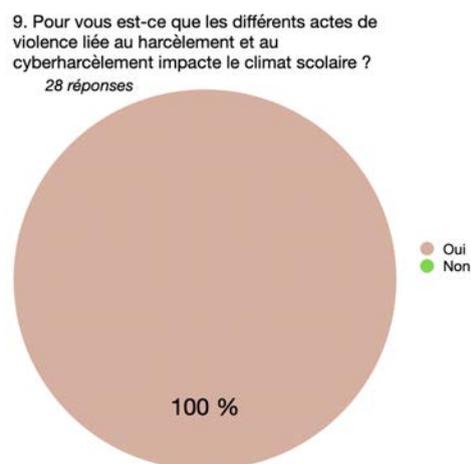


Figure 39 : Présentation de l'impact du cyber harcèlement sur le climat scolaire d'après les professionnels

100 % des professionnels soit 28 sont d'accord pour dire que le climat scolaire est impacté par le cyber harcèlement.

Graphique n°20 : Le climat scolaire aurait-il changé depuis l'arrivée du numérique ?

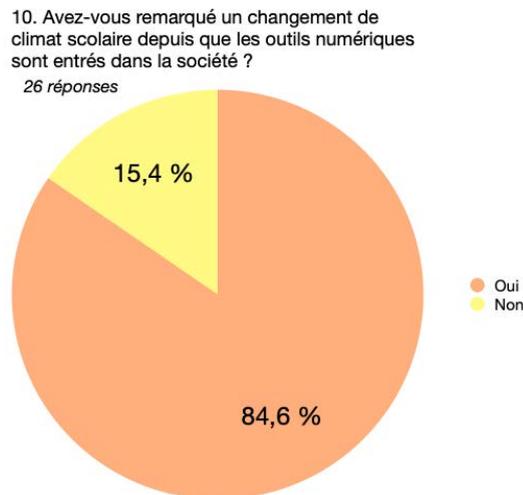


Figure 40 : L'impact de l'évolution du numérique sur le climat scolaire

85 % soit 22 professionnels affirment que oui depuis l'arrivée du numérique le climat scolaire a changé. Contre 4 soit 15 % qui ne sont pas de cet avis.

Graphique n° 22 : Les professionnels pensent-ils avoir une autorité suffisante sur le cyber harcèlement sur internet ?

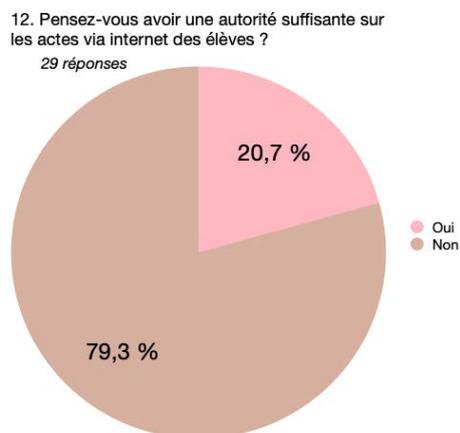


Figure 41 : Représentation de personnels qui pensent avoir une autorité suffisante sur les actes de cyber harcèlement

23 professionnels soit 79 % pensent ne pas avoir suffisamment d'autorité lors de cas de cyber harcèlement contre 6 soit 21 % de réponses positives.

Graphique n°23 : Représentation des professionnels de l'éducation qui pensent être légitime d'intervenir sur les comportements sociaux des élèves sur internet ?

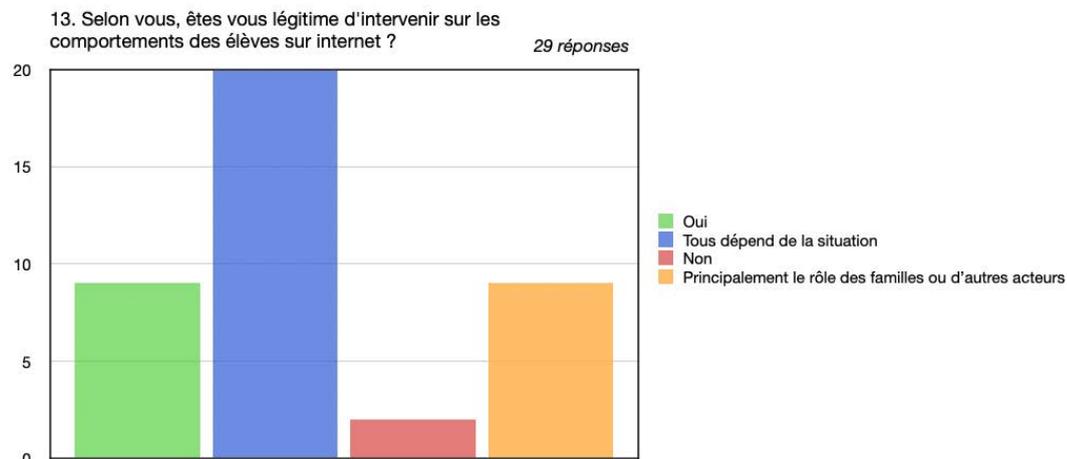


Figure 42 : Représentation des professionnels sur leur légitimité intervenir

La majorité des questionnés pensent pouvoir intervenir sur les comportements sociaux des élèves selon les situations, il s'agit de 20 professionnels soit 69 %. Pour 9 d'entre eux, 31 % se sentent légitime d'intervenir. Enfin, pour 9 personnes soit 31 % expriment que ce n'est pas de leur ressort, mais celui des familles et de d'autres acteurs.

Désormais nous pouvons, d'après les résultats obtenus, les analyser et les interpréter afin d'en comprendre les enjeux et les réponses que nous apporte cette recherche de terrain sur notre problématique.

3.1 Discussion des résultats pour les professionnels questionnés

3.1.1 Représentation des professionnels de l'éducation questionnés

D'après les résultats obtenus, il est possible de constater qu'il y a plus d'enseignants présents dans ces derniers. En effet, les enseignants sont plus nombreux au sein des établissements scolaires, de ce fait, j'ai moins de réponses relevant des CPE et des AED. Par conséquent, il est possible de constater que les réponses sont axées sur la pédagogie, l'enseignement, etc. et moins sur les événements qui ont lieu hors du temps de la classe. Dans cet échantillon, la majorité des enseignants exercent dans un lycée général et technologique (LGT) puis dans un lycée professionnel (LP), en collège (CLG) et en collège Réseau d'Éducation Prioritaire/+ (REP/REP+). Les résultats obtenus traduisent d'une part qu'une

majorité de professionnels a entre quarante-et-un ans et cinquante ans, ils représentent ceux qui ont une certaine expérience dans leur profession. D'autre part, une autre majorité s'exprime, il s'agit des débutants dans leur carrière professionnelle qui ont entre un et cinq ans d'ancienneté. Ceci me permet d'avoir à la fois une partie des questionnés avec une expérience avérée et de l'autre des débutants, ce qui amène à se questionner sur la différence entre ces deux catégories. Notamment dans leur fonctionnement, leur représentation et les actions qu'ils mettent en place pour lutter contre le cyber harcèlement.

3.1.2 La perception des professionnels sur le cyber harcèlement au sein des EPLE

Pour les professionnels concernés, le harcèlement en ligne se produit sur les réseaux sociaux et à l'instar du harcèlement, implique des intimidations, des violences psychologiques et des humiliations répétées notamment par des messages haineux, des publications et photographies intimes ou autres, etc. Je constate donc que les professionnels ont une définition relativement représentative de ce phénomène, telle que définie par Catherine Blaya en 2015, « le terme de cyberharcèlement [est utilisé] lorsque ces violences sont répétées au moins une fois par semaine sur une durée [...] ». (C. Balya, 2013-2015, cité en 2018, p. 5). Par ailleurs, il souligne que ce type de cyberharcèlement peut prendre de nombreux aspects, comme l'ont souligné les professionnels interrogés, il peut s'agir de messages, de photos. Cela souligne également le fait que la publication d'images peut conduire aux moqueries, aux menaces et aux insultes. Les professionnels ont par ailleurs mis cela en avant dans leurs définitions, mais ils n'ont pas fait mention des éventuelles agressions à caractère sexuel. Cependant, Blaya met en avant une étude réalisée en 2009 par M. Jackson, W. Cassidy et K. Brown sur la victimisation individuelle liée au genre. L'étude montre que les filles sont souvent la cible d'agressions sexuelles étant donné qu'elles sont plus sensibles à la tentation et au désir sexuel, mais qu'elles doivent ainsi faire face au « chantage au sexting ou à la photo dénudée » et peuvent rapidement devenir la cible de harcèlement en ligne (C. Blaya, 2018, p. 9). De plus, des professionnels ont évoqué l'impact du harcèlement en ligne sur l'estime de soi en 2010, Lardellier et Bryon-Portet soulignant « la sur-représentation de soi en ligne » (cité dans Brea 2018, p. 10).

Il ressort des résultats obtenus que les professionnels ne sont pas formés au cyber harcèlement, une situation qui change dans un premier temps à la rentrée 2023 lorsque les

professionnels du secondaire peuvent recevoir une formation dans le cadre du programme pHARe. Cela explique le manque de formation des répondants puisque la plupart travaillent dans des lycées. Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur de la loi le 2 mars 2022, l'article 5 souligne que « tous les personnels devront être formés à la lutte contre le harcèlement scolaire » (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, avril 2023). Une autre raison due au manque de formation est que la plupart des personnes interrogées n'ont jamais fait face à du cyber harcèlement. Cependant, étant donné que le cyber harcèlement se produit sur les réseaux sociaux, les professionnels ne le lient pas nécessairement au harcèlement qui peut également se produire sur les réseaux sociaux. Néanmoins, les professionnels ont une volonté d'être ferme, ce qui est encourageant, étant donné que l'ancien ministre de l'Éducation Nationale, Gabriel Attal, par le biais du plan interministériel de septembre 2023, souhaite que tous les professionnels de l'éducation nationale soient formés au phénomène de harcèlement-cyber harcèlement. Pour lutter contre le phénomène, j'ai questionné les professionnels sur les méthodes, les intervenants qu'ils sollicitent pour lutter contre le cyber harcèlement. J'ai pu constater que les réponses apportées relèvent de techniques d'animations comme le brainstorming. Par ailleurs, ils utilisent plus particulièrement un cadrage pédagogique en reprenant les bases de ce qu'est le phénomène de cyber harcèlement. Ce que je souligne davantage, c'est le travail d'équipe. En effet, dans leurs réponses, certains font appel au pôle médico-social. Ils utilisent l'enseignement moral et civique (E.M.C), l'éducation aux médias et à l'information (E.M.I) mais aussi, ils réalisent une intervention auprès des sixièmes sur les réseaux sociaux et la protection de données. Cet ensemble fait donc bien partie de la prévention et de la sensibilisation au cyber harcèlement. C.Even en 2018, présente l'EMI comme un moyen de prévention contre les cyberviolences, elle le distingue comme un travail collaboratif entre l'enseignant et l'élève afin de contribuer à « un accès à un usage sûr, légal et éthique de possibilités de publication et de diffusion » dans le but de leur permettre de « se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux » (C. Even, 2018, p. 119). Il s'avère que les professionnels n'ont toutefois pas abordé l'utilisation du parcours citoyen dans l'objectif « de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des “cybercitoyens” actifs, éclairés et responsables de demain. » (éduscol, mise à jour en décembre 2023) (cité par l'INSPE de Bretagne, 2021). Enfin, les professionnels questionnés ne font pas mention dans leurs réponses de l'utilisation d'intervenants extérieurs comme «

E-enfance », agréé par le MENJ la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ), etc.

Cette mise en avant des outils et des actions que peuvent mettre en place les professionnels montrent qu'ils ont néanmoins des « armes » pour lutter contre le phénomène. Cependant, la grande majorité ne se sent pas en capacité d'agir et donc ne pense pas avoir une autorité suffisante. Pourtant, certains professionnels pensent avoir une autorité suffisante sur le phénomène et d'autres pensent que ce dernier n'est pas de leur ressort du fait qu'il se déroule en dehors de l'établissement et plus particulièrement sur les réseaux sociaux. Néanmoins, ils se trouvent touchés par les situations que subissent ces élèves dans certains cas. Ils pensent pouvoir agir, mais ne se voient pas faire de la prévention au même titre que le harcèlement qui semble pour eux suffisant. Pourtant, cette pensée du professionnel ne rentre pas en accord avec les priorités de l'éducation nationale, qui se voit prendre en charge ce phénomène dans un premier temps par l'évolution et la mise en avant du protocole pHARe et par le biais du Plan interministériel présenté en septembre 2023.

3.1.3 L'éducation à empathie, un levier potentiel pour la lutte contre le cyber harcèlement

« L'empathie semble être un concept simple - une personne sent ce qu'une autre ressent [...] » (Hoffman, 1984, p. 103.) Chacun à sa propre définition de ce concept ou sa propre représentation, ce qui en fait un élément difficile à déterminer. Ce qui n'est pas forcément le cas pour les professionnels questionnés. Ces derniers ont en grande majorité définie le terme d'empathie comme l'acte de « comprendre ce que ressent l'autre » et « la capacité à se mettre à la place de... ». Le fait que les professionnels soient capables de comprendre ce terme permet de constater qu'ils ont connaissance de ce levier pour aider et accompagner les élèves dans la gestion de leurs émotions, ce qui favoriserait le vivre-ensemble. Toutefois, ce n'est pas aussi simple, l'être humain est spontanément empathique envers ceux qui lui ressemblent (caractère, physique, loisirs, etc.), il est possible de la distinguer : « l'empathie comme étant fermé ». Il est crucial de promouvoir une éducation à l'empathie tout au long de la vie de l'humain pour lui permettre de la développer et donc d'acquérir une « empathie ouverte » afin que chacun ait cette culture du « sens des autres » (M. Augé, 1994 cité par O. Zanna & B. Jarry, 2019, p. 23-26, para. 4). Ce qui

m'amène au rôle de l'école et plus particulièrement des professionnels de l'éducation. Comme je l'ai présenté auparavant, les professionnels connaissent l'empathie, ils savent la définir, mais ne l'ont jamais expérimenté pour lutter ou prévenir le cyber harcèlement. Pourtant, ils répondent que les élèves sont de moins en moins empathiques envers les autres lors du phénomène de cyber harcèlement. Cependant, l'éducation à l'empathie est de plus en plus sollicitée dans le programme scolaire depuis 2016, elle est également intégrée dans les textes de l'EMC depuis la rentrée de 2015. Elle fait partie intégrante de l'éducation scolaire des élèves, néanmoins, elle est peu utilisée mais permet d'ouvrir à des « “compétences émotionnelles” et aux “intelligences sensorielles” » (O. Zanna & B. Jarry, 2019, p. 23-26, para. 7). Au sein du phénomène de cyber harcèlement, une préoccupation notable de la violence exercée par les élèves est soulignée par les professionnels questionnés, l'empathie peut alors être l'un des leviers pour favoriser « la place et l'importance du langage, des arts et du corps [...] le rôle “d'un apprentissage explicite en situation” ». Dans ce cadre-là, les élèves peuvent s'entraider, coopérer, partager, etc. L'objectif étant de « créer “les conditions d'un apprentissage permanent [...] par l'appel à la sensibilité et à la conscience, par la mobilisation du vécu et par l'engagement de chacun”. “L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis [...]. Il fait preuve d'empathie, de bienveillance et de civilité envers les autres. Apprenant à mettre à distance préjuger et stéréotypes, il est capable d'apprécier les personnes qui sont différentes de lui et de vivre avec elles [...]. L'élève coopère avec les autres et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui.” » (O. Zanna & B. Jarry, 2019, p. 23-26, para. 4). Ce que mettent en avant les auteurs prend sens dans l'utilité de l'éducation à l'empathie dans la vie quotidienne des élèves dès le plus jeune âge. Il ne s'agit donc pas seulement de la responsabilité des familles ou d'acteurs extérieurs comme l'ont exprimé certains professionnels.

Je souhaiterais revenir sur une réponse, qui a particulièrement retenue mon attention, la question était la suivante : « Avez-vous un exemple dans le cas du cyberharcèlement où l'éducation à l'empathie aurait pu être utile ? Si non, qui pourriez-vous faire intervenir ? », la réponse est la suivante : « Aucune idée. L'éducation à l'empathie ne me paraît pas relever de l'institution scolaire. » Cette réponse n'est pas en accord avec les éléments que j'ai présenté jusqu'à présent et n'est pas l'avis de professionnels que j'ai questionné, certains sont réticents sur l'utilisation d'une éducation à l'empathie, mais ne sont pas dans l'incompatibilité entre l'éducation à l'empathie et l'institution scolaire. Cette réponse étant apportée avant le plan

interministériel de septembre 2023, montre son inadéquation avec les propos tenus par l'ancien ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse Gabriel Attal et l'ancienne Première ministre Élisabeth Borne, sur l'expérimentation de cours d'empathie dans le 1er degré dans un premier temps, et par la suite l'étendre sur tout le territoire national. L'éducation à l'empathie fait donc plus partie de l'Institution scolaire que ce que peut penser ce professionnel de l'éducation. Surtout dans la factorisation d'un climat scolaire serein et agréable pour tous les usagers des établissements scolaires, qui pour les questionnés est davantage impacté négativement, vraisemblablement dû à l'évolution des outils numériques dans notre société et de leur utilisation dans les établissements du second degré.

De plus, cette recherche m'a également apporté un élément crucial, sur l'empathie ressentie par les professionnels. L'un d'eux a spécifié dans une de ses réponses que : « Le manque d'empathie des enseignants a mené cette jeune fille à craindre le regard des adultes alors qu'elle était victime. ». L'élément souligné amène à la réflexion du rapport à l'empathie chez les enseignants, même si l'élève peut être peu empathique dans le phénomène de cyber harcèlement, les professionnels ont ainsi une part de responsabilité dans ce dernier. Qu'il s'agisse de leurs réactions, de leurs émotions, ou de leur façon d'agir lors de la résolution du problème.

3.2 Limites rencontrées lors de l'étude et perspectives

Comme toute recherche, j'ai fait face à certaines limites. En effet, mon sujet étant très vaste et faisant référence à plusieurs autres sujets, j'ai dû prendre un temps considérable pour trier nos informations et en tirer l'essentiel. Ce qui ne fut pas simple, la quantité d'informations que j'ai pu trouver sur le sujet et des auteurs qui parfois se contredisent, accentuent cette difficulté de trier ces mêmes informations. Pour ce faire, j'aurais dû orienter mon sujet sur des éléments plus précis, sans pour autant trop me restreindre, comme m'intéresser aux élèves de collège, toutefois, par précaution, j'ai préféré faire à grande échelle et me laisser toutes les possibilités pour avoir de la matière à traiter. Mon sujet étant d'actualité, j'ai dû mettre à jour les informations qui me semblaient essentielles.

En effet, ma partie théorique était terminée lorsque le gouvernement a mis en place de nouveaux éléments de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement. De ce fait,

certaines questions pourraient être changées en vue des évolutions apportées par le gouvernement. Aussi, je pourrai même en ajouter de nouvelles. Une recherche qui m'a quelque peu frustrée du fait du manque de réponses des AED, j'aurai pu toutefois plus les solliciter, mais ne voulant pas les importuner, j'ai préféré laisser place au volontariat. Malgré une propagation sur un établissement accueillant de nombreux élèves, je n'ai pas eu autant de réponses qu'espéré. Mon objectif étant de soixante-dix pour les élèves contre quarante-six en réalité et cinquante pour les professionnels (vingt-neuf précisément). J'aurais pu faire des entretiens avec les CPE afin d'approfondir le sujet avec eux ainsi que certains enseignants à la suite du questionnaire. Il aurait été même essentiel de réaliser auprès des élèves un questionnaire très précis sur l'empathie pour ensuite l'évaluer en classe sous forme de jeux, ce qui m'aurait donné plus de pistes pour répondre à mes hypothèses. Cela me laisse tout de même d'autres idées pour une recherche plus approfondie.

Cependant, ma recherche a permis de constater l'importance de l'utilisation de l'empathie auprès des élèves pour leur bien-être. D'une part pour un climat scolaire positif auprès des élèves, d'autre part pour les professionnels de l'éducation (soulevé par un professionnel). En effet, les situations de harcèlement et de cyber harcèlement accentuent les émotions des adolescents, il convient donc d'apporter à ces derniers une éducation à l'empathie au sein du milieu scolaire tout en accompagnant les acteurs de l'éducation nationale dans cette démarche.

CONCLUSION

Le cyber harcèlement au sein des établissements scolaires reste un phénomène d'inquiétude et de questionnement sur sa lutte et sa limitation. Depuis l'arrivée en masse des outils numériques et des nouvelles technologies, cette nouvelle forme de harcèlement devient une inquiétude dans la volonté de garantir la sécurité, mais aussi le bien-être des élèves dans un climat scolaire serein. L'élargissement des actes de violence entraîne un frein pour les professionnels dans leurs actions de lutte. Il crée en conséquence des limites ne lui permettant pas d'agir pleinement sur le mal-être que peut vivre l'élève. Certains professionnels ne considèrent pas le cyber harcèlement comme l'une de leurs priorités. Cette réticence à s'intéresser au phénomène, vient du fait qu'ils aient peu de connaissance sur les réseaux sociaux. Pourtant, les professionnels reconnaissent que le cyber harcèlement, même lorsqu'il se déroule en dehors de l'établissement scolaire, impacte le climat scolaire et donc indirectement affecte le personnel, les élèves et tout autre personne présente dans l'établissement. Les détériorations que peuvent entraîner le phénomène dans une classe puis dans une autre et ensuite dans l'établissement se constatent tous les jours. Les élèves doivent faire face au deuil de l'un de leur camarade, d'autres doivent faire face à la justice. Cela ne doit pas avoir lieu dans l'école auprès de futurs citoyens en construction, fragilisés par l'adolescence, par le changement, par l'évolution et par leur futur rôle d'adulte. Les violences dont font preuve les élèves envers eux-mêmes et envers les autres ne doivent pas prendre place au sein de notre Institution scolaire, qu'il soit question de violences physiques, verbales, psychologiques ou même sexuelles. Par mon expérience professionnelle, j'ai pu constater les conséquences du cyber harcèlement auprès des élèves, qu'il s'agisse de cyber harceleurs ou de cyber harcelés. Dans ces deux positions, les élèves sont affectés. Il est complexe en tant que CPE d'agir une fois la violence passée. Ainsi, la prévention, la discussion et l'écoute sont les moyens les plus efficaces pour lutter contre le cyber harcèlement et préserver les élèves de ce dernier. Ce sont ces conséquences qui établissent l'incompatibilité du statut des élèves lorsqu'ils font preuve de cyberviolences. Les élèves prennent alors connaissance bien trop tard de leurs actes et ne peuvent qu'en subir les conséquences. Ces violences se perçoivent dans la fragilisation du climat scolaire en termes d'ambiance générale et de relation sociale. Puisqu'en effet, cela crée du stress, de l'inquiétude, de la peur, de la colère, etc. L'ignorance des élèves

lorsqu'ils publient une photo intime d'un(e) camarade, qu'ils commentent dans l'intention de blesser, montre qu'ils agissent impulsivement avant de faire preuve d'empathie pour les autres. Il est possible de l'observer lorsqu'un élève se présente dans mon bureau et me dit qu'il ne pensait pas à mal, mais qu'il voulait juste se venger de son ami qui s'était moqué de lui/d'elle, ou qui s'était fait un/une nouveau(velle) meilleur(e) ami(e). L'immaturation des élèves qui ne sont encore que des adolescents souligne qu'ils ne contrôlent pas correctement les réseaux sociaux. L'avancée du numérique engendre des incertitudes sur la capacité à assurer la sécurité des élèves du second degré en tant que professionnel de l'éducation. Il en va de même pour les réseaux-sociaux et les nouveaux objets high-techs de notre quotidien : les lunettes connectées « ray-ban | meta wayfarer ».

Toutefois, même si du point de vue des professionnels, les élèves sont moins ou peu empathiques, ma recherche a montré que ce n'est pas une fatalité puisque la plupart des élèves que j'ai pu interroger savent prendre conscience des limites à ne pas franchir et savent faire appel à un adulte ou ne pas prendre parti pour l'harcéleur. Il est crucial de prendre connaissance de l'éducation à l'empathie comme un moyen de lutte afin d'ancrer le mouvement que souhaite générer le ministre de l'Éducation pour les élèves. Les professionnels réfractaires à l'utilisation de l'empathie vont devoir prendre conscience de l'utilité de cette dernière en se l'appropriant et en l'utilisant afin de lutter contre le phénomène du harcèlement et de cyber harcèlement. Il est donc possible de constater que le cyber harcèlement peut avoir un impact sur l'empathie des élèves envers leurs pairs, selon les situations, mais également sur leurs comportements sociaux. Comme présenté précédemment, les élèves peuvent ne pas avoir conscience de leurs actes, ils font alors preuve d'alexithymie sur le moment. Mon questionnement sur l'utilisation de l'empathie pour réduire le harcèlement et le cyber harcèlement s'est vu confirmé par le plan interministériel de septembre 2023.

De surcroît, lorsque l'on reprend les données recueillies auprès des élèves, on s'aperçoit qu'ils ont connaissance des limites à ne pas dépasser. Ils sont en capacité de comprendre que leur participation ou non à une publication, à un partage de photo peut engendrer des conséquences graves. Il ne s'agit pas d'unanimité puisque certains élèves sont en mesure de dépasser ces limites. Pourtant, malgré une majorité d'élèves conscients des risques entrepris, cela n'empêche pas le harcèlement et le cyber harcèlement de s'accroître au sein des établissements scolaires. Cela se traduit notamment par la facilité avec laquelle ils peuvent publier et partager des informations en un clic. Cela s'explique également comme une

facilité du fait que les adultes n'ont plus forcément la main dessus. En l'occurrence, les professionnels de l'éducation qui, selon les situations se trouvent démunis et limités pour agir dans l'application du protocole pHARe ou de médiation. Par exemple, les différentes actions que j'ai pu présenter mises en place dans les EPLE sont cruciales pour lutter contre ces phénomènes. L'utilisation de l'empathie est un levier dans l'acceptation de soi et des autres afin d'accepter les différences de l'autre. Les accepter pour ne pas produire du harcèlement. De plus, il est primordial d'accentuer le développement de l'empathie chez les élèves, mais comme j'ai pu le constater aussi chez les professionnels de l'éducation qui dans le cas de cyber harcèlement sont inactifs, voire désintéressés des problématiques. C'est pour cela qu'il est essentiel d'accompagner les professionnels, mais aussi les élèves en favorisant une écoute active et en s'intéressant davantage à leur utilisation des réseaux-sociaux et du développement des nouvelles technologies qui s'invitent progressivement au sein de l'École Républicaine. En tant que future professionnelle de l'éducation, cette interrogation sur le harcèlement et le cyberharcèlement était une évidence, nous sommes très régulièrement confrontés à cette forme de violence. Nous devons par nos missions assurer la sécurité des élèves et leur bien-être en vue de garantir le vivre-ensemble et un climat scolaire serein. Ce sujet ouvre à tellement de possibilités, tant par son évolution constante, que par les nouvelles lois, circulaires et problématiques qui gravitent autour. Je m'interroge plus particulièrement sur les émotions en général que génère ce phénomène et les conséquences que cela entraîne sur les différents acteurs en lien avec les CPS qui sont potentiellement l'une des clés permettant d'accentuer cette lutte contre les phénomènes de violences auprès des élèves du second degré, mais également de professionnels de l'éducation. En lien avec l'implication de professionnels de la santé. Une étude plus poussée sur la santé de manière générale et sur les émotions des différentes personnes serait propice à un travail de recherche visant à détecter de nouvelles façons de lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement, mais surtout sur les violences qui surviennent au sein des établissements du second degré et sur Internet. En tant que future CPE, je serai engagée dans la lutte contre les violences en milieu scolaire et je serais par ailleurs attentive à tous les moyens possibles que l'on puisse utiliser en milieu scolaire pour accompagner les élèves dans leur découverte de la vie d'adulte en assurant leur bien-être et leur sécurité.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Identification du genre des élèves.....</i>	p.54
<i>Figure 2 : Présentation de l'âge des élèves.....</i>	p.55
<i>Figure 3 : Représentation du niveau d'études des élèves.....</i>	p.55
<i>Figure 4 : Lieu où sont scolarisés les élèves.....</i>	p.56
<i>Figure 5 : Représentation du nombre d'élèves qui utilisent les réseaux-sociaux.....</i>	p.56
<i>Figure 6 : Présentation des heures passées sur les réseaux sociaux auprès des élèves.....</i>	p.57
<i>Figure 7 : Présentation des réponses apportées par les élèves sur une affirmation donnée.....</i>	p.58
<i>Figure 8 : Les élèves ont-ils conscience qu'une personne se trouve derrière l'écran d'un outil numérique ?.....</i>	p.59
<i>Figure 9 : Les élèves sont-ils capables de comprendre l'autre ?</i>	p.60
<i>Figure 10 : Représentation de la compréhension des élèves à une situation donnée.....</i>	p.60
<i>Figure 11 : Les élèves sont-ils sensibles aux rumeurs sur un ou une camarade ?.....</i>	p.61
<i>Figure 12 : L'impact des réseaux sociaux sur les élèves.....</i>	p.62
<i>Figure 13 : Les élèves sont-ils en capacité d'agir ?.....</i>	p.62
<i>Figure 14 : Les élèves sont-ils capables de parler aux adultes ?.....</i>	p.63
<i>Figure 15 : Les élèves pensent-ils que les réseaux sociaux mettent de la distance entre eux ?.....</i>	p.63
<i>Figure 16 : représentation des comportements des élèves lorsqu'ils reçoivent une photo personnelle d'un camarade.....</i>	p.65
<i>Figure 17 : Quel est le comportement des élèves lors de moqueries sur internet ?.....</i>	p.65
<i>Figure 18 : L'avis des autres est-il important pour les élèves questionnés.....</i>	p.66
<i>Figure 19 : La peur du conflit influe-t-elle le comportement des élèves ?</i>	p.66
<i>Figure 20 : Les élèves ont-ils déjà reçu des menaces ou des insultes ?</i>	p.67
<i>Figure 21 : Représentation du genre qui serait le plus à même d'insulter ou d menacer via le numérique.....</i>	p.68

<i>Figure 22 : Les élèves se vengent-ils sur les réseaux-sociaux ?</i>	p.68
<i>Figure 23 : L'anonymat des réseaux sociaux serait-il un moyen pour ne pas se faire prendre ?</i>	p.69
<i>Figure 24 : Représentation du genre de professionnels questionnés</i>	p.71
<i>Figure 25 : Présentation des tranches d'âges des professionnels</i>	p.72
<i>Figure 26 : Représentation d'expériences des professionnels</i>	p.72
<i>Figure 27 : Présentation du type d'établissement où exercent les professionnels de l'éducation</i>	p.73
<i>Figure 28 : Représentation du type de profession des questionnés</i>	p.73
<i>Figure 29 : Mots clés des définitions des professionnels</i>	p.74
<i>Figure 30 : Représentation des professionnels qui ont vécu du cyber harcèlement</i>	p.74
<i>Figure 31 : Présentation du taux de professionnels qui ont suivi une formation sur le cyber harcèlement</i>	p.75
<i>Figure 32 : Outils de sensibilisation au cyber harcèlement des professionnels questionnés</i>	p.75
<i>Figure 33 : Mots clés de la définition de l'empathie selon les professionnels questionnés</i>	p.76
<i>Figure 34 : Représentation de l'opinion pour les professionnels questionnés sur l'utilisation de l'empathie comme moyen de lutte contre le cyber harcèlement</i>	p.76
<i>Figure 35 : Représentation de l'utilisation de l'éducation à l'empathie dans des situations de cyber harcèlement</i>	p.77
<i>Figure 36 : Représentations des professionnels sur l'empathie des élèves</i>	p.78
<i>Figure 37 : Représentations de l'avis des professionnels sur les relations violentes</i>	p.78
<i>Figure 38 : Représentation du point de vue des professionnels sur les actes de cyber violences</i>	p.79
<i>Figure 39 : Présentation de l'impact du cyber harcèlement sur le climat scolaire d'après les professionnels</i>	p.79
<i>Figure 40 : L'impacte de l'évolution du numérique sur le climat scolaire</i>	p.80
<i>Figure 41 : Représentation de personnels qui pensent avoir une autorité suffisante sur les actes de cyber harcèlement</i>	p.80
<i>Figure 42 : Représentation des professionnels sur leur légitimité intervenir</i>	p.81

BIBLIOGRAPHIE

1. Références bibliographiques

Association Jeunesse et Droit (Ed.). (2013). *Journal de bord d'un chef de service éducatif*. 328, 34-38. Consulté le 6 décembre 2023.

<https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2013-8-page-34.htm>

Bardou-Roux, J., & Paultre, U. (n.d.). *ÉTUDE DU STRESS PERÇU ET DE L'EMPATHIE CHEZ LES INTERNES DE MÉDECINE GÉNÉRALE D'AQUITAINE*. Dumas. Consulté le 4 février 2023.

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01261502/document>

Basque, M., De Lisle, I., Le Goaziou, K., & Mathon, O. (2022). *Je crois en toi : Pourquoi et comment valoriser les enfants*. Le souffle d'Or. Consulté le 4 février 2023.

Bayle, A. (16 mars 2018). *Analyser les réponses aux questions ouvertes des questionnaires de MOOC: Considérations méthodologiques*. Hal-Inria. Consulté le 18 mars 2023

<https://hal.inria.fr/hal-01735880/file/analyse-questions-ouvertes-mooc.pdf>

Belaube, C. (2016). *DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE Etude de l'évolution de l'empathie et*. Dumas. Consulté le 6 mars 2023.

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01336701/document>

Belaube, C. (23 juin 2016). *Étude de l'évolution de l'empathie et des symptômes dépressifs chez les internes de médecine générale d'Aquit*. Dumas. Consulté le 4 février 2023.

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01336701/document>

Bellon, J.-P. & Gardette, B. (2014). *Harcèlement et cyberharcèlement à l'école: une souffrance scolaire 2.0*. Esf Editeur. Consulté le 20 janvier 2023.

<https://www.esf-scienceshumaines.fr/education/170-harcèlement-cyberharcèlement-ecole.html>

Blaya, C. (2011). Cyberviolence et cyberharcèlement: approches sociologiques. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, p. 47 à 65. 10.3917/nras.053.0047. Consulté le 6 février 2023.

<https://shs.hal.science/halshs-00674588>

Blaya, C. (2018/3). Le harcèlement scolaire. *Le cyberharcèlement chez les jeunes*, N°3, 421 à 439. Consulté le 6 février 2023.

<https://www.cairn.info/revue-enfance-2018-3-page-421.htm>

Boulangier, C., & Lançon, C. (n.d.). L'empathie : réflexions sur un concept. L'empathie : réflexions sur un concept Empathy: Réflexions on a concept. Consulté le 25 janvier 2023.

https://centreganger.cnrs.fr/IMG/pdf/texte_empathie.pdf

Cardon, D. (Ed.). (2011). *Cultures du numérique : Réseaux sociaux de l'internet*. Le Seuil. Consulté le 26 décembre 2022.

<https://www.cairn.info/revue-communications-2011-1-page-141.htm>

Catheline, N. (2009). *Harcèlements en milieu scolaire* (érès ed.). Consulté le 19 décembre 2022.

<https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2009-4-page-82.htm>

Catheline, N. (2015). *Le harcèlement scolaire: « Que sais-je ? » n° 4038*. Presses Universitaires de France. Consulté le 19 décembre 2022.

<https://journals.openedition.org/lectures/19589>

Cohen-Almagor, R. (2020). Cyberintimidation, responsabilité morale et réseaux sociaux : leçons de la tragédie de Megan Meier. *Journal européen de philosophie analytique*, 75-98. Consulté le 12 février 2023.

https://www.researchgate.net/publication/342865577_Moral_Responsibility_and_Social_Networking_Cyberbullying_and_Lessons_from_the_Megan_Meier_Tragedy

Debarbieux, E. (1996). *La violence en milieu scolaire*. ESF. Consulté le 7 décembre 2022.

https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1998_num_123_1_3015_t1_0170_0000_3

Debarbieux, E., Anton, N., Astor, R. A., Benbenishty, R., Bisson-Vaivre, C., Cohen, J., Giordan, A., Hugonnier, B., Neulat, N., Ruiz Ortega, R., Saltet, J., Veltcheff, C., & Vrand, R. (2012). Le « Climat Scolaire » : définition, effets et conditions d'amélioration. 25 pages. Consulté le 20 janvier 2023.

https://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/ed_prioritaire/wp-content/uploads/2015/03/climat-scolaire2012.pdf

De Saint Martin, C. (2012/1). *Histoire de noms*. Cairn.info. Consulté le 27 décembre 2022.

<https://www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2012-1.htm>

Dupâquier, J. (1999). *La violence en milieu scolaire*. Presses universitaires de France. Consulté le 7 décembre 2022.

<https://www.cairn.info/la-violence-en-milieu-scolaire--9782130499442.htm>

- Even, C. (n.d.). *Cyberharcèlement chez les adolescents : impacts psychopathologiques, émotionnels et cognitifs : revue de littérature*. Consulté le 27 décembre 2022.
<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02014346/document>
- Farges, F., & Farges, S. (2002). *Alexithymie et substances psychoactives : revue critique de la littérature* (Vol. 8). de boeck supérieur. 10.3917/psyt.082.0047. Consulté le 31 décembre 2022.
<https://www.cairn.info/revue-psychotropes-2002-2-page-47.htm>
- Favre, D., Loly, J., Reynaud, C., & Salvador, L. L. (2005/4). *Empathie, contagion émotionnelle et coupure par rapport aux émotions* (Vol. 57). 10.3917/enf.574.0363. Consulté le 31 janvier 2022.
<https://www.cairn.info/revue-enfance1-2005-4-page-363.htm>
- Fontaine, R. (2018). *Le harcèlement scolaire*. PUF. Consulté le 31 décembre 2022.
<https://www.cairn.info/revue-enfance-2018-3.htm>
- Fourgeret-Linlaud, V., Catheline, N., Chabaud, F., & Gicquel, L. (2016). Le harcèlement scolaire entre pairs. À propos d'une étude en Vienne visant à évaluer l'apport d'un support ludique mettant en jeu les émotions. p.8. Consulté le 3 janvier 2023.
<https://reader.elsevier.com/reader/sd/pii/S0222961716300150?token=53E5C1100B5DDC5A42CABB69FBAEC3CCB459807469648F60496D7CCF716827B7ABF9E2F39EFE617DF62D2E4F142504B5&originRegion=eu-west-1&originCreation=20230119091650>
- Fraisse, N., & Remy, J. (2015). *Marion, 13 ans pour toujours* (J. Remy, Ed.). Librairie générale française. Consulté le 27 novembre 2022.
- Gendron, M., Royer, E., Bertrand, R., & Potvin, P. (2005). Les troubles du comportement, la compétence sociale et la pratique d'activités physiques chez les adolescents. *Vol. 31*, 211-233. Consulté le 31 décembre 2022.
<https://www.erudit.org/fr/revues/rse/2005-v31-n1-rse994/012365ar/>
- Girard, E., Terradas, M. M., & Matte-Gagne, C. (2005/4). *Empathie, contagion émotionnelle et coupure par rapport aux émotions* (Vol. Vol.57). Consulté le 3 janvier 2023.
<https://www.cairn.info/revue-enfance-2014-4-page-459.htm>
- Hackett, L. (2017). *Le cyberharcèlement et ses conséquences pour les droits de l'homme | Nations Unies*. the United Nations. Consulté le 19 janvier 2023.
<https://www.un.org/fr/chronicle/article/le-cyberharcèlement-et-ses-conséquences-pour-les-droits-de-lhm>
[me](#)

- Hinduja, S., & Patchin, J. W. (2010). *Bullying, cyberbullying, and suicide*. Consulté le 3 janvier 2023.
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/20658375/>
- Hoareau, N., Bagès, C., & Guerrien, A. (2017). Développer les compétences psychosociales des élèves pour lutter contre le harcèlement scolaire : une revue de la littérature. *Vol.58*, p.379-394. Consulté le 7 février 2023.
<https://psycnet.apa.org/fulltext/2017-10105-001.pdf>
- Hoffman, M. L. (1984). *Interaction of affect and cognition in empathy*. In C. E. Izard, J. Kagan, & R. B. Zajonc (Eds), *Emotion, cognition and behavior* (p.103-131). Cambridge, MA : Cambridge University Press. Consulté le 6 novembre 2022.
- Hoffman, M. L. (2008). *Empathie et développement moral: les émotions morales et la justice* (Laurent Bègue ed.). Presses universitaires de Grenoble. Consulté le 3 novembre 2022.
<https://excerpts.numilog.com/books/9782706114762.pdf>
- Jouanne, C. (2006/3-4). *L'alexithymie : entre déficit émotionnel et processus adaptatif*. Cairn.info. Consulté le 8 janvier 2023.
<https://www.cairn.info/revue-psychotropes-2006-3-page-193.htm#:~:text=L'alexithymie%20consiste%20en%20%C2%AB%20une,qui%20en%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20les%20accompagnent%20%C2%BB.>
- Kirshner, L. A. (2004/3). *L'empathie*. Vol. 68, 312. Consulté le 8 janvier 2023.
<https://www.cairn.info/revue-francaise-de-psychanalyse-2004-3-page-801.htm>
- Le Run, J.-L. (Ed.). (2009). *Pourquoi la violence ?* Erès. Consulté le 8 novembre 2022.
<https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2009-4-page-10.htm?ref=doi>
- Linlaud, V. (2014). *Université de Poitiers Faculté de Médecine et Pharmacie*. Université de Poitiers Faculté de Médecine et Pharmacie. Consulté le 19 janvier 2023.
<http://nuxeo.edel.univ-poitiers.fr/nuxeo/site/esupversions/12f4f7c8-44c0-44cf-8b98-1788e99a74ea>
- Lipps, T., & Nakov, A. (2013). *L'empathie. De l'empathie en général. L'ensemble de l'empathie aperceptive*. Cairn.info. Consulté le 31 décembre 2022.
<https://www.cairn.info/revue-journal-de-la-psychanalyse-de-l-enfant-2013-2-page-19.htm>
- Lorrain, J.-L. (2003). *Les violences scolaires*. Presses universitaires de France. Consulté le 25 novembre 2022.
<https://www.cairn.info/les-violences-scolaires--9782130539261.htm>

- Martin, S. (2021, March 9). *Nommer les violences scolaires. Des incivilités au harcèlement scolaire*. Archive ouverte HAL. Consulté le 19 décembre 2022.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03163879/document>
- Masson, J. (2019). *Bienveillance et réussite scolaire*. Dunod. Consulté le 17 décembre 2022.
<https://www.cairn.info/bienveillance-et-reussite-scolaire--9782100796199.htm>
- Moradian Sorkhi, M., LETAFATI, R., & SADIDI, S. (2021). *Etude du quotient empathique des enseignants iraniens du FLE*. Plume, Revue semestrielle de l'Association Iranienne de Langue et Littérature Françaises, 16(32), 213-236. Consulté le 11 avril 2023.
http://www.revueplume.ir/article_132733_3ea6223696496d3d1a0c6c2adb1b6ea1.pdf
- Patchin, J. W., & Hinduja, S. (Eds.). (2012). *Cyberbullying Prevention and Response: Expert Perspectives*. Taylor & Francis. Consulté le 28 décembre 2022.
<https://journals.openedition.org/dse/850>
- Presses Universitaires de France (Ed.). (2013/2). L'empathie. 3. Consulté le 5 janvier 2023.
<https://www.cairn.info/revue-journal-de-la-psychanalyse-de-l-enfant-2013-2-page-39.htm>
- Province de Liège. (n.d.). Le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire 2.0., Province de Liège. Consulté le 6 décembre 2023.
<https://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/6800/OPENADO%20BROCHURE%20HARCELEMENT%202.0.pdf>
- Quinche, F. (n.d.). Cyber-harcèlement. Jeunes et violences "virtuelles". *Jeunes et médias, Les cahiers francophones de l'éducation aux médias, 1*, 143-154. Consulté le 12 décembre 2022.
<file:///Users/ju/Downloads/QuincheCyberharcèlementJeunesEtMedias.pdf>
- Romano, H. (2015). *Harcèlement en milieu scolaire: Victimes, auteurs : que faire ?* Dunod. Consulté le 20 décembre 2022.
<https://www.cairn.info/harcèlement-en-milieu-scolaire--9782100728787.htm>
- Saint-Louboue, L. (2020). *La face cachée des réseaux sociaux : le cyberharcèlement chez les mineurs*. ScienceDirect. Consulté le 22 février 2023.
<https://reader.elsevier.com/reader/sd/pii/S0003448720300718?token=59F1C128255B7CE7856F97895EA9B507888EA0A59B9329D8B53EBD4A5B3B381B6FF69C1DC12B4CBFF8C9ACE5D6C84C6F&originRegion=eu-west-1&originCreation=20230222105912>

Stassin, B. (7 novembre 2017). *Trois dispositifs ludiques pour travailler sur les émotions et développer l'empathie des jeunes élèves*. Cyberviolence & Cyberharcèlement. Consulté le 19 janvier 2023.
<https://eviolence.hypotheses.org/776>

Stassin, B. (2019). *(Cyber)harcèlement: sortir de la violence, à l'école et sur les écrans*. C&F éditions. Consulté le 31 décembre 2022.
<https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/22022>

Zanna, O., & Jarry, B. (2018). *Cultiver l'empathie à l'école*. Dunod. Consulté le 4 janvier 2023.
<https://www.cairn.info/cultiver-l-empathie-a-l-ecole--9782100778997.htm>

Zanna, O., & Jarry, B. (2019). *Cultiver l'empathie à l'école*. Cairn.info. Consulté le 8 décembre 2023.
<https://www.cairn.info/cultiver-l-empathie-a-l-ecole--9782100801633.htm>

2. Références Webographiques

Anthony, L. (2014). *AntConc (Version 3.4.3) [logiciel]*. Tokyo : Waseda University. Consulté le 11 avril 2023.

<http://www.laurenceanthony.net/>

Article 222-33-2-2 - *Code pénal*. (4 mars 2022). Légifrance. Consulté le 11 décembre 2022.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045292599

Bellex, G., & Boivin, J. R. (30 janvier 2023). *Suicide de Lucas, 13 ans : que risquent ses harceleurs ?* Consulté le 10 février 2023.

<https://www.tf1info.fr/justice-faits-divers/video-suicide-de-lucas-13-ans-que-risquent-ses-harceleurs-2246467.html>

Climat scolaire et prévention des violences | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (Mise à jour, mars 2022). Ministère de l'Éducation nationale. Consulté le 7 décembre 2022.

<https://www.education.gouv.fr/climat-scolaire-et-prevention-des-violences-11918>

Code de l'éducation. (27 janvier 2023). Légifrance. Consulté le 6 février 2023.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006071191/2022-03-04/

Cyber-harcèlement (harcèlement sur internet). (n.d.). Service-public.fr. Consulté le 12 février 2023.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239>

Fauroux, V., Agi, S., & Thiz, S. (14 janvier 2023). « C'était un ange » : après le suicide d'Ambre, 11 ans, ses proches dénoncent le harcèlement dont elle a été victime. TF1 INFO. Consulté le 10 février 2023.

<https://www.tf1info.fr/societe/video-c-etait-un-ange-apres-le-suicide-d-ambre-11-ans-ses-proches-denoncent-le-harcèlement-dont-elle-a-ete-victime-2244978.html>

Gillet, A. (2018). *La (cyber) victimisation chez les adolescents : Exploration du stress perçu, du coping, de la résilience et de la dépression*. MatheO. Consulté le 6 décembre 2023.

<https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/4666/8/s133365GILLET2018.pdf>

Harcèlement et violences scolaires - Provocation au suicide. (8 mars 2022). Service-public.fr. Consulté le 5 février 2023.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31985>

Harcèlements. (n.d.). Arrêtons les violences. Consulté le 4 février 2023.

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide/harcelements>

- INSPE de Bretagne. (3 mai 2021). *Le cyber-harcèlement en milieu scolaire : le rôle de l'enseignant.e* - Productions M1 Vannes & Lorient. Consulté le 8 décembre 2023.
<http://blog.espe-bretagne.fr/prodm1vannes/le-cyber-harcelement-en-milieu-scolaire-le-role-de-lenseignant-e/>
- INSPIRE. (8 mars 2016). World Health Organization (WHO). Consulté le 11 février 2023.
<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/254627/9789242565355-fre.pdf>
- La Maison de Marion, un refuge pour les enfants victimes de harcèlement.* (9 novembre 2022). Mairie de Paris. Consulté le 12 février 2023.
<https://www.paris.fr/pages/la-maison-de-marion-un-refuge-pour-les-enfants-victimes-de-harcelement-19995>
- Le harcèlement, c'est quoi ?* | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (n.d.). Ministère de l'éducation nationale. Consulté le 4 février 2023.
<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/le-harcelement-c-est-quoi-325361>
- LE HARCELEMENT SCOLAIRE.* (n.d.). UNICEF. Consulté le 4 février 2023.
https://www.unicef.fr/wp-content/uploads/2022/08/fiche_thematique-myunicef-le_harcelement_scolaire.pdf
- Les jeunes et les réseaux sociaux* | BercyNumérique. (19 septembre 2022). Bercy numérique. Consulté le 19 janvier 2023.
<https://www.bercynumerique.finances.gouv.fr/les-jeunes-et-les-reseaux-sociaux>
- Lutte contre le harcèlement à l'école* | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (n.d.). Ministère de l'éducation nationale. Consulté le 11 février 2023.
<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530>
- Majorité numérique 15 ans Réseaux sociaux Loi 7 juillet 2023* | *vie-publique.fr*: (10 juillet 2023). Vie publique. Consulté le 6 décembre 2023.
<https://www.vie-publique.fr/loi/288274-majorite-numerique-15-ans-reseaux-sociaux-loi-7-juillet-2023>
- Maraux, N., Formet, B., Weis, A., & Allain, S.* (28 janvier 2020). *Améliorer le climat scolaire en développant l'empathie des élèves.* Blog des Ateliers Canopé de l'académie de Besançon. Consulté le 17 mars 2023.
<https://canope.ac-besancon.fr/blog/ameliorer-le-climat-scolaire-en-developpant-lempathie-des-eleves/>
- Marion la main tendue, la maison de marion.* Consulté le 10 janvier 2023.
<https://www.marionlamaintendue.com/>

Médiamétrie - L'Année Internet 2022. (16 février 2023). *Médiamétrie*. Consulté le 6 décembre 2023.

<https://www.mediametrie.fr/fr/annee-internet-2022>

Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse. (2022). *Lutte contre le harcèlement : campagnes de sensibilisation* | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Ministère de l'éducation nationale. Consulté le 7 décembre 2022.

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/lutte-contre-le-harcelement-campagnes-de-sensibilisation-323026>

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (n.d.). *Rentrée 2023 : de nouvelles mesures contre le harcèlement à l'école*. Education.gouv.fr. Consulté le 6 décembre 2023.

<https://www.education.gouv.fr/rentree-2023-de-nouvelles-mesures-contre-le-harcelement-l-ecole-377852>

Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports. (Mise à jour : septembre 2023). *Outils de sensibilisation* | Éducation nationale. Consulté le 6 décembre 2023.

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/outils-de-sensibilisation-323028>

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. (n.d.). *Éducation aux médias et à l'information* | éducol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire. Eduscol. Consulté le 8 décembre 2023.

<https://eduscol.education.fr/1531/education-aux-medias-et-l-information>

PHAROS. (n.d.). internet-signalement.gouv.fr - Accueil. Consulté le 12 février 2023.

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/>

Plus d'un jeune sur deux a déjà été victime de cyberharcèlement, selon un sondage. (8 novembre 2022). La Croix. Consulté le 19 janvier 2023.

<https://www.la-croix.com/jeune-deux-deja-ete-victime-cyberharcèlement-selon-sondage-2022-11-07-1301241183>

PRÉVENTION DE LA VIOLENCE À L'ÉCOLE. (n.d.). World Health Organization (WHO). Consulté le 11 février 2023.

<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/331021/9789242515541-fre.pdf>

Que faire en cas de cyberharcèlement ou harcèlement en ligne ? (6 septembre 2022). Cybermalveillance. Consulté le 12 février 2023.

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/que-faire-en-cas-de-cyberharcèlement-ou-harcèlement-en-ligne>

Rochebin, D. (n.d.). *Colère et émoi après le suicide de Lindsay, harcelée à l'école* | TF1 INFO. LCI. Consulté le 25 mai 2023.

<https://www.tf1info.fr/actualite/harcèlement-scolaire-colere-et-emoi-apres-le-suicide-de-lindsay-13-ans-harcelee-a-l-ecole-13324/>

Rochelin, D. (30 septembre 2022). *Harcèlement scolaire : un an après le suicide de Dinah, l'enquête classée sans suite*. TF1 INFO. Consulté le 10 février 2023.

<https://www.tf1info.fr/justice-faits-divers/harcèlement-scolaire-un-an-apres-le-suicide-de-dinah-l-enquete-classee-sans-suite-2233985.html>

Stop au harcèlement à l'école | gouvernement.fr. (27 septembre 2023). Gouvernement. Consulté le 27 septembre 2023.

<https://www.gouvernement.fr/actualite/stop-au-harcèlement-a-lecole>

Traore B., 2023, « 6,7 % des collégiens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée », Note d'Information, n° 23.08, DEPP. Consulté le 14 mars 2023.

<https://doi.org/10.48464/ni-23-08>

Victime ou témoin, dites non au harcèlement. (17 octobre 2021). Gouvernement.fr. Consulté le 7 décembre 2022.

<https://www.gouvernement.fr/actualite/victime-ou-témoin-dites-non-au-harcèlement>

Violence et harcèlement à l'école. (2021). UNESCO. Consulté le 7 décembre 2022.

<https://fr.unesco.org/themes/violence-harcèlement-ecole>

We measure and improve the climate for learning in schools. (2021). National School Climate Center: Home.

Consulté le 12 décembre 2022.

<https://schoolclimate.org/>

ANNEXES

Annexe 1 : « Plan de prévention du harcèlement entre les élèves »

ÉCOLE & EPLE

PLAN DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

Les incontournables pour agir sur le harcèlement et les cyberviolences par le climat scolaire

Partenariat

- Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur
- Organiser les circuits d'information avec les partenaires
- S'appuyer sur les partenaires pour le traitement (prise en charge individuelle)

Des élèves acteurs de la prévention

- Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme
- Motiver les élèves par des actions concrètes
- Donner aux élèves un moyen de signaler les situations problématiques

ATTENTION : un plan qui ne repose que sur des actions conduites par les élèves pour les élèves (peer to peer) est contreproductif

Justice scolaire

- Mettre en place des règles claires appliquées par tous (adhésion de tous les adultes)
- Faire participer les élèves à l'élaboration des règles
- Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction, etc.)
- Utiliser les mesures de responsabilisation
- Inclure la question des cyberviolences dans le règlement intérieur

Coéducation

- Communiquer en direction des parents d'élèves sur le harcèlement et les cyberviolences
- Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur
- Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents, même lorsqu'elles se déroulent en partie sur Internet

Qualité de vie à l'école

- Savoir accueillir les nouveaux arrivants
- Organiser des événements collectifs
- Surveiller les espaces communs (cour de récréation, couloirs, sanitaires, installations sportives, etc.) et développer la surveillance interpersonnelle

Stratégie d'équipe

- Sensibiliser tous les personnels (administratifs et techniques compris) régulièrement et sur le long terme
- Former des personnes ressources pour la prise en charge
- Formaliser le circuit d'information dans l'établissement
- Former les adultes aux cyberviolences

Pédagogie et coopération

- Travailler la question du harcèlement et du cyberharcèlement en EMC
- Intégrer cette thématique dans le parcours citoyen, le parcours éducatif de santé et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Travailler, au sein de la classe, sur les compétences psychosociales des élèves
- Expliciter les usages appropriés et inappropriés des applications et des matériels dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information

NON AU HARCÈLEMENT

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Novembre 2018

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Annexe 2. « Le point de vue des collégiens sur le climat scolaire » Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance.

Le point de vue des collégiens sur le climat scolaire



Des élèves satisfaits de leur collège

93 %

des élèves se sentent plutôt bien
ou tout à fait bien dans leur collège

84 %

des élèves trouvent que les bâtiments
de leur collège sont plutôt ou tout à fait
agréables



Un sentiment général de sécurité

91 %

des élèves se sentent plutôt ou tout à fait
en sécurité dans leur collège

75 %

des élèves se sentent plutôt ou tout à fait
en sécurité aux alentours de leur collège



De bonnes relations sociales

83 %

des élèves pensent qu'il y a plutôt ou tout
à fait une bonne ambiance entre les élèves

82 %

des élèves considèrent que les relations
entre les élèves et les professeurs
sont bonnes ou très bonnes



Un apprentissage favorable

90 %

des élèves estiment plutôt bien ou tout
à fait bien apprendre dans leur collège

73 %

des élèves sont plutôt d'accord
ou tout à fait d'accord avec le fait que
les professeurs encouragent les élèves



Les atteintes les plus fréquentes

Part des collégiens déclarant au moins
une victimation au cours de l'année scolaire :

- insulte ou surnom désagréable : **59 %**
- vol de fournitures scolaires : **54 %**
- mise à l'écart : **43 %**
- une forme de cyberviolence : **28 %**



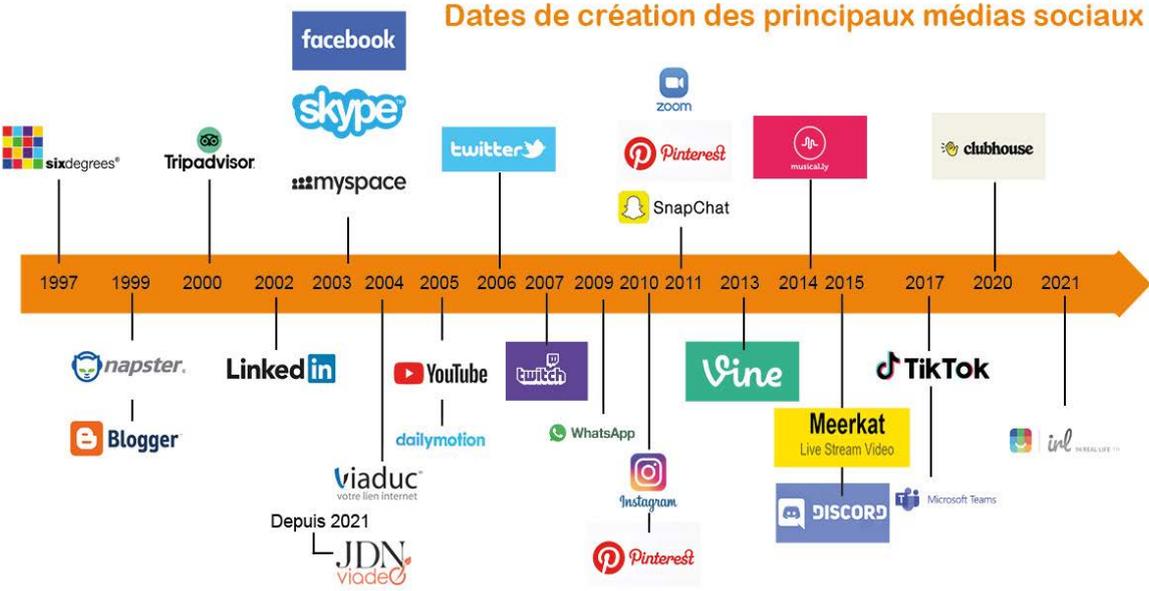
28 %

des élèves victimes d'une violence
au cours de l'année scolaire en ont parlé
à quelqu'un.

→ Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire
et de victimation auprès des collégiens au printemps 2022.
15 850 collégiens ont été interrogés dans 345 collèges
publics et privés sous contrat.

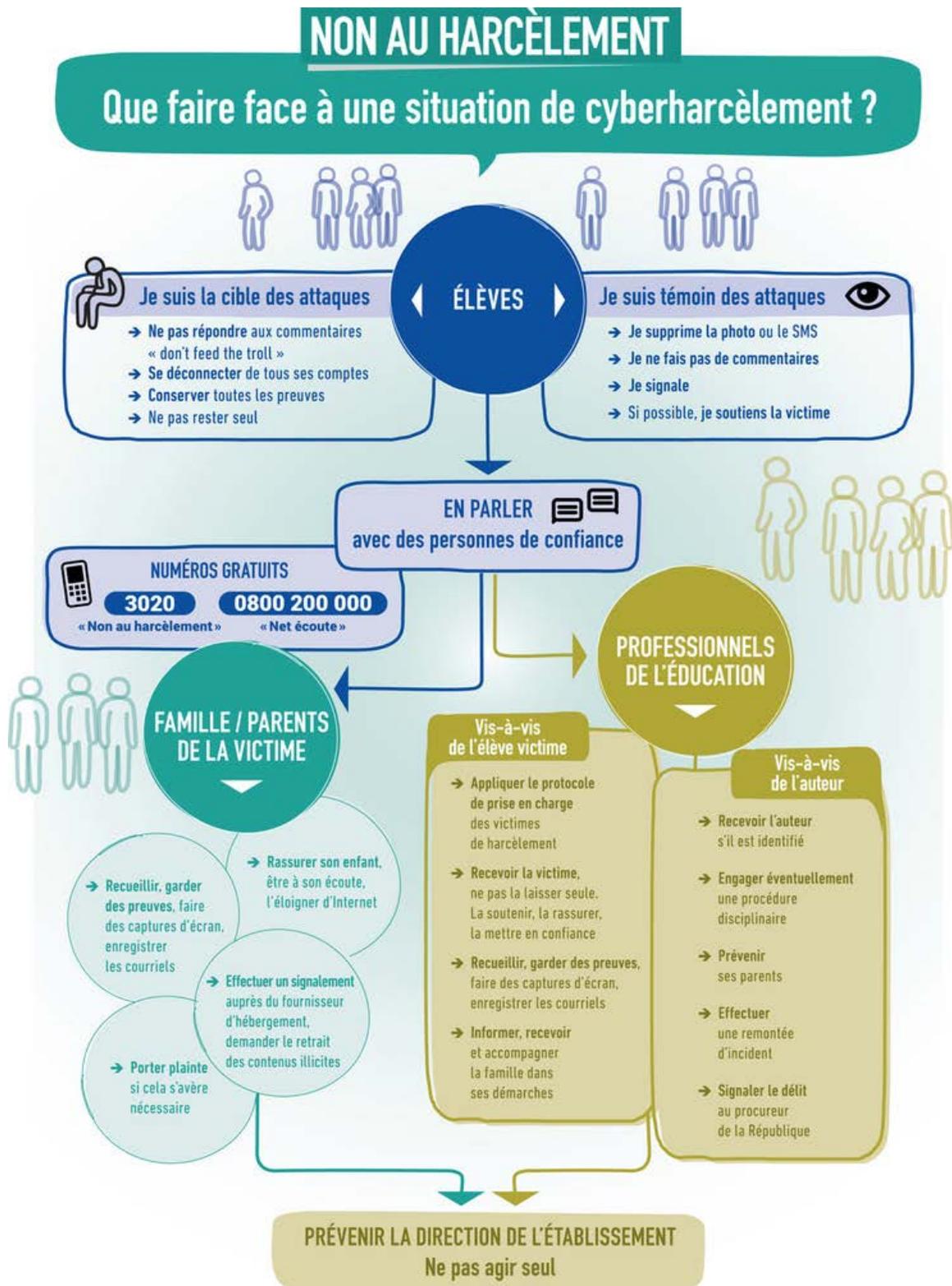
Pour en savoir plus, consulter les Notes d'information n°23.07
et 23.08

Annexe 3. Frise chronologique : représentant les dates de création des principaux médias sociaux de 1997 à 2021.¹⁵

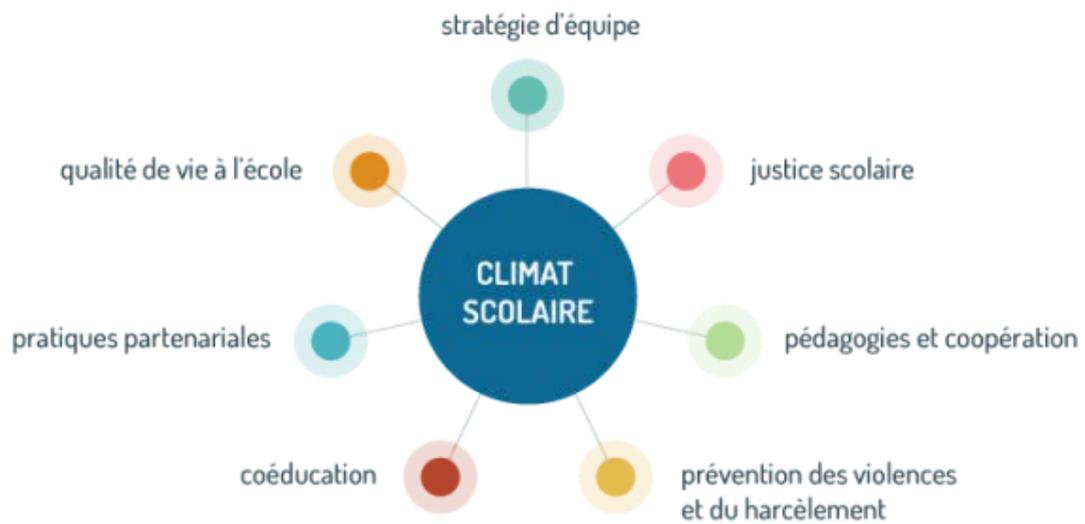


¹⁵ <https://www.actifreso.fr/evolution-des-medias-sociaux-et-leurs-usages/>

Annexe 4. Schéma : « Que faire face à une situation de cyberharcèlement ? »



Annexe 5. L'enquête locale de climat scolaire (ELCS) – Un outil pour améliorer la qualité de vie des écoles et des établissements - Les sept piliers du climat scolaire.



Annexe 6. « Les jeunes et les réseaux sociaux »



Annexe 7. « Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement »

TOUS AMBASSADEURS CONTRE LE HARCÈLEMENT !

Tous les élèves volontaires peuvent devenir ambassadeurs contre le harcèlement et s'engager dans des actions de prévention.



POUR ROMPRE LA LOI DU SILENCE

- ▶ **SENSIBILISER** les élèves
- ▶ **REPÉRER** les signes du harcèlement
- ▶ **CONVAINCRE** les victimes d'en parler

POUR AGIR EN ÉQUIPE

- ▶ **SE FORMER** à la question du harcèlement entre élèves
- ▶ **COOPÉRER** avec les élèves élus au CVC ou CVL
- ▶ **ASSOCIER** les adultes

POUR SUSCITER LA MOBILISATION DE TOUS

- ▶ **ORGANISER** des actions de prévention
- ▶ **PARTICIPER** au concours Non au harcèlement (NAH)
- ▶ **CRÉER** une affiche, un slogan, un hashtag, etc.

QUI CONTACTER POUR DEVENIR AMBASSADEUR ?

- ✓ Professeur principal
- ✓ CPE
- ✓ Chef d'établissement

¹⁶ Référence : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530>

Annexe 8. Questionnaire destiné aux élèves de lycées et de collèges

Émotions, comportements dans l'utilisation des réseaux sociaux



Dans le cadre de mon **Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation** (MEEF) spécialité **Encadrement Éducatif**, en vue de devenir Conseillère Principale d'Éducation ou plus connu sous le nom de CPE. Je dois construire un dossier sur un sujet de mon choix. Pour cela, j'ai dû utiliser des textes et des documents pour construire une partie théorique, désormais, je dois effectuer une recherche de terrain par le biais de ce questionnaire, afin de construire la deuxième partie de mon mémoire. Vos réponses me seront directement transmises, lorsque vous aurez appuyé sur "envoyer", vous ne pourrez pas avoir accès à vos réponses.

Ce questionnaire est destiné à tous les élèves du second degré (collège-lycée). Il est donc composé de vingt-six questions, découpées en trois parties. Il est anonyme, votre nom et prénom ne sont pas demandés. Aucun jugement ne sera porté sur les réponses données.

Si besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à quelqu'un si un mot ou une phrase n'est pas clair pour vous.

Partie 1 : Présentation et les réseaux sociaux

Dans cette partie, je m'intéresse à ton identité en générale et à ton utilisation des réseaux sociaux.

Tu es... *

- Un garçon
- Une fille
- Je ne me reconnais pas dans ces catégories

Niveau d'études ? *

- 1. 6ème
- 2. 5ème
- 3. 4ème
- 4. 3ème
- 5. Seconde
- 6. Première
- 7. Terminale
- 8. Section Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) (6ème-5ème-4ème-3ème)
- 9. Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Quel âge as-tu ? *

- 1. 10 - 11 ans
- 2. 12 - 13 ans
- 3. 14 - 15 ans
- 4. 16 - 17 ans
- 5. 18 ans
- 6. Plus de 18 ans

Dans quel type d'établissement es-tu ?

- Collège
- Lycée général et technologique
- Lycée professionnel
- Établissement spécialisé
- Autre...

Si oui, sur quels réseaux sociaux es-tu parmi cette liste ? *

Facebook



Snapchat



Twitter



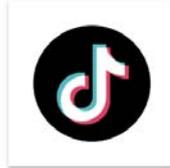
Utilises-tu les réseaux-sociaux ? *

- Oui
- Non

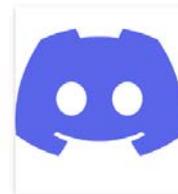
Instagram



Tik-Tok



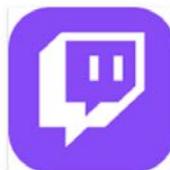
Discord



Messenger



Twitch



Reddit



Whatsapp



Youtube



Aucun

Autre...

⋮

Combien de temps passes-tu sur les réseaux sociaux par jour ? (*Si tu ne le sais pas, tu peux regarder sur ton téléphone dans tes paramètres » Temps d'écran* ^{*})

- Moins d'une heure
- 1 heure - 2 heures
- 2 heures - 3 heures
- 3 heures - 4 heures
- 4 heures - 5 heures
- Plus de 5 heures
- Autre...

Partie 2 : Tes émotions



Désormais, je vais vous exposer plusieurs situations suivi d'une affirmation, vous aurez pour rôle de donner votre avis sur ces dernières, le plus honnêtement possible.

1- Je me suis moqué de la dernière photo publiée par un(e) ami(e), car je la trouvais drôle. Je peux comprendre que mon avis le (la) blesse. *

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

2- Lorsque je communique sur les réseaux sociaux. Je suis capable de prendre conscience qu'il y a une personne derrière l'écran. *

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

3- Durant une conversation de la classe sur Snapchat, un camarade se moque d'un(e) autre élève, cette dernière ne répond pas. Je comprends son silence. *

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

4- Lorsqu'un(e) camarade ne donne plus de nouvelle sur les réseaux sociaux suite à une publication gênante, je suis capable de comprendre son choix. *

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

5- Lorsqu'un(e) camarade n'est pas bien à cause d'une rumeur lancée sur les réseaux sociaux, je suis capable de le (la) comprendre. *

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

6- Quand un élève est "tagué"* sur une publication "twitter" et que le contenu est humiliant pour lui, je suis capable de ressentir sa honte et son humiliation *

*Tag : *"Le tag sur Twitter est l'un des moyens les plus courants de mentionner quelqu'un dans un tweet"* <https://metricool.com/fr/taguer-twitter/> goog_1740346652

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

7- Je suis en capacité d'agir, si plusieurs publications gênantes sur un élève sont mises sur les réseaux sociaux. *

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

...

8- Je comprends les raisons pour lesquelles un élève ne puisse pas parler à un adulte des publications sur les réseaux-sociaux. *

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

9- Je pense que les réseaux sociaux, mettent une distance avec les autres. *

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

10- J'apprécie un(e) influenceur(se)* sur TikTok, mais mon ami(e) se moque de moi. Je suis capable de l'ignorer et d'avoir mon propre avis. *

*Influenceur : « *Personne qui influence l'opinion, la consommation par son audience sur les réseaux sociaux.* » d'après le dictionnaire LeRobert, 2023.

- 1. Je suis tout à fait d'accord
- 2. Je suis d'accord
- 3. Je suis un peu d'accord
- 4. Je suis un peu en désaccord
- 5. Je ne suis pas d'accord
- 6. Je ne suis pas du tout d'accord

Que ferais-tu ?



Pour terminer, vous aurez comme pour la partie précédente des questions reprenant des situations. Je vous demande répondre le plus honnêtement possible, il n'y a pas de mauvaise réponse.

1- Si je reçois une photo personnelle (intime, privée...) d'un(e) camarade, je ... *

- ... la supprime
- ... la partage
- ... contacte la personne concernée
- ... parle à un adulte (parents, CPE, enseignant, chef d'établissement)
- ... ne fais rien
- Autre...

2- Si mon groupe d'ami se moque des vêtements d'un élève sur internet, je... *

- ... ne prête pas attention à leurs moqueries
- ... participe à la conversation en me moquant
- ... participe à la conversation en défendant l'élève
- ... parle à un adulte de la situation
- ... ne fais rien
- Autre...

3- Je pense que l'avis de mes amis est essentiel pour moi ? *

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

3.1- Si oui, pourquoi ?

Réponse courte

3-2 Si non, pourquoi ?

Réponse courte

4- J'ai peur d'ouvrir une notification lorsque je suis en conflit avec quelqu'un ? *

- Oui
- Non
- je ne sais pas

4.2- Si non, pourquoi ?

Réponse courte

5- As-tu déjà participé à des défis dangereux pour toi, donnés par une personne anonyme sur ton téléphone, ta tablette, ton ordinateur, etc. ? *

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

5.1- Si oui, peux-tu donner un exemple ?

Réponse courte

6- As-tu déjà reçu des menaces, des insultes ou autre via ton téléphone ? *

Oui

Non

6.1 Si oui, est-ce qu'il s'agissait...

... d'un garçon ?

... d'une fille ?

je ne sais pas

7- Est-ce que l'on t'a déjà obligé à envoyer une photo, des informations personnelles sur toi ou sur quelqu'un d'autre ? *

Oui

Non

8- As-tu déjà ressenti le besoin de te déconnecter de ton portable pour t'éloigner des réseaux sociaux ? *

Oui

Non

...

9- Lorsque tu ressens de la colère envers un(e) ami(e), as-tu besoin de te venger sur les réseaux-sociaux ? *

Oui

Non

Ça dépend

10- Est-ce que pour toi, utiliser les réseaux-sociaux pour se moquer d'une personne est plus facile et cela évite de se faire prendre ? *

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Merci de votre participation !



N'oubliez pas d'appuyer sur "envoyer".

Annexe 9. Questionnaire destiné aux Conseillers Principaux d'éducation, aux enseignants et aux Assistants d'Éducatifs

Une éducation à l'empathie pour lutter contre le cyber harcèlement

Dans le cadre de mon **Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)** spécialité **Encadrement Éducatif**, en vue de devenir Conseillère Principale d'Éducation ou plus connue sous le nom de CPE. Je dois construire un mémoire sur le sujet de mon choix, j'ai donc choisi de prendre un sujet d'actualité. Ce dernier est la violence en milieu scolaire et plus précisément le cyber harcèlement.

Ce questionnaire est destiné aux professionnels de l'éducation plus précisément les **Enseignants** de tous **niveaux et matière**, mais également les **Conseiller(ère) Principaux d'Éducation** et les **Assistants(es) d'Éducation**. Il est donc composé d'une trentaine de questions, vous pouvez constater qu'il est composé de trois parties. Il est anonyme, votre nom et prénom ne sont pas demandés. Aucun jugement ne sera porté sur les réponses données.

Ce questionnaire vous prendra entre 20 à 30 minutes.

Partie 1 : Votre présentation

Description (facultative)

1. Êtes-vous... *

- ... une femme
- ... un homme
- Je ne souhaite pas le renseigner

2. Âge (indiquez uniquement la valeur en année) *

Réponse courte

3. Ancienneté dans votre profession *

Réponse courte

4. Dans quels types d'établissements exercez-vous ? *

- Collège
- Collège REP ou REP+
- Lycée Général et Technologique
- Lycée Professionnel
- Autre...

5. Quelle est votre profession ? *

- Enseignant
- Conseiller Principal d'Éducation (CPE)
- Assistant d'éducation (AED)

6. Si vous êtes enseignant, quelle matière enseignez-vous ?

Réponse courte

Partie 2 : Le phénomène de cyber harcèlement

Description (facultative)

1. Selon vous, qu'est-ce que le cyber harcèlement ? *

Réponse longue

2. Selon vous, est-ce que le cyberharcèlement est un phénomène présent au sein des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) ?

- Oui
- Non
- Autre...

2.1 Si oui, pourquoi ?

Réponse longue

2.2 Si non, pourquoi ?

Réponse longue

3. Avez-vous déjà du faire face à des situations de cyber harcèlement ? *

- Oui
- Non

3.1 Si oui, pourriez vous décrire une situation ? (contexte, le nombre d'élèves concernés, solutions apportées, etc.)

Réponse longue

4. Avez-vous déjà fait une formation concernant le cyber harcèlement ?

- Oui
- Non

4.1 Si oui, pourriez-vous dire ce que vous avez fait ou appris en cinq points

Réponse longue

4.2 Si non, aimeriez-vous suivre une formation ?

Oui

Non

...

5. Au sein de votre profession, avez-vous déjà dû faire une sensibilisation contre le cyber harcèlement auprès des élèves ? *

Oui

Non

5.1 Si oui, en quoi consistait-elle ? (Dans les grandes lignes)

Réponse longue

5.2 Si non, que feriez-vous ?

Réponse longue

Partie 3 : Empathie et comportements sociaux dans le cas du cyber harcèlement



Selon Hoffman en 1984, l'empathie serait un concept limpide, puisque ce phénomène consiste à ressentir ce que ressent l'autre. Afin, de vous éclairer, je vous met à votre disposition la distinction entre empathie et sympathie.

- L'empathie consiste à se mettre à la place de l'autre en vue de « *comprendre ses sentiments* ». (C. Boulanger & C. Lançon, 2006, p.1).

- La sympathie est la possibilité d'éprouver les émotions du tiers personne sans forcément se mettre à sa place. La sympathie se caractérise par une « *contagion émotionnelle* ». (C. Boulanger & C. Lançon, 2006, p.2).

1. Qu'est-ce que pour vous l'empathie ? *

Réponse longue

2. Pensez-vous que l'empathie peut permettre de lutter contre le cyber harcèlement ? Pourquoi *
et dans quelles mesures ?

Réponse courte

3. Avez-vous dans votre carrière professionnelle utilisé l'éducation à l'empathie pour des situations de harcèlement ou de cyber harcèlement ? *

Oui

Non

...

4. Que pensez-vous d'une éducation à l'empathie au sein des établissements scolaires ? *

Très utile

Utile

Peu utile

Inutile

4.1 Avez-vous déjà utilisé des jeux ou autres afin d'éduquer à l'empathie ?

Oui

Non

5. Que pensez-vous de cette forme d'approche de Omar Zanna et Bertrand Jarry sur l'éducation à l'empathie ? :

*

"Nécessité de travailler par le corps et la communication pour développer l'empathie des élèves.

- Par le corps :

Commencer une séance par un rituel d'échauffement émotionnel pour prendre la conscience de soi.

Divers jeux :

- ° Pour rencontrer l'autre.
- ° Pour prendre la mesure de l'autre.
- ° Pour incarner l'autre.
- ° Pour simuler des situations pour mieux les gérer au quotidien

Terminer une séance par une phase de retour au calme pour revenir à soi.

- Par la communication :

En parallèle de la pratique par le corps, il est nécessaire de consacrer un temps d'enseignement visant à enrichir le vocabulaire commun autour des émotions et de l'expression de soi.

Nous avons proposé aux enseignants d'expérimenter le jeu de plateau Feelings.

Ce jeu permet à la fois de parler d'affect et des émotions, de développer le lexique et les compétences de communication, de mieux se connaître soi même (introspection) pour mieux envisager l'autre dans sa différence et à la comprendre (décentration de soi)."

<https://canope.ac-besancon.fr/blog/ameliorer-le-climat-scolaire-en-developpant-l'empathie-des-eleves/>

- Intéressant
- Manque d'information
- Ne me semble pas assez efficace vu les situations d'aujourd'hui
- Je pourrai à l'avenir l'utiliser
- Autre...

6. Pensez-vous que les élèves ressentent de moins en moins d'empathie dans les situations de cyber harcèlement ? *

Oui

Non

7. Trouvez-vous que les élèves ont des comportements de plus en plus violents entre eux dans le cas du cyber-harcèlement ? *

Oui

Non

8. Pensez-vous que les actes de cyber violence des élèves sont inappropriés à leur statut d'élèves ? *

Oui

Non

9. Pour vous est-ce que les différents actes de violence liée au harcèlement et au cyber harcèlement impacte le climat scolaire ? *

Oui

Non

10. Avez-vous remarqué un changement de climat scolaire depuis que les outils numériques sont entrés dans la société ?

Oui

Non

11. Avez-vous un exemple dans le cas du cyber harcèlement où l'éducation à l'empathie aurait pu être utile ? *

Oui

Non

11.1 Pourriez-vous l'expliquer rapidement ?

Réponse longue

11.2 Si non, qui pourriez-vous faire intervenir ?

Réponse courte

12. Pensez-vous avoir une autorité suffisante sur les actes via internet des élèves ? *

- Oui
- Non

13. Selon vous, êtes vous légitime d'intervenir sur les comportements des élèves sur internet ? *

- Oui
- Tous dépend de la situation
- Non
- C'est principalement le rôle des familles ou d'autres acteurs

Merci de votre participation ! Merci, d'appuie sur "envoyer le formulaire"



Voici quelques outils (jeux) que j'ai pu trouver durant mes recherches, vous pourriez à l'avenir les utiliser dans le cadre d'intervention sur le cyberharcèlement afin de travailler sur l'empathie avec les élèves. :

Feelings : <https://feelings.fr/fr/jeux-feelings/le-jeu/article/regles-du-jeu>

Les trois figures : <https://3figures.org/>

Les quatre mousquetaires : <https://vimeo.com/137681120>

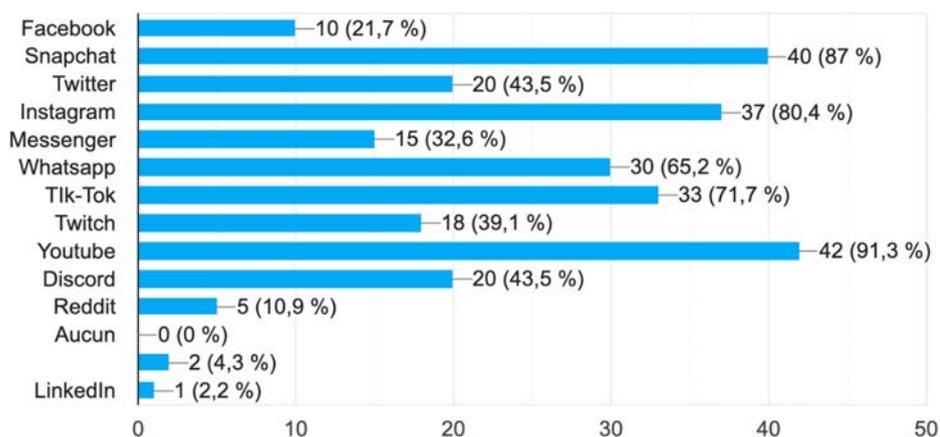
J'te prends ta douleur : <https://apprendre-reviser-memoriser.fr/jeux-vivre-ensemble-classe-eduquer-empathie/>

Annexe 10 : Éléments de réponses au questionnaires des élèves du second degré

Graphique n°6 : Quels sont les réseaux sociaux utilisés par les élèves du second degré.

Si oui, sur quels réseaux sociaux es-tu parmi cette liste ?

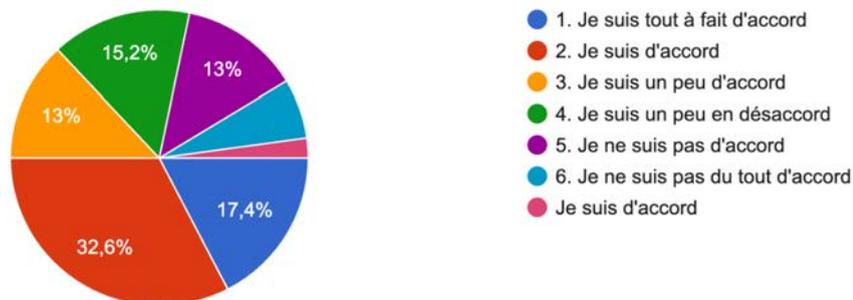
46 réponses



Graphique n°17 : « J'apprécie un(e) influenceur(se)* sur TikTok, mais mon ami(e) se moque de moi. Je suis capable de l'ignorer et d'avoir mon propre avis. »

10- J'apprécie un(e) influenceur(se)* sur TikTok, mais mon ami(e) se moque de moi. Je suis capable de l'ignorer et d'avoir mon propre avis. *Inf...x sociaux. » d'après le dictionnaire LeRobert, 2023.

46 réponses



Réponses écrite n°1 : Pourquoi les élèves ont-ils besoin de l'avis de leurs amis ?

La grande majorité ressent le besoin d'avoir l'avis de leurs amis pour « être complètement bien » mais également parce qu'ils font « confiance » à leurs amis puisqu'ils « veulent leur bien ». De plus, certains pensent qu'il n'y a pas « d'avis parfait », d'autres « défendent » les avis de leurs amis pour éviter les problèmes ou pour changer leur façon de penser. Ceci dépend également de qui il s'agit comme le ou la meilleure ami(e) / le ou la copain(ine). Certains se considèrent altruiste et donc ils ont besoin de la confirmation pour avoir confiance en eux.

Réponses écrite n°2 : Pourquoi au contraire l'avis de leurs amis n'est pas essentiel ?

La plupart, souhaite « qu'on les accepte » comme ils sont pour d'autres, la liberté de prendre eux même leur propre décisions car « le consultatif n'est pas leur biais principalement de changement d'avis ». De plus, la majorité ne porte pas d'importance à l'avis des autres car ils justifient cela comme étant leur vie privée.

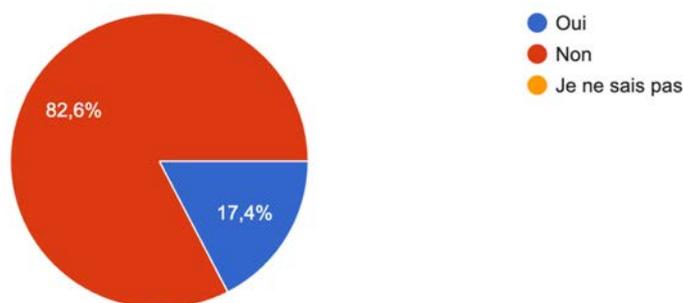
Réponse écrite n°4 : Au contraire, pour quelle raison les élèves n'ont-ils pas peur de répondre à des notifications lors de conflits avec leurs pairs ?

Les élèves répondent globalement que lorsqu'ils sont en conflit ils préfèrent ne pas ouvrir les notifications. D'autres au contraire ne véhiculent pas cette peur du fait qu'il affronte leurs « histoires » directement en se défendant. Pour certains, ceci n'a que peu d'importance, ils acceptent les dires de leurs pairs. S'ils doivent « argumenter [ils] argue[ent] si il faut s'engueuler [ils] s'engueul[ent] ».

Graphique n°22 : Les élèves ont-ils déjà participé à des défis dangereux envoyés anonymement ?

5- As-tu déjà participé à des défis dangereux pour toi, donnés par une personne anonyme sur ton téléphone, ta tablette, ton ordinateur, etc. ?

46 réponses



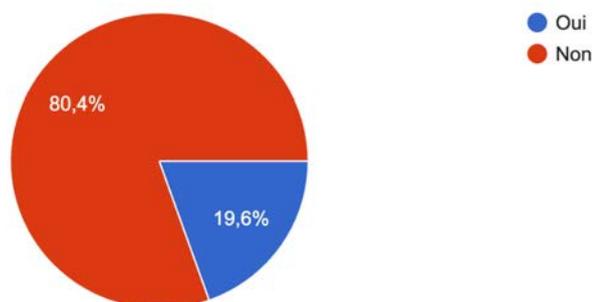
Réponse écrite n°5 : Les élèves ont-ils des exemples de défis auxquels ils ont participé ?

La majorité des élèves répondants ont participé à des trains Tik-Tok sans indiquer lesquels. D'autres ont déjà participé au Momo challenge.

Graphique n° 25 : Est-ce que les élèves ont déjà été obligés à envoyer une photo, des informations personnelles sur eux ou sur quelqu'un d'autre ?

7- Est-ce que l'on t'a déjà obligé à envoyer une photo, des informations personnelles sur toi ou sur quelqu'un d'autre ?

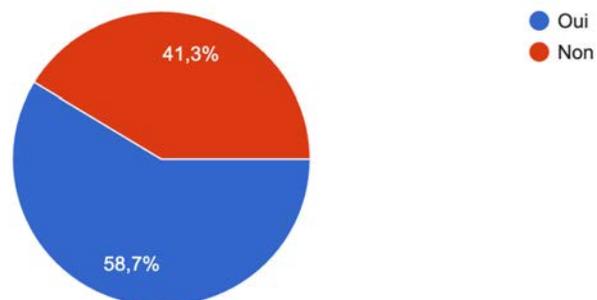
46 réponses



Graphique n°26 : Est-ce que les élèves ont déjà reçu le besoin de se déconnecter de leurs téléphones portables et des réseaux sociaux ?

8- As-tu déjà ressenti le besoin de te déconnecter de ton portable pour t'éloigner des réseaux sociaux ?

46 réponses



Annexe 11 : Éléments de réponses non mis dans les résultats pour les professionnels de l'éducation questionnés

Graphique n°6 : Description des matières enseignées par les professionnels.

6. Si vous êtes enseignant, quelle matière enseignez-vous ?

19 réponses

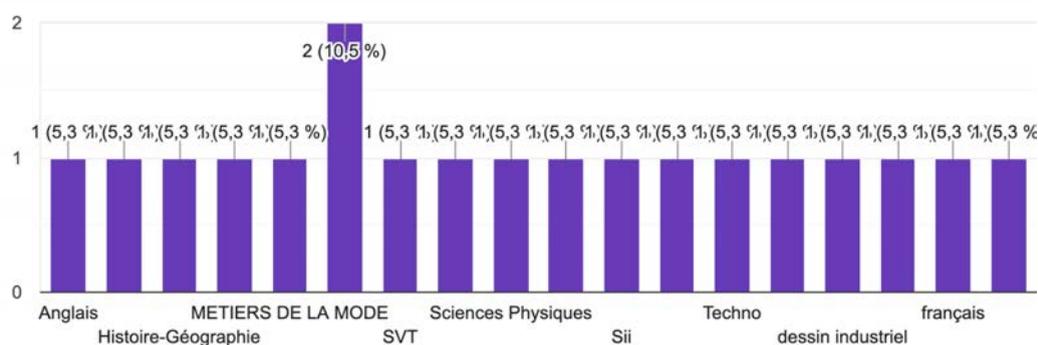


Tableau n°1 : Qu'est-ce que le cyberharcèlement pour les professionnels questionnés ?

« Un phénomène semblable au harcèlement »	« Le harcèlement via les réseaux sociaux avec des intimidations, des prises à partie d'élève, des discriminations, des messages haineux »
« Le cyber harcèlement est une forme de harcèlement qui se caractérise par des menaces, humiliations, violences psychologiques qui se découlent sur les réseaux sociaux. Il découle bien avant du harcèlement, dans certaines situations. »	« Le harcèlement est défini comme la répétition de moqueries visant à humilier une personne. La terme cyber renvoie aux technologies liées à internet, notamment les réseaux sociaux. Le cybernétique harcèlement est donc un harcèlement via internet. »
« Le harcèlement sur internet / réseaux sociaux »	« RÉSEAU SOCIAUX »
« Le harcèlement par le biais d'internet »	« harcèlement dont les effets désastreux sont démultipliés par le numérique et les réseaux sociaux »
« Autres formes de violences utilisant la technologie numérique »	« Harcèlement sur les réseaux sociaux »
« Tout type de harcèlement passant par les écrans ... messages, réseaux sociaux notamment »	« Actes répétitifs qui se déroulent sur les réseaux sociaux. »
« Il a pour support les réseaux sociaux et il consiste à envoyer de manière répétée des messages (textes et/ou images) humiliants ou haineux privés à la victime ou publics sur la victime. »	« Harcèlement (intimidation, moquerie, diffamation, humiliation répétée sous forme de sms, photo, vidéo) via les réseaux sociaux. Affecte l'estime de soi et donc impact la santé de la personne harcelée »
« Harcèlement préjudiciable via les réseaux sociaux »	« Mettre la pression sur les autres à l'aide des réseaux sociaux et à l'aide de la messagerie internet »

« Harcèlement via les réseaux sociaux »	« Harcèlement en ligne, principalement via les réseaux sociaux et messageries instantanées »
« agressions répétées (verbales ou autres) en liaison avec la communication numérique »	« Harcèlement sur les réseaux sociaux et internet au sens large »
« Harcèlement sur les réseaux sociaux »	« Usage des nouvelles technologie de communication pour porter atteinte à des fins de dégradation ou de délation à autrui »
« lorsque sur les réseaux sociaux ,un blog, un forum, un(e) élève est critiqué(e), insulté(e), photomontage(e), ou des vidéos personnelles sont publiées »	« moqueries, blagues , commentaires par les réseaux sociaux »
« du harcèlement en ligne »	« Harcèlement par l'intermédiaire des réseaux sociaux. »
« intimidation, domination par les voies numériques »	« Harcèlement par outils de l'internet et en particuliers les "réseaux sociaux" »
« des élèves immatures qui déchainent bêtement leur agressivité sur les réseaux sociaux »	

Graphique n°7 : Le cyber harcèlement est-il présent au sein des EPLE ?

2. Selon vous, est-ce que le cyberharcèlement est un phénomène présent au sein des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) ?

29 réponses

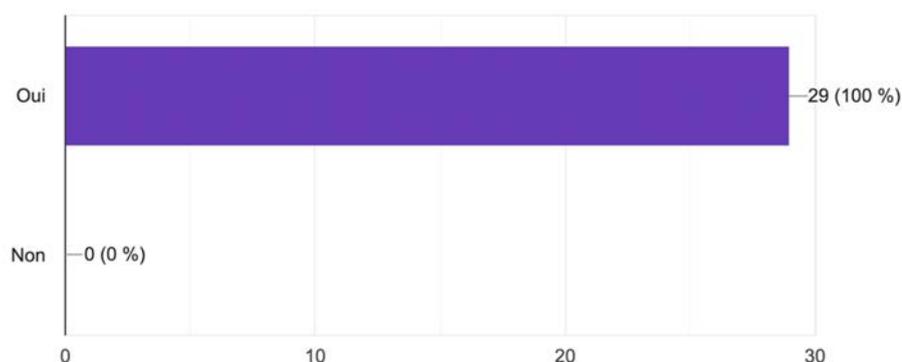


Tableau n°2 : Pourquoi y a-t-il du cyberharcèlement dans les EPLE selon les professionnels ?

Voici les raisons des professionnels questionnés :

Les médias	« Parce qu'ils y accueillent des adolescents »
« Les EPLE regroupent une population jeune, adolescente en constante évolution et en développement pubertaire. Ces derniers, de par leur culture et la socialisation enfantine, sont très présents sur les réseaux sociaux notamment pour rester et garder un lien avec les camarades : amis de l'école. Parfois, cette socialisation se passe plus ou moins bien et peut amener certains jeunes à avoir des conduites déviantes sur les réseaux en ligne (menaces, vulgarités, divulgation, etc.) »	« Chaque élève dispose d'un smartphone avec accès internet et un ou plusieurs réseaux sociaux »
« Un élève de 6ème ne reconnaissant personne à son entrée au collège à cru bon devoir dire qu'il était musulman pour pouvoir s'intégrer. Les élèves de la classe s'en sont rendus compte au mois de juin. La plupart lui ont dit que ce n'était vraiment pas la peine de faire ça et sont passés à autre chose. Mais un élève en particulier à envoyer des messages, écrits et vœux, sur le groupe snap de la classe et en individuel. messages odieux au possible, et de façon intempestive (40 vocaux en 1h). Nous l'avons d'abord appris par les élèves de la classe, puis par nos parents de la victime. Nous avons sanctionné le harceleur (5 jours d'exclusion). Nous (CPE et pôle médico-social) sommes intervenues en classe pour discuter de la position de chacun dans le groupe et revenir sur les principes du harcèlement et le rôle de chacun (agresseur, victime, et tous ceux qui ne disant rien se retient au final du côté de l'agresseur.) »	« Le harcèlement peut exister dès que des groupes sont présents. cela est d'autant plus vrai quand il s'agit de jeunes. Les jeunes accueillis en EPLE sont nés avec internet, c'est un outil dont ils se servent sans vraiment avoir conscience ni des potentialités, ni de enjeux. Par ailleurs, ils sont complètement décomplexés, comme si le fait d'être devant un téléphone déréalisait ce qu'il s'y passe. Ils ont beaucoup de mal à comprendre qu'internet est un espace public. De mon expérience, de nombreux élèves ne comprennent pas que ce qu'ils publient touche directement l'autre, bien souvent jusqu'à ce qu'ils soient eux-mêmes victimes. Les réseaux sociaux sont pleins de vidéos relevant du harcèlement. Le fait de "Chambrier" quelqu'un est présenté comme un mode de communication normal voire amusant. Les élèves, bien souvent, communiquent comme cela entre eux, sans prendre en compte que l'autre en face, ne vit pas les choses de la même manière. »
	« Ce phénomène s'est produit dans un établissement où j'ai exercé. Il est une forme relativement récente du harcèlement qui existait bien avec Internet. »
	« Accès à tous les réseaux non réglementé aucune prise en compte de l'âge »
	« Il est facile pour un harceleur de se cacher derrière un pseudo en s'attaquant à un élève. Derrière un écran, le harceleur se sent encore plus puissant pour nuire. »
	« Certains élèves ont besoin de prendre l'ascendant sur d'autres, manipuler, harceler leur procure cet ascendant. les élèves harceleurs "se cachent" derrière leurs écrans et cela facilite le harcèlement... Le cyberharcèlement commence dès l'école primaire. »
	« Tous les jeunes ont des comptes sur les réseaux sociaux »
	« Usage généralisé des réseaux sociaux »
	« La vie privée des jeunes est désormais dans leurs vie scolaire »
	« Je le pense »
	« Principalement diffusion par un tiers de photographies intimes »
	« De plus en plus internet devient omniprésent dans notre vie et conditionne nos façons de vivre. »
« Parce que le public est varié, que les relations valorisées dans notre société sont dominant-e / dominé-z, banalisation de la violence, recherche de valorisation par ce biais du harceleur ou de la harceuse. L'immédiateté de l'utilisation à répéter ce qu'il ou elle a subi pour se réaffirmer... (autant de raisons psycho-sociales longues à développer !) »	« Utilisation massive (et incontournable ?) des réseaux sociaux »
« Il peut être présent partout »	« Ca touche tout les jeunes »
« Usage massif des téléphone portables et des réseaux sociaux par des élèves trop jeunes pour comprendre les enjeux de leurs actes »	« Il est facile aujourd'hui de saisir grâce aux téléphones portables un moment de vie d'une personne et de la transformer, ou bien de publier des insultes... C'est un phénomène que les ados pratiquent sans souvent connaître l'incidence que cela aura sur la vie du jeune harcelé. »
« Les élèves scrutant leur portable »	« Une grande majorité des élèves utilise les réseaux sociaux pour communiquer »
« Le problème est général dans notre société et encore plus pour les ados. »	« Prémices d'une société numérique »
« Le réseaux sociaux ne s'arrêtent pas aux portes du lycée »	« Il est partout »

Tableau n°3 : Exemples de situations vécu par les professionnels

Onze personnes ont pu présenter une situation qu'ils ont vécu dans leur profession.
Voici leur témoignage ci-dessous.

<i>« Une élève de 2nde avait usurpé le compte d'un de ses anciennes amies et en a profité pour envoyer des photos inappropriées niais l'avoir fait. travail avec la mère pour lui parler ; elle a fini par se dénoncer. Sanction posée. Accompagnement à la victime ; informations légales faites auprès des parents (porter plainte ou main courante) ; rassurer également les parents sur l'utilisation des réseaux sociaux (ceux ci blâmer leur propre fille à qui une situation similaire était déjà arrivée au collège et voulait tout lui interdire) »</i>	<i>« élève régulièrement rabaisé sur les réseaux par ses camarades de classe. une dizaine d'élèves concernés. Les élèves ont été reçus avec rappel du respect de chacun et de l'aggravation l'égale des circonstances suite à l'utilisation de l'outil numérique. Suivi de la situation et des réseaux pour assurer la sécurité de l'élève. »</i>
<i>« Nos élèves utilisent majoritairement leur téléphone et les réseaux sociaux pour garder le contact entre eux et avec des individus extérieurs »</i>	<i>« Je ne l'ai pas constaté entre deux élèves d'un de ses classes et n'ai donc eu que peu d'informations (un de mes élèves a été harceleur d'un élève d'une autre classe). »</i>
<i>« Élève se confie »</i>	<i>« 1 enfant de collège (13 ans) via Snap / mise en place du programme phare »</i>
<i>« Plusieurs élèves s'en prennent à un autre élève »</i>	<i>« Messages incessants et souvent revendicatifs sur la boîte mail de : parents, parfois collègues et direction »</i>
<i>« Insultes et diouffusion d'images non consenties sur groupe whatsapp de deux folles contre une »</i>	<i>« Élève photographiée à son insu et photographie commentée publiée sur les réseaux »</i>
<i>« Défoulement d'insultes dans le cadre d'un règlement de compte sur Snapchat, dans un groupe de conversations. Un élève victime pour 4 ou 5 élèves responsables »</i>	

Écrit n°1 : Apports de formation vécu par les professionnels

Trois réponses sont proposées par les professionnels :

- « Formation en lien avec le protocole pHARe. Donc essentiellement la mise en place de ce protocole, l'entretien pisa et les mesures de réparation, les ambassadeurs. »*
- « Déterminantes dès la cyberintimidation menant au cyber harcèlement :*
 - Il s'appuie sur des mécanismes de relations sociales valorisées dans différentes sphères : famille, entre pairs, école, médias, milieu professionnel.*
 - Profils des victimes (souvent personnes or des normes sociales). Profils agresseurs variés.*
 - Impacts psychologiques pour la victime : isolement, enfermement sur soi, mal être... pouvant mener au suicide.*
 - Nature du cyber harcèlement souvent à caractère sexuel*
 - Importance du rôle du témoin (refuser la violence, se positionner)*

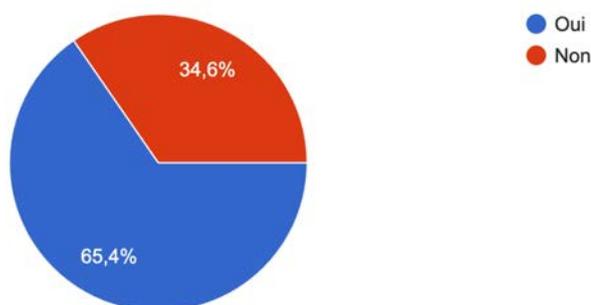
- *Nécessité de former, d'éduquer : rôle de l'école et de la famille par différents moyens »*

3. *« Intervention par la gendarmerie en collège, veiller à ne communiquer qu'avec des personnes connues, ne pas donner son identité ni de détails sur sa vie personnelle, bien sûr pas de photos, et encore moins intimes...»*

Graphique n°10 : Les professionnels seraient-ils intéressés par une formation sur le cyber harcèlement ?

4.2 Si non, aimeriez-vous suivre une formation ?

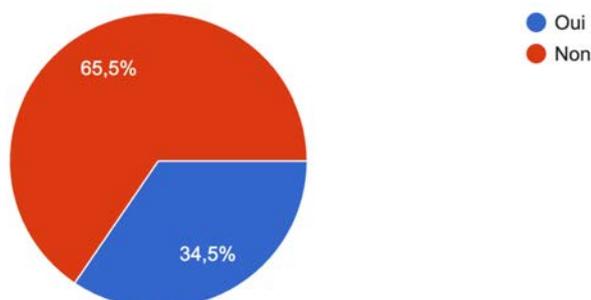
26 réponses



Graphique n°11 : Est-ce que les professionnels ont déjà dû réaliser une sensibilisation contre le cyber harcèlement auprès des élèves ?

5. Au sein de votre profession, avez-vous déjà dû faire une sensibilisation contre le cyberharcèlement auprès des élèves ?

29 réponses



Réponse écrite n°2 : Qu'est-ce que l'empathie pour les professionnels questionnés ?

L'empathie, selon les réponses des professionnels, se distingue par la capacité d'un individu à se mettre à la place de l'autre tout en comprenant ce qu'il ressent sans pour autant porter la charge de ses émotions. Lorsque l'on fait preuve d'empathie, nous sommes en capacité de comprendre et de partager mes émotions, selon un ou une professionnel(elle) cela prendra forme en inversant les rôles. C'est également la capacité à écouter la parole de l'autre et à favoriser la liberté de cette dernière. Puis, c'est le fait de comprendre la situation donc l'autre et donc d'adapter ce que l'on dit à la personne pour par la suite le conseiller.

1. *« Avoir de l'empathie serait d'écouter la parole d'une personne cyberharcélée afin qu'elle puisse libérer sa parole et lui faire comprendre que certaines personnes ne sont pas insensibles à ce phénomène et qu'elle peut compter sur mon soutien. »*
2. *« L'amour des autres »*
3. *« C'est la capacité de se mettre à la place de quelqu'un et comprendre ce qu'il ressent »*
4. *« La capacité de comprendre et partager les émotions d'autrui »*
5. *« Tenter de se mettre à la place de l'autre pour comprendre ce qu'il ressent et comprendre alors ses réactions »*
6. *« "Se mettre à la place d'autrui" »*
7. *« Je reprends la définition donnée par Berthoz »*
8. *« Se mettre à la place d'autrui... »*
9. *« C'est se mettre à la place de l'autre pour connaître son ressentie »*
10. *« Pour moi, c'est chercher à "inverser" les rôles pour mieux comprendre l'autre...
Que ressentirais-je si j'étais à sa place ? »*
11. *« Le fait de ressentir ce que ressent l'autre et de se mettre à sa place »*
12. *« Ressentir les émotions de l'autre/prendre conscience de son mal être »*
13. *« Prendre en compte l'autre »*
14. *« Pouvoir se mettre à la place de l'autre »*
15. *« Être capable de ressentir un état émotionnel chez autrui »*
16. *« Capacité à comprendre la situation dans laquelle une autre personne se trouve et pouvoir adapter ce qu'on fait ou dit à cette personne : c'est déterminant en matière de pédagogie pour être compris par nos élèves ; »*
17. *« Phénomène de émanait envers les autres »*

18. « *Comprendre ce que ressent la personne* »
19. « *La capacité de chacun à se mettre à la place de l'autre* »
20. « *Ressentir ce que ressent l'autre (ou ce que l'on pense que l'autre peut ressentir dans une situation donnée)* »
21. « *Selon moi, l'empathie est la capacité d'un individu à écouter activement une personne, tout en ressentant de façon intrinsèque l'émotion de son prochain.* »
22. « *Faire attention à ce que vivent, ressentent et comprennent nos élèves* »
23. « *Ressentir ce qu'autrui ressent sans en porter la charge, de façon à pouvoir être à l'écoute et conseiller* »
24. « *Se demander ce qui est juste pour une personne, ce qui lui arrive* »
25. « *Une composante de l'écoute active permettant de mieux appréhender ce que les élèves ressentent* »
26. « *Se mettre à la place de l'autre* »
27. « *Capacité à se mettre à la place de l'autre, à comprendre les émotions qui l'anime, les enjeux qui l'inquiètent, ses états d'âmes...* »

Réponse écrite n°1 : Quelles sensibilisations mettraient en place les professionnels en vue d'une sensibilisation au cyber harcèlement ?

Seize des professionnels questionnées ont proposé leurs propres actions de sensibilisation :

1. « *Jeux ludiques sur le thème. Intervention et échanges avec des spécialistes (justice, éducation, professionnelle du numérique).*
 - *Création d'un mini reportage par les élèves sur les limites de l'utilisation des RS*
 - *Simulation d'une histoire de Cyber harcèlement (adaptée au niveau) en projetant les messages -)*

Susciter l'interrogation et la réflexion chez l'élève + développement de l'empathie et sensibilisation. »

2. « *Je ferai intervenir des professionnels* »
3. « *Éducation à l'utilisation des réseaux avec exemples concrets/réels de dommages engendrés* »

4. « *Il est bon de rappeler aux élèves les conséquences pénales du cyber harcèlement mais aussi les dégâts qu'il peut engendrer sur la victime. Il serait opportun de mettre en scène une situation de harcèlement en impliquant des élèves au sein d'une classe en s'appuyant sur des faits réels.* »
5. « *Il est bon de rappeler aux élèves les conséquences pénales du cyber harcèlement mais aussi les dégâts qu'il peut engendrer sur la victime. Il serait opportun de mettre en scène une situation de harcèlement en impliquant les élèves au sein d'une classe en s'appuyant sur des faits réels.* »
6. « *Placer fictivement les élèves en position d'élève harcelé une "prise de conscience" puis réflexion autour des actions possibles en fonction de la position de l'élève : harcelé, témoin, complice...* »
7. « *J'en parlerai en classe* »
8. « *Intervention de personnes extérieures et envisager et sensibiliser le plus possible aux risques.* »
9. « *Imposer en début d'année scolaire une présentation sur le cyber harcèlement aux élèves.* »
10. « *Imposer en début d'année scolaire une présentation sur le cyber harcèlement aux élèves ;* »
11. « *Elle sera faite en septembre - octobre pour les 1er du lycée : c'est une intervention de génération numérique dans le cadre du projet l'égalité entre filles et les garçons. Intitulé : l'égalité filles-garçon à l'ère du numérique, selfies et nu des cyber sexisme et pornographe sur internet-égalité genre et stéréotypes. Si j'étais au collège je mettrais en place la même formation adaptée au niveau ciblé. De plus, convaincue de l'importance d'une approche artistique qui permet aux élèves de s'identifier, qui joue sur l'émotionnel, j'emmènerai les élèves voir le spectacle « cross de Sophie Lièvre (compagnie in pulse) en mars au théâtre de Roanne sur le harcèlement à destination des collégiens et collégiennes. Ce spectacle sera précédé d'un travail avec les élèves autour du cyber harcèlement (ce que Sophie Lièvre propose). Plusieurs angles d'approche sont proposés : écriture, danse, musique.* »

12. « Il est important que la mise en garde se fasse au quotidien à travers les activités de classe de tous les jours et avec des exemples concrets ; »
13. « Faire intervenir une personne »
14. « Présentation de cas concrets qui ont fait la une des journaux et amener les jeunes à la réflexion »
15. « Réunion parents et élèves »
16. « Appel à une association spécialisée »

Tableau n°8 : L'empathie comme moyen de lutte contre le cyber harcèlement

La totalité des professionnels questionnés soit vingt-neuf, on réagit face à cette question :

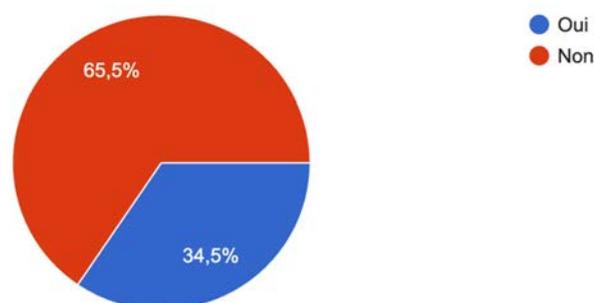
« Cela peut aider une victime dans la mesure où elle peut se sentir en confiance pour se confier mais cela n'est pas suffisant pour lutter contre le cyber harcèlement et les dégâts psychologiques qu'elle peut engendrer. Il fait des actes forts mais malheureusement souvent la victime a la double peine puisque c'est à elle que les institutions demandent de changer d'établissement par exemple et non aux harceleurs ! »	« Il peut permettre de lutter contre le cyber harcèlement dans la mesure où l'empathie devrait intervenir avant de commettre l'action ou l'acte. Pour ce faire, il faut que les individus aient au préalable en mesure de se mettre à la place de leur prochain et de savoir ce qui est bien ou mal dans une société fragilisée par des divergences d'opinions et de conception de la vie. »
« Lutter contre non prévenir peut être dans certains cas »	« Je n'en suis pas certaine car souvent il ne mesure pas les conséquences et se sentent invincibles derrière leurs écrans »
« c'était la fois permettre à une victime de se sentir comprise mais aussi de laisser la place aux mal-être de l'acteur de s'exprimer cependant l'empathie à sa limite dans l'acceptation des individus de leur propre sensation »	« oui, dans une certaine mesure puisque ce sentiment peut permettre de ne pas se mettre en situation d'agresseur. cependant ce n'est peut-être pas le seul ressort : il faut expliquer la loi, en montrer la nécessité (vivre ensemble nécessaire de se respecter et chacun a droit au même respect) »
« Si elle n'amène pas forcément à éprouver les émotions de l'autre, elle ne suffira pas toujours à lutter contre le cyber-harcèlement point, elle sera inefficace pas accompagnée de sympathie (selon les définitions ci-dessus). »	« l'empathie pourrait être distillée de la naissance par la société en général à l'inverse totale de ce qui se construit aujourd'hui je ne crois pas à une empathie « forcée fermer » surtout à l'adolescence. »
« Oui mais avec beaucoup de réserve, car en tenant compte de l'âge des élèves, de leur maturité. »	« Se placer à la place d'une victime de cyber harcèlement doit permettre de ne pas replacer en position de harceleur »
« Bien sûr ! je pense même que c'est un très bon angle d'attaque ! Si l'élève harceleur prend la place de la harceler, il doit se rendre compte de l'injustice de la gravité, de l'horreur (parfois) de la situation. »	« En partie mais en tant qu'adulte, il faut d'abord se donner la possibilité d'avoir des moments d'attention vers le jeune. Pour des jeunes entre eux, il faut certainement une éducation à l'empathie car ce n'est pas signé ni encore forcément expérimenté. »
« Oui car les élèves comprendront plus facilement les »	« oui tout à fait, on peut comprendre la souffrance de »

<i>conséquences de leurs actes »</i>	<i>l'autre en se mettant à sa place »</i>
<i>« Oui elle est même essentielle point sans la capacité d'empathie on ne peut pas comprendre ce que peut ressentir la victime donc on peut mesurer la violence que fait subir le cyber harcèlement »</i>	<i>« oui, cela arrive à tellement de personnes qui essaient de s'identifier à eux est possible »</i>
<i>« Cela peut permettre de mettre un certain état d'esprit dans la classe, positif et limité l'esprit de concurrence et de compétition : cependant le poids de ce qui se passe en dehors de la glace est très très important. »</i>	<i>« L'amour et l'empathie renforce la confiance en soi et diminue la perception de solitude devant un obstacle que l'on croit insurmontable. l'empathie est un des atouts pour gérer le harcèlement et peut aussi faire prendre conscience aux harceleurs des ravages qu'ils peuvent faire, etc. »</i>
Oui x2	Non x2
<i>« Oui, car ne pas faire super autrui ce que nous ne voudrions pas subir »</i>	<i>« oui, les jeunes ne se rendent pas compte des propos utilisés »</i>
<i>« Oui tout comme elle permettrait de lutter contre n'importe quelle forme de violence. »</i>	<i>« oui... si on essaie d'imaginer ce que l'on prendrait si on recevait les messages que reçoit la personne »</i>
<i>« oui parce qu'on ne fait pas de méchancetés gratuitement. »</i>	<i>« Bien sûr dans la mesure où on ressent le mal-être d'un élève. »</i>

Graphique n°13 : Que pensent les professionnels de l'utilisation de l'éducation à l'empathie dans la lutte contre le cyber harcèlement ?

5. Au sein de votre profession, avez-vous déjà dû faire une sensibilisation contre le cyberharcèlement auprès des élèves ?

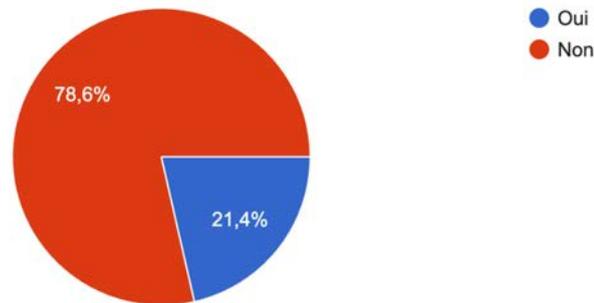
29 réponses



Graphique n°14 : Utilisent-il des jeux pour apprendre l'éducation à l'empathie ?

4.1 Avez-vous déjà utilisé des jeux ou autres afin d'éduquer à l'empathie ?

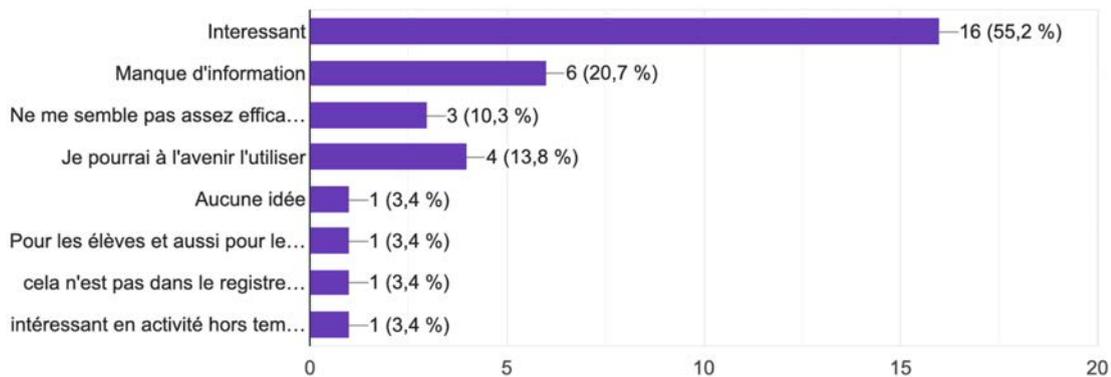
28 réponses



Graphique n°15 : Description de l'opinion des professionnels sur l'utilisation d'un outil issu de O. Zanna & B. Jarry. (réponses à choix multiples)

5. Que pensez-vous de cette forme d'approche de Omar Zanna et Bertrand Jarry sur l'éducation à l'empathie ? : "Nécessité de travailler par le co...limat-scolaire-en-developpant-lempathie-des-eleves/

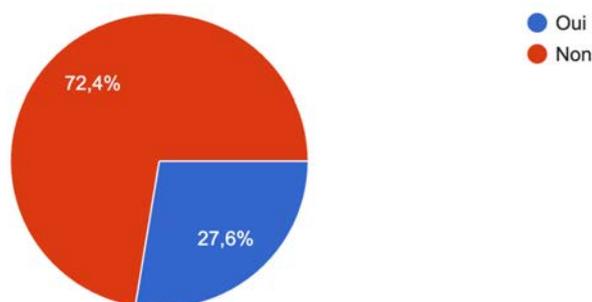
29 réponses



Graphique n°21 : D'après les expériences des professionnels, ont ils un exemple de situation relevant du cyber harcèlement où l'éducation à l'empathie aurait pu être utile.

3. Avez-vous dans votre carrière professionnelle utilisé l'éducation à l'empathie pour des situations de harcèlement ou de cyberharcèlement ?

29 réponses



Réponse écrite n°9 : Situation où l'éducation à l'empathie aurait été utile selon les professionnels questionnés

Voici les réponses de trois des professionnels questionnés :

1. « Dans le cas de l'envoi d'une photo »
2. « Voir avec les élèves comment accepter et tolérer les différences de l'Autre. Savoir écouter et prendre en compte la présences des Autres »
3. « Une élève a vu des photos d'elle sur internet. Le manque d'empathie des enseignants a mené cette jeune fille à craindre le regard de sadultes alors qu'elle était victime. »

Tableau n°10 : À qui feront appel les professionnels pour sensibiliser au cyber harcèlement

Quatorze professionnels ont fait les propositions suivantes :

<i>« Un psychologue ou toute personne formée, comme une CPE »</i>	<i>« Une personne suffisamment formée et à même d'utiliser les bons mots »</i>
<i>« Je redirige les élèves en situation de cyberharcèlement au sein d'une classe pour tenter de les faire réagir »</i>	<i>« Un spécialiste des réseaux »</i>
<i>« Qui je ne sais pas, c'est un pendant qui l'intense pour mon projet (cible d'une prochaine exploration de ma part) »</i>	<i>« La gendarmerie, des associations, on a aussi eu une intervention du SESSAD très intéressante et les Psy peuvent l'être aussi avec les CPE »</i>
<i>« Gendarmes, policier, psychologue »</i>	<i>« Je n'ai jamais eu connaissance de cyber harcèlement dans les établissements ni mon entourage »</i>
<i>« CPE »</i>	<i>« Infirmier »</i>
<i>« Psy »</i>	<i>« Des victimes devenues adultes »</i>
<i>« Aucune idée. L'éducation à l'empathie ne me paraît pas relever de l'institution scolaire »</i>	

Justine Faure

Violence en milieu scolaire : Influence du cyber harcèlement sur l'empathie et le comportement social des élèves du second degré

148 Pages

Partie 1 : 40 pages - Partie 2 : 41 pages

Mémoire de Master MEEF Option Encadrement Éducatif - Université Claude Bernard Lyon1 - INSPE - Université de Lyon 2023-2024

RESUMÉ

Le harcèlement n'est pas une nouveauté, selon l'enquête de la DEPP de 2021-2022, 6,7% des collégiens en sont victimes. Depuis des siècles c'est un phénomène qui touche toutes les générations à n'importe quel moment de la vie. Seulement, ce phénomène s'étend dans l'Écoles de la République, mais également dans la vie privée des élèves. L'arrivée du cyber harcèlement avec les nouvelles technologies et les réseaux sociaux, ont créé un tournant dans la vie des jeunes. De plus en plus médiatisées, les différentes histoires d'élèves harcelés à l'École posent question et inquiètent la sécurité des élèves. La violence dont font preuve les jeunes, devient un enjeu majeur. Les professionnels de l'éducation ont alors pour objectif de prévenir ces violences afin de les réduire, le travail des émotions avec les élèves du second degré permettrait de régulariser leurs comportements, de diminuer ces actes et ces violences répétées. Ceci n'étant pas la solution ultime, l'étude des comportements sociaux des élèves reste également un moyen de comprendre leurs actes et de les régulariser afin d'empêcher les élèves d'arriver à un acte sans retour : le suicide.

MOTS-CLÉS / KEYWORDS

Violences scolaires - Harcèlement - Cyberharcèlement - Empathie - Alexithymie - Éducation à l'empathie - Comportement sociaux - Élèves - Professionnels d'Éducation.

School violence - Harassment - Cyber Harassment - Empathy - Alexithymia - Empathy education - Social behavior - Students - Education professionals.

DIRECTRICE DE RECHERCHE

POYET Françoise

MEMBRES DU JURY

POYET Françoise
FAVEL-KAPOIAN Valentine

DATE DE SOUTENANCE

Le 14 février 2024